

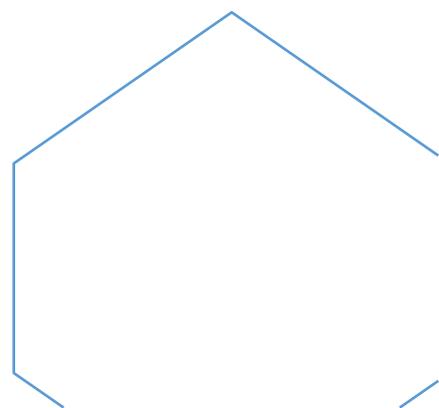
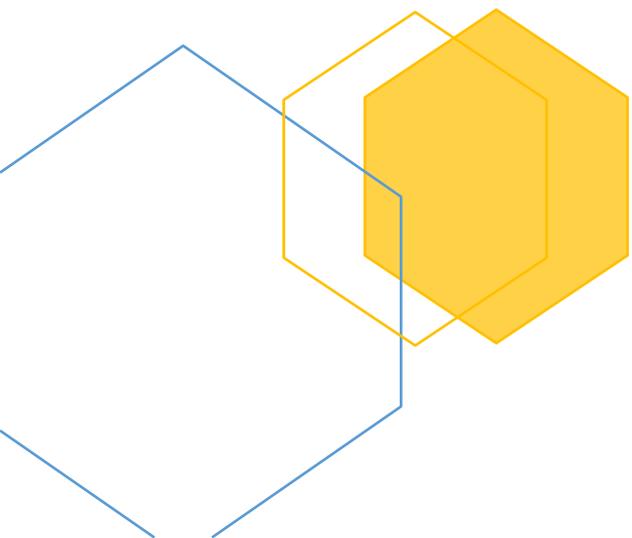


# PLAIDOYER POUR « LA » JEUNESSE

Pistes de réflexion pour une politique publique  
départementale « Jeunesse » renouvelée

Délégation Générale du Conseil de Provence

Rédacteur : Magali BENCIVENGA



*La présente contribution de la délégation générale vise à l'enrichissement des travaux du Conseil de Provence, instance consultative du Conseil départemental des Bouches du-Rhône.*

## SOMMAIRE

<b>PROPOS INTRODUCTIFS</b>	<b>p.5</b>
Illustration : Confiance et bien-être des Français, OpinionWay, 2022	p.6
<b>Partie 1 : « LA » JEUNESSE N'EXISTE PAS</b>	<b>p.8</b>
Lutter contre les idées reçues	p.8
<b>I.1 - LA JEUNESSE EST-ELLE UN ÂGE ?</b>	<b>p.9</b>
I.1.1 - Les apports des sciences sociales	p.9
I.1.2 - Les apports des statistiques : peut-on (et comment) compter les jeunes ?	
Illustration : « la » jeunesse en statistiques dans le département des Bouches-du-Rhône	p.10
<b>I.2 - LA « QUERELLE DES ANCIENS ET DES MODERNES » ? CLASSES d'ÂGE, CONFLIT DE GENERATION ET SITUATION DE GENERATION</b>	<b>p.21</b>
I.2.1 - Les jeunes se distinguent-ils par leurs valeurs ?	p.21
Sur les questions de société et les représentations sociales	p.21
Sur la citoyenneté politique	p.22
Sur le travail	p.22
I.2.2 - La « distinction » : montée des inégalités et précarisation des jeunes	p.23
<b>I.3 - NON PAS UNE, MAIS DES JEUNESSES</b>	<b>p.25</b>
I.3.1 - Singularité de la jeunesse, pluralité des jeunes(ses)	p.25
I.3.2 - Pensé et impensé : les limites de « LA » jeunesse	p.25
Limite : penser la jeunesse exclusivement comme une catégorie. Illustration : étudiants et scolaires	p.25
Limite : ne pas penser la jeunesse comme une trajectoire	p.27
<b>Partie 2 : JEUNESSE(S) ET ACTION PUBLIQUE : COMPRENDRE LES LOGIQUES D'ACTION</b>	<b>p.28</b>
Retour vers le futur	p.28
<b>II.1 - MODELISATION DES STRATEGIES D'ACTION PUBLIQUE ENVERS LES JEUNES : GRILLE DE LECTURE POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES JEUNESSE</b>	<b>p.30</b>
II.1.1 - Citoyenneté économique des jeunes et modèles de stratégie d'action	p.30
II.1.2 - Citoyenneté sociale des jeunes et modèles de stratégie d'action	p.32
II.1.3 - Croisement : typologie citoyenneté socio-économique des jeunes	p.33
Benchmark des situations européennes	p.35
<b>II.2 - POLITIQUE « JEUNESSE » : CADRE NATIONAL D'ACTION</b>	<b>p.35</b>
II.2.1 - Les objectifs prioritaires des politiques de jeunesse	p.35
II.2.2 - Une politique transversale et partenariale	p.35
II.2.3 - La mise en cohérence des politiques de jeunesse	p.35
Illustration : cartographie des acteurs	p.37
<b>II.3 - QUELLE PLACE POUR L'ACTION DEPARTEMENTALE ?</b>	<b>p.38</b>
II.3.1 - Regards croisés sur les politiques départementales jeunesse	p.38
Zoom : le service jeunesse au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône	p.40
II.3.2 - Politique jeunesse : pourquoi le département est-il l'échelon pertinent ?	p.42
II.3.3 - Est-il possible d'attribuer aux collectivités territoriales une compétence dédiée à la jeunesse ?	p.44
<b>CONCLUSION SOUS FORME DE PISTES DE REFLEXION &amp; PISTES DE PRECONISATIONS</b>	<b>p.46</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>p.48</b>
Annexe 1 : baromètre DJEPVA sur la jeunesse en 2021, principaux résultats, INJEP	p.49
Annexe 2 : Moral, état d'esprit et engagement citoyens des jeunes en 2022, INJEP	p.57
Annexe 3 : Les chiffres-clés de la jeunesse 2021, INJEP	p.59
Annexe 4 : Les chiffres de la jeunesse, PACA, 2019, INJEP	p.81
Annexe 5 : Penser les générations ?	p.85
Annexe 6 : Illustration : la lutte contre la précarité des jeunes / France Urbaine	p.92
Annexe 7 : Illustration : Covid 19, la santé mentale des jeunes lourdement affectée	p.95
Annexe 8 : le déclassement et la peur du déclassement	p.97
Annexe 9 : Junior associations	p.98
Annexe 10 : Territoires volontaires	p.107
Annexe 11 : Revenu de base pour les jeunes : l'expérimentation de la Haute-Garonne annulée par le Préfet	p.109



## PROPOS INTRODUCTIFS

---

**« Après des décennies de chômage de masse et d'angoisse de l'insertion, il est temps qu'une société française vieillissante permette à ses enfants d'être véritablement jeunes »**

Camille PEUGNY,

Pour une politique publique de la jeunesse, La République des idées, Seuil, Janvier 2022

*« L'analyse de la question de la jeunesse et des politiques de jeunesse laisse apparaître un profond paradoxe. Partout dans le monde, la population des jeunes, bien qu'épineuse à définir, donne lieu à de nombreux discours et prises de position politiques et médiatiques, tant les enjeux sociétaux qui concernent cette population sont importants pour l'avenir des sociétés contemporaines. Et pourtant, les politiques qui lui sont adressées, si l'on s'en tient aux politiques labélisées « jeunesse » (et que l'on exclut des politiques qui concernent les jeunes mais qui sont étiquetées différemment comme les politiques éducatives), se révèlent globalement peu ambitieuses et faiblement financées. Ce constat*

*global s'applique aussi bien aux politiques nationales qu'aux politiques développées dans les territoires. »<sup>1</sup>*

Camille Peugny<sup>2</sup> complète ce propos en précisant que la jeunesse a historiquement toujours tenu, en France, une place de choix dans les projets politiques de réforme de la société. Pour autant, poursuit-il, les réalisations n'ont jamais été à la hauteur des discours. L'omniprésence de la jeunesse dans les discours contraste avec l'absence de « vraie » politique jeunesse. Les politiques successives mises en place constituent plutôt un « empilement de dispositifs adressés à différentes catégories de jeunes » sans jamais rien dire sur « la place à accorder aux jeunes générations d'une société vieillissante. » Plus encore, rajoute-t-il, depuis 20 ans, la jeunesse occupe une nouvelle fonction : servir de caution aux réformes successives, souvent déclarées comme faites en son nom, quel qu'en soit le sujet (diminution de la dette, transition écologique, retraite, ...)

Ainsi, l'action publique « jeunesse » est triplement « fragmentée » :

---

<sup>1</sup> Patricia LONCLE, article « Jeunesse » in Dictionnaires des politiques territoriales, Romain Pasquier et al, Presses de Sciences Po, 2020

<sup>2</sup> Camille PEUGNY, Pour une politique publique de la jeunesse, La République des idées, Seuil, Janvier 2022.

L'auteur cite, par exemple, le recul de l'âge de la scolarité obligatoire et la promotion des auberges de jeunesse avec le

Front Populaire ; la création du Haut-Commissariat jeunesse et sport en 1958 ou encore la célébration de la « force de la jeunesse » par F. Mitterrand lors de son arrivée au pouvoir en 1981.

- D'abord les politiques publiques, nationales ou locales, « labélisées » jeunesse, ne recouvrent pas l'ensemble de l'action publique, nationale ou locale, à destination de la jeunesse et des jeunes. Il existe, en quelque sorte, une délimitation par la négative de cette politique publique, fruit de notre histoire institutionnelle : tout ce qui ne relève pas d'autres politiques publiques (par exemple, en matière d'éducation) et bien que concernant les jeunes, relève des politiques publiques dites de jeunesse ;
- Ensuite, parce que ces politiques publiques sont portées et/ou mises en œuvre par des acteurs variés : par des services de l'Etat (centraux ou déconcentrés), par les Institutions territoriales de tout échelon, mais également par d'autres types d'acteurs publics, tels que les universités (Etablissements Publics à caractère scientifique et culturel) mais également, par d'autres acteurs, par exemple du monde associatif relevant de champ d'intervention divers : éducation populaire, sport, ...
- Enfin, parce que, pour chacun des champs d'intervention couverts (cf point 1) et pour chacun des acteurs (point 2), le terme « jeunesse » recouvre des catégories de publics différents, dont les déterminants sont variables (ex : âge ; « statut » par rapport à la scolarité ; ...)

« Réclamer une politique publique jeunesse, ce n'est pas dire que l'Etat et les collectivités territoriales ne font rien mais au contraire éviter la démultiplication et la perte dans ce « maquis de droits » [...] **Ce qui manque, c'est une conception politique, voire philosophique, de la jeunesse.** »<sup>3</sup>

En outre, en France, la difficulté des jeunes « [à] se projeter dans l'avenir en raison des failles des politiques publiques qui s'adressent à eux » et qui constituent « des millefeuilles de dispositifs illisibles [marqués] par un manque d'efficacité [et une] infantilisation de la jeunesse entretenue dans la dépendance familiale. »<sup>4</sup> expliquerait, selon C. PEUGNY, leur haut degré de pessimisme<sup>5</sup> [A ce sujet, en plus de l'illustration proposée ci-dessous, se reporter à l'Annexe 1 p 47 et Annexe 2 p 55]

### Illustration « Confiance et bien-être »

Source : Données issues du baromètre « Confiance & Bien-être des Français », Opinion Way, 2022

#### Précaution de lecture

L'âge (40 ans) mentionné dans cette enquête ne constitue pas un seuil « traditionnel » statistique de bornes d'âge « définissant » les jeunes. La définition de la catégorie statistique « jeunes » (et de ses classes d'âge) varie selon les sources et les besoins d'enquête. Ainsi, par exemple, l'INSEE, dans ses études démographiques, décompose la population de la façon suivante : 0-14 ans ; 15-29 ans (« jeunesse ») ; 30-44 ans ; 45-59 ans ; 60-74 ans ; 75ans et + ; d'autres sources utilisent d'autres catégories (18-24 ans, 10-29 ans, 18-34 ans, ...). Généralement, la limite d'âge supérieure est 30 ans.

		Population générale		Focus moins de 40 ans	
		Valeur	Evol° 2021-2022	Valeur	Evol° 2021-2022
IN DE	Confiance et bien-être	55.8	↘ (-1.9%)	53.6	↘ (-6.6%)
	Rapport à la société	30.8	↘ (-5.5%) + grosse baisse de sous-indice en 1 an	30.2	↘ (-9%)
SOUS-INDICES	Image de soi	47.4	↘ (-3.7%) Niveau le + bas depuis 7 ans	46.8	↘ (-7%)
	Conditions objectives de vie	55.3	↘ (-3.3%)	51.7	↘ (-7.7%)
	Santé physique	64.1	↘ (-1.4%)	68.8	↘ (-3.8%)
	Santé mentale	61.2	(2 <sup>ème</sup> + basse mesure depuis 7 ans)	51.9	↘ (-7.3%)
	Qualité du relationnel	nd	nd	58.7	↘ (-5.5%)

<sup>3</sup> C PEUGNY, ibid.

<sup>4</sup> C. PEUGNY, ibid

<sup>5</sup> Cf Annexe 1, p. 47 : Baromètre DEJPA sur la jeunesse 2021 et Baromètre moral, état d'esprit et engagement citoyen des jeunes

2022 & Annexe 2, p. 55 Moral, Etat d'esprit et engagement citoyen des jeunes, notes INJEP 2022, à partir baromètre DEJPA)

Mais, au-delà de la multiplicité des intervenants et des interventions constituant ce millefeuille de dispositifs, l'indifférenciation contenue dans l'article défini singulier « LA » qui accompagne le mot « jeunesse » lorsqu'il est question des politiques et actions publiques qui leur sont destinées, dont les jeunes sont les public et les bénéficiaires, agit comme un *filtre* qui nuit tout à la fois à l'utilité, à la pertinence, à la cohérence, à l'efficacité et à l'efficience des actions publiques qui leur sont destinées.

En effet, *impenser* (et/ou mal penser) la jeunesse, c'est-à-dire, ne pas l'appréhender dans sa diversité « sui generi », empêche d'élaborer une stratégie d'action publique prenant pleinement et réellement en compte « les » jeunes (comme catégories d'action publique et comme public), les problèmes et risques divers auxquels ils sont confrontés et auxquels il convient d'apporter des solutions « politiques ».

Pour agir utilement pour la jeunesse, il importe, avant toute chose, de la « comprendre » dans sa diversité. Ce qui implique, comme le souligne, C. Peugny notamment, « *d'appréhender de façon nuancée les questions liées à la jeunesse et plus largement, aux générations ; de manier « l'analyse générationnelle » avec prudence car si les générations demeurent fracturées par des inégalités sociales, il existe une grande variété de conditions d'existence des jeunes [la récente pandémie de Covid 19 ayant permis] d'alerter sur la situation difficile des moins qualifiés [...] »*<sup>6</sup>

Ainsi, en mettant en lumière, notamment, les réalités de vie des jeunes et l'urgence sociale dans laquelle se retrouve une partie de la jeunesse française, la récente pandémie de Covid19 a rendu visible, bien qu'encore insuffisamment, une réalité majeure : il n'y a pas « une » jeunesse mais « des » jeunesse<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> C. PEUGNY Ibid

<sup>7</sup> C. PEUGNY évoque, par exemple, le fait qu'environ 100 000 jeunes / an quittent le système scolaire sans diplôme ou avec le seul brevet des collèges les destinant, pour une grande partie, aux emplois précaires ou au chômage ; que les jeunes en emploi voient l'obtention d'emplois stables repoussé dans le temps, ce

En France, les analystes s'accordent sur les deux ambitions majeures que devrait avoir une « vraie » politique jeunesse, « *cet âge de la vie, qui, comme le grand âge, nécessite une intervention forte de l'Etat permettant de « construire le temps de la jeunesse comme un temps long d'exploration et d'expérimentation »*<sup>8</sup> :

- Eviter l'accroissement de la fracture entre générations (d'autant plus dans une société vieillissante et liée aux enjeux de prise en charge grand âge et dépendance) et contenir les inégalités entre générations, dans société française vieillissante ;
- Agir pour diminuer les inégalités entre les diverses fractions de la jeunesse, lutter contre la reproduction des inégalités entre générations et contre les clivages fracturant la jeunesse.

Si « la » jeunesse est un passage, une préparation, « elle » doit être pleinement et « correctement » accompagnée, dans toutes les réalités et dimensions qu'« elle » recouvre.

Si « *le temps de la jeunesse ne saurait se réduire à la course aux diplômes vécue dans l'angoisse de l'insertion professionnelle, mettant en lumière l'importance de la sociabilité et des échanges intégrateurs ; [si] « les jeunes doivent accéder à la citoyenneté sociale en même temps que politique, il importe d'accompagner [leur] indépendance [...] »*<sup>9</sup>.

Si, comme tous les discours, médiatiques, politiques et « sociaux » s'accordent à le dire, elle est notre avenir, l'accompagner au mieux est un devoir.

qui les handicape dans leur accès à l'autonomie et grève leur vision de l'avenir ; qu'il existe un nouveau public étudiant fragile et en situation de précarité, accentuée par la crise sanitaire de Covid 19.

<sup>8</sup> C. PEUGNY, Ibid.

<sup>9</sup> C. PEUGNY, Ibid.

## Partie 1 : « LA » JEUNESSE N'EXISTE PAS...

---

### « La jeunesse n'est qu'un mot ».

Pierre BOURDIEU

Entretien avec A.-M. Métaillé, « Les jeunes et l'emploi »,  
*Association des âges*, rééd. dans *Questions de sociologie*,  
Paris, Minuit, 1984

### Lutter contre les idées reçues

#### Idée reçue N°1

Si « la » jeunesse est une période transitoire, de passage entre l'enfance et la vie d'adulte, peut-on aisément « borner » cette période ? « La » jeunesse est-elle un âge ? (Sous-partie I.1)

#### Idée reçue n° 2

Pour tenter de caractériser « la » jeunesse, on l'appréhende souvent comme une « génération » opposée aux générations précédentes ; se distinguant notamment sur ses valeurs. *Qu'en est-il de la « querelle des Anciens et des Modernes » ? Classes d'âge, conflit de génération et situation de génération.* (Sous partie I.2)

#### Idée reçue n°3

On évoque « la » jeunesse, comme si cette période de la vie, certes singulière, était une, homogène, uniforme ; ne supportant, pour parler d'elle, que l'utilisation exclusive du singulier ? Or, la jeunesse est plurielle, hétérogène et fragmentée... *Non pas une, mais des jeunesses...* (Sous-partie I.3)

## I.1 - LA JEUNESSE EST-ELLE UN ÂGE ?

---

« *La jeunesse est un art.* » Oscar WILDE

« *La jeunesse est le temps des accélérations.* » Jean-François SOMAIN

« *Jeunesse. L'âge des possibles.* » Ambrose BIERCE

« *Rien n'est difficile pour la jeunesse.* » SOCRATE

« *La jeunesse est la seule génération raisonnable.* »  
Françoise SAGAN

« *La jeunesse est le temps que l'on a devant soi.* »  
Jules ROMAINS

« *Jeunesse ne vient pas au monde : elle est constamment de ce monde.* » Paul ELUARD

« *La jeunesse, c'est quand on ne sait pas ce qui va arriver.* » Henri MICHAUX

Selon le dictionnaire Larousse, la jeunesse est « *la période de la vie humaine comprise entre l'enfance et l'âge mûr* ». Cette définition suffit-elle à nous éclairer sur ce qu'est la jeunesse ? Si c'est une période de vie limitée par des bornes, les bornes d'âge sont-elles fixement établies et sont-elles suffisantes pour définir « la jeunesse » ?

Une première esquisse de réponse, par la négative, apparaît en consultant le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, pour qui la jeunesse se définit :

- d'abord comme la « *période de la vie entre l'enfance et l'âge mûr chez l'homme* » et « *une période pendant laquelle quelque chose apparaît et commence à se développer* » ;
- ensuite, comme « *[désignant] l'ensemble des traits traditionnellement ou socialement attribués aux jeunes* » : « *qualité d'une personnalité jeune, de la personnalité caractéristique de jeunes gens* » ;

- enfin comme « *[désignant] une ou des personnes* » : « *jeunes gens de sexe masculin* », « *les jeunes filles, les jeunes femmes* », « *les jeunes gens des deux sexes* » ou comme servant à « *former le nom de divers mouvements de jeunesse* ».

### I.1.1 - Les apports des sciences sociales

Dans son article « *Jeunesse(s)* »<sup>10</sup>, Nathalie DUPONT propose un cadre permettant d'appréhender la notion de jeunesse, dans ses dimensions les plus diverses :

« *Définir la jeunesse renvoie actuellement à des définitions ambivalentes et des marqueurs de plus en plus complexes. Doit-on parler d'une ou des jeunesses, de leur dimension biologique ou culturelle ? Doit-on l'appréhender comme groupe générationnel, groupe social, groupe ethnique ou groupe genre ? La ou les jeunesse(s) correspond(ent) à une organisation sociale de la vie qui renouvelle le passage de l'enfance à l'âge adulte. Réfléchir sur les jeunesses, c'est donc poser des questions sociales, culturelles et psychologiques de construction, dissolution et transformation des identités juvéniles, mais aussi des questions politiques d'histoires de vie entre dépendance, autonomie ou indépendance ; c'est identifier des marqueurs culturels de la « jeunesse » et les rôles d'une ou plusieurs « générations » dans ce passage entre enfance et âge adulte ; c'est encore tenter de comprendre des rituels et des choix de trajectoires* ».

C. PEUGNY de rajouter :

« *S'il existe « **des** » jeunesse, la jeunesse conserve [cependant] une spécificité. C'est un âge particulier de l'existence relativement fragile au cours duquel s'opère le passage à l'âge adulte via différentes étapes : fin des études, départ de chez les parents, couple peut-être, 1<sup>er</sup> emploi, voire naissance premier enfant. [Il existe des] seuils de rentrée dans l'âge adulte dont le franchissement s'effectue selon une temporalité et un ordre chronologique variable [et qui] ouvrent une période institutionnalisée et différente selon les pays.* »<sup>11</sup>

---

<sup>10</sup> Nathalie DUPONT, « *Jeunesse(s)* », le Télémaque, Presses universitaires de Caen, 2014/2 N°46

<sup>11</sup> C. PEUGNY, op.cit

## I.1.2 – Les apports des statistiques : Peut-on (et comment) compter « la » jeunesse ?

« La jeunesse est la phase transitoire entre enfance et âge adulte. Pendant longtemps, cette phase était relativement courte et structurée par différentes étapes (indépendance résidentielle, obtention d'un emploi, naissance du premier enfant, etc.). **Les parcours d'entrée dans la vie adulte se sont aujourd'hui complexifiés et diversifiés rendant difficile l'identification de bornes d'âges.** Les données statistiques sur la jeunesse reflètent cette

situation. La définition de la catégorie jeunes varie selon les sources et les besoins des enquêtes : 15-29 ans, 18-24 ans, 10-29 ans, 18-34 ans, etc. Par conséquent, les chiffres présentés [...] portent sur des âges divers, mais correspondant, la plupart du temps, aux moins de 30 ans. »<sup>12</sup>

[Pour compléter les données INSEE ci-dessous, se reporter aux documents : Annexe 3 (Les chiffres clés de la jeunesse, France, INJEP, 2021 ; p.57 du présent rapport) et Annexe 4 (Les chiffres-clés de la jeunesse, Baromètre régional PACA, INJEP, 2019 ; p 79 du présent rapport)]

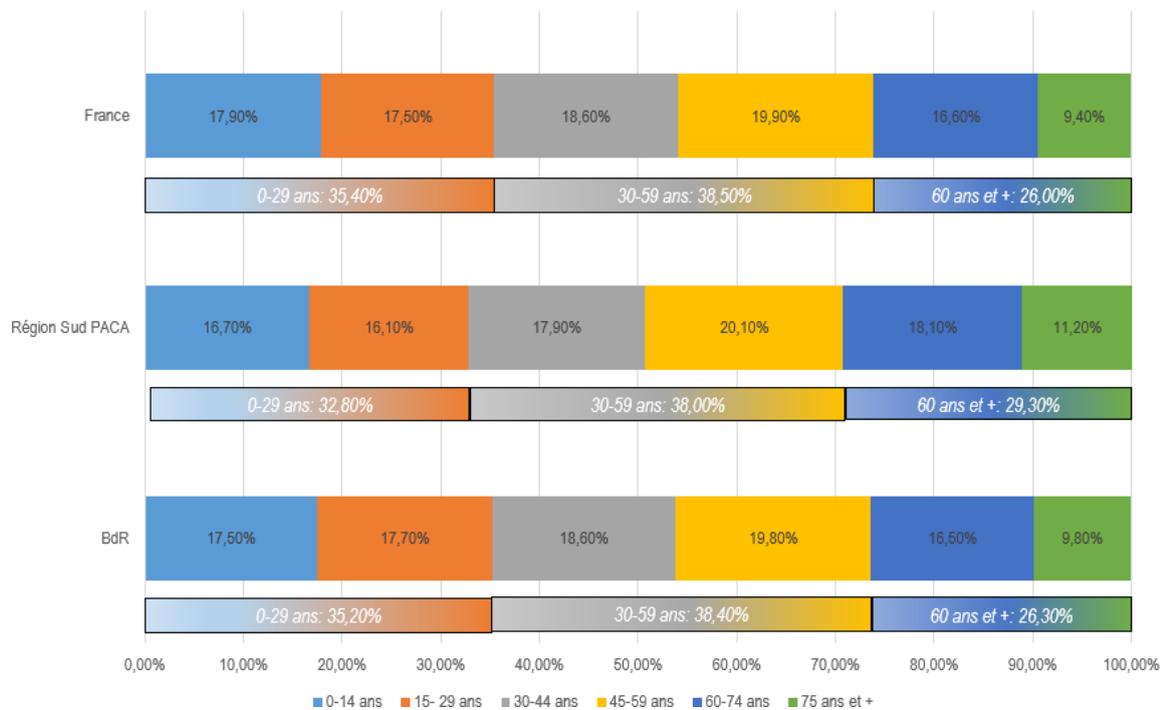
Illustration :  
« La » jeunesse en « statistiques » dans le département des Bouches-du-Rhône  
(Cf pages suivantes)

<sup>12</sup> INJEP, Les chiffres clés de la jeunesse 2021

➤ Répartition population par tranche d'âge : Département / Région / France

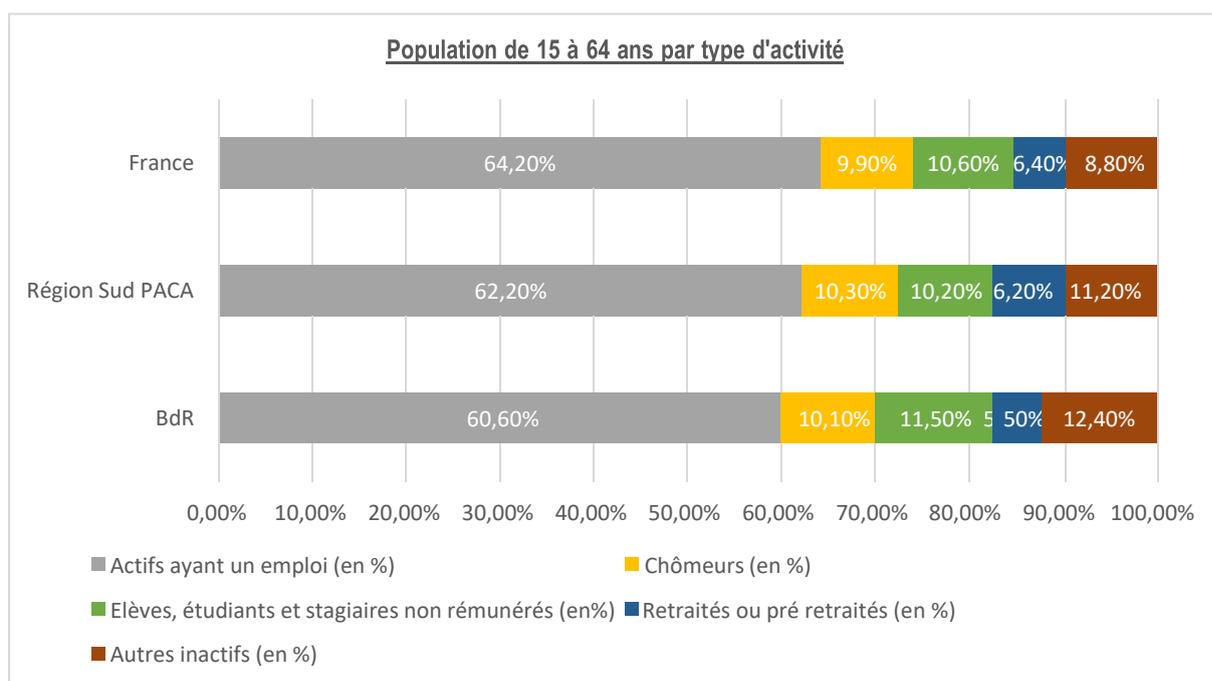
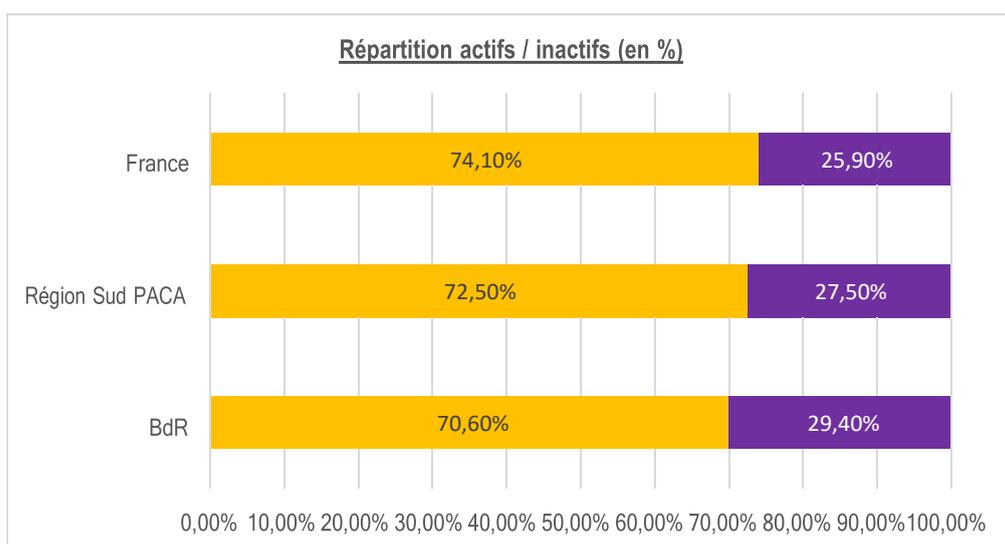
Population par tranche d'âge (INSEE, 2019)			
	BdR	Région Sud PACA	France
0-14 ans	17,50%	16,70%	17,90%
15- 29 ans	17,70%	16,10%	17,50%
30-44 ans	18,60%	17,90%	18,60%
45-59 ans	19,80%	20,10%	19,90%
60-74 ans	16,50%	18,10%	16,60%
75 ans et +	9,80%	11,20%	9,40%

Répartition de la population par tranche d'âge (en %)  
2019, INSEE



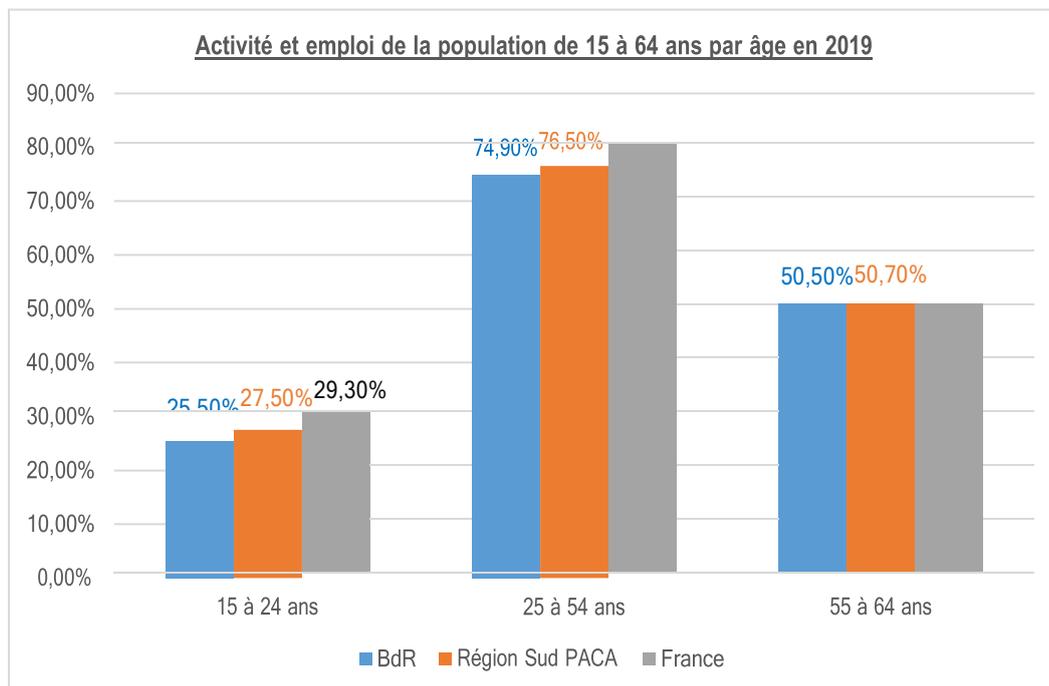
➤ Répartition population par type d'activité

Population de 15 à 64 ans par type d'activité (INSEE, 2019)			
	BdR	Région Sud PACA	France
<b>Ensemble</b>	<b>1 267 475,00</b>	<b>3 069 560,00</b>	<b>41 684 391,00</b>
<b>Actifs (%)</b>	<b>70,60%</b>	<b>72,50%</b>	<b>74,10%</b>
Actifs ayant un emploi (en %)	60,60%	62,20%	64,20%
Chômeurs (en %)	10,10%	10,30%	9,90%
<b>Inactifs (en %)</b>	<b>29,40%</b>	<b>27,50%</b>	<b>25,90%</b>
Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés (en%)	11,50%	10,20%	10,60%
Retraités ou pré retraités (en %)	5,50%	6,20%	6,40%
Autres inactifs (en %)	12,40%	11,20%	8,80%



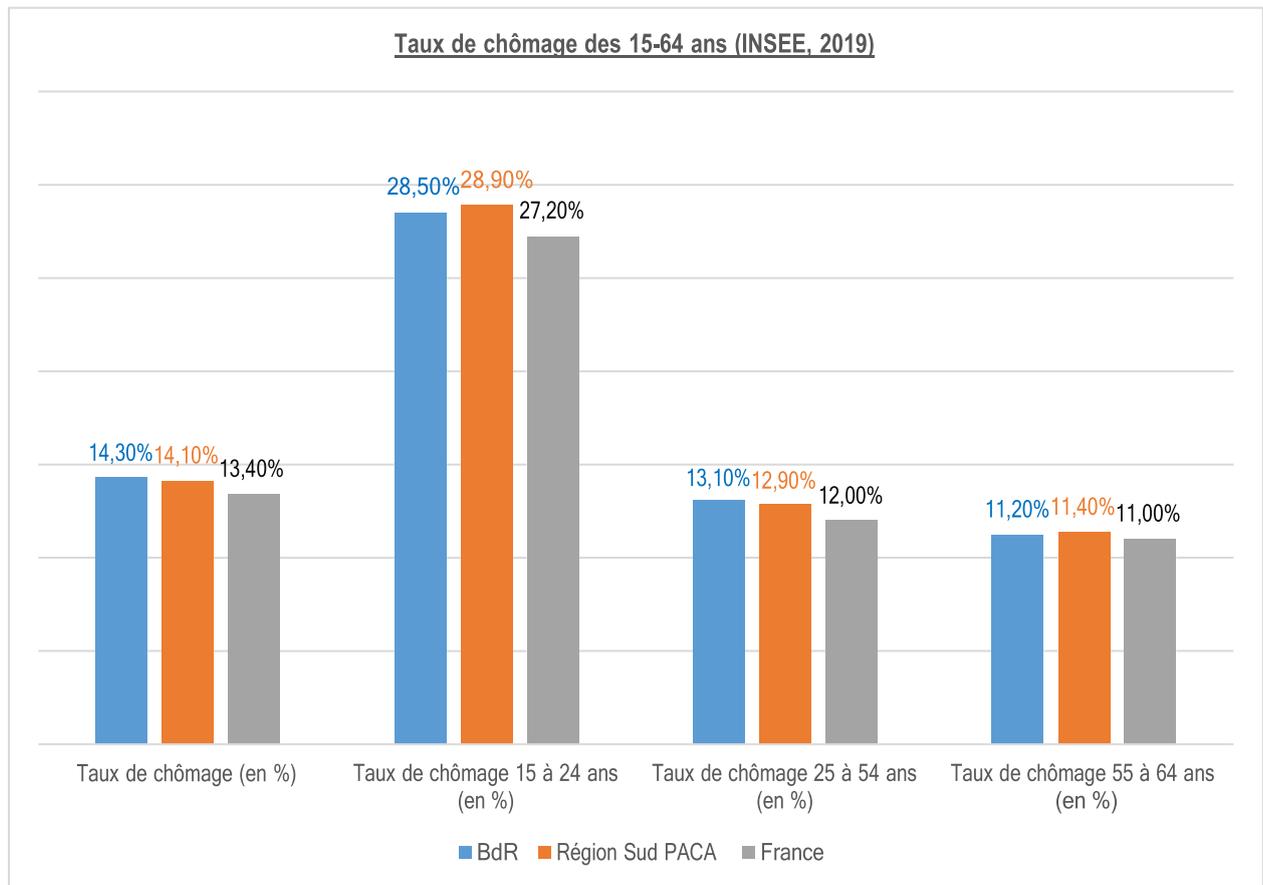
➤ *Activité et emploi / âge*

	<i>BdR</i>	<i>Région Sud PACA</i>	<i>France</i>
<b>Ensemble</b>	<b>60,60%</b>	<b>62,20%</b>	<b>64,20%</b>
15 à 24 ans	25,50%	27,50%	29,30%
25 à 54 ans	74,90%	76,50%	79,60%
55 à 64 ans	50,50%	50,70%	50,60%



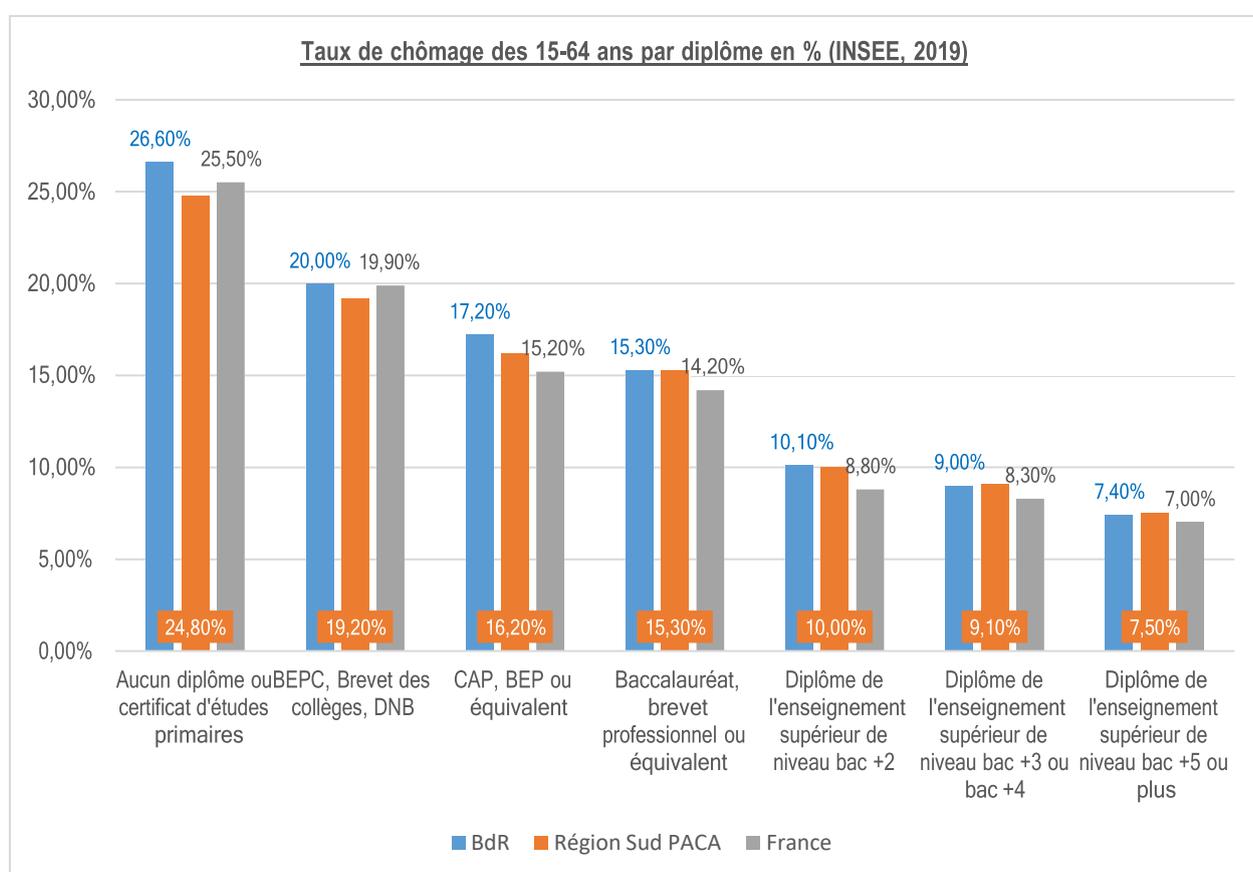
➤ Taux de chômage / âge

Chômage des 15-64 ans (INSEE, 2019)			
	BdR	Région Sud PACA	France
Nombre de chômeurs	127 932	314 775	4 147 039
Taux de chômage (en %)	14,30%	14,10%	13,40%
Taux de chômage 15 à 24 ans (en %)	28,50%	28,90%	27,20%
Taux de chômage 25 à 54 ans (en %)	13,10%	12,90%	12,00%
Taux de chômage 55 à 64 ans (en %)	11,20%	11,40%	11,00%



➤ Taux de chômage / diplôme

Taux de chômage des 15-64 ans par diplôme en % (INSEE, 2019)			
	BdR	Région Sud PACA	France
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	26,60%	24,80%	25,50%
BEPC, Brevet des collèges, DNB	20,00%	19,20%	19,90%
CAP, BEP ou équivalent	17,20%	16,20%	15,20%
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	15,30%	15,30%	14,20%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac +2	10,10%	10,00%	8,80%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac +3 ou bac +4	9,00%	9,10%	8,30%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac +5 ou plus	7,40%	7,50%	7,00%



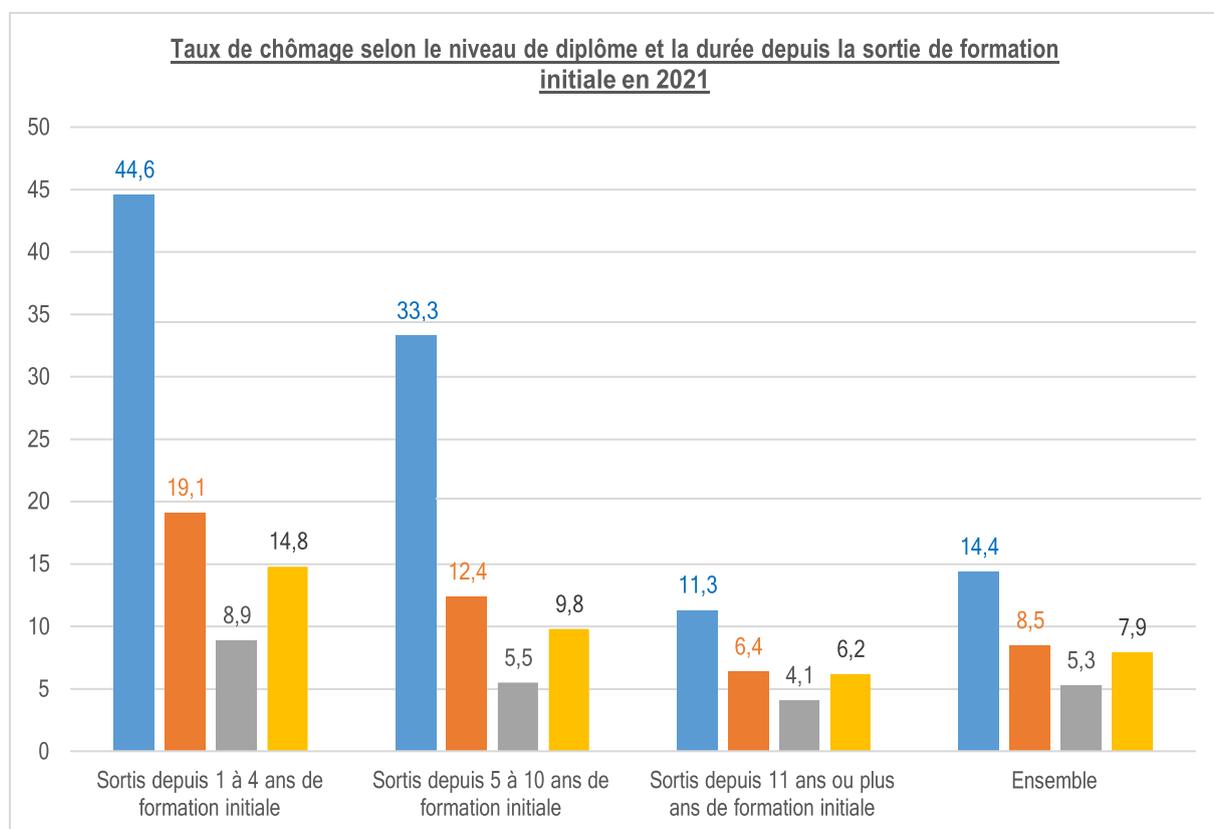
- *Taux de chômage selon le niveau de diplôme et la durée depuis la sortie de formation initiale, données en 2021, INSEE, publication : 9/03/2022*

Niveau de diplôme	en %			
	Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale	Sortis depuis 5 à 10 ans de formation initiale	Sortis depuis 11 ans ou plus ans de formation initiale	Ensemble
Aucun diplôme, brevet des collèges	44,6	33,3	11,3	14,4
Bac, CAP, BEP ou équivalent	19,1	12,4	6,4	8,5
Bac + 2 ou plus	8,9	5,5	4,1	5,3
Ensemble	14,8	9,8	6,2	7,9

Lecture : en 2021, 8.9% des personnes actives ayant un diplôme de niveau bac + 2 ou plus ayant achevé leur formation initiale depuis 1 à 4 ans au chômage.

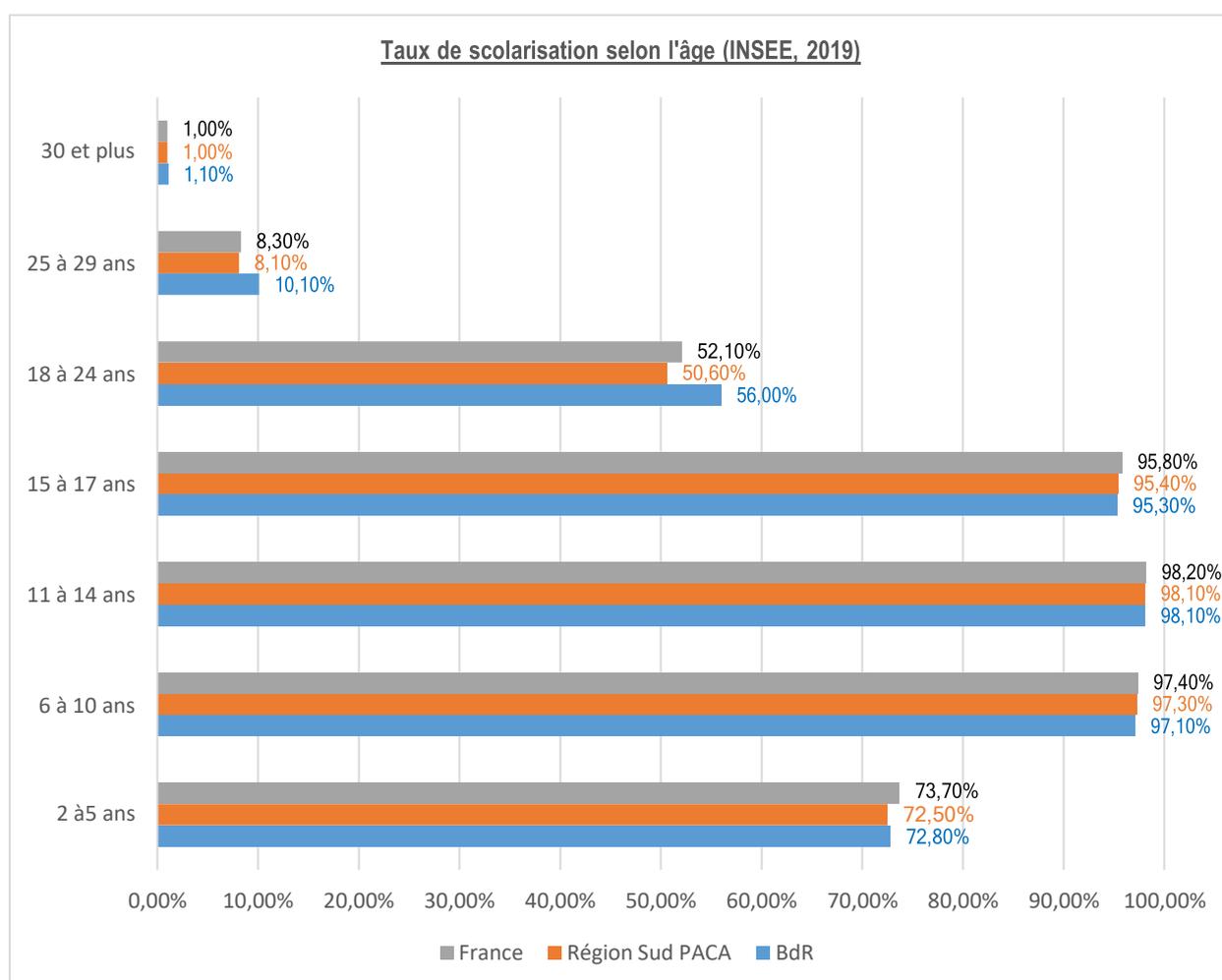
Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, actives.

Source : INSEE, enquête Emploi



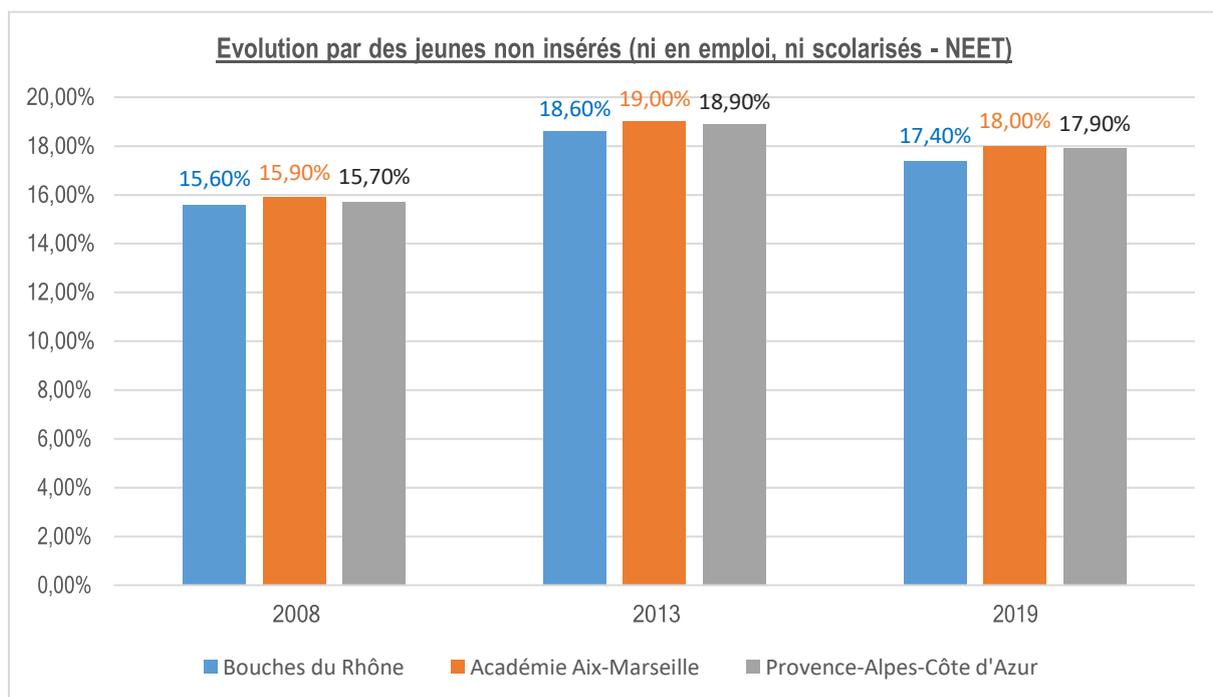
➤ Taux de scolarisation selon l'âge

	BdR	Région Sud PACA	France
2 à 5 ans	72,80%	72,50%	73,70%
6 à 10 ans	97,10%	97,30%	97,40%
11 à 14 ans	98,10%	98,10%	98,20%
15 à 17 ans	95,30%	95,40%	95,80%
18 à 24 ans	56,00%	50,60%	52,10%
25 à 29 ans	10,10%	8,10%	8,30%
30 et plus	1,10%	1,00%	1,00%

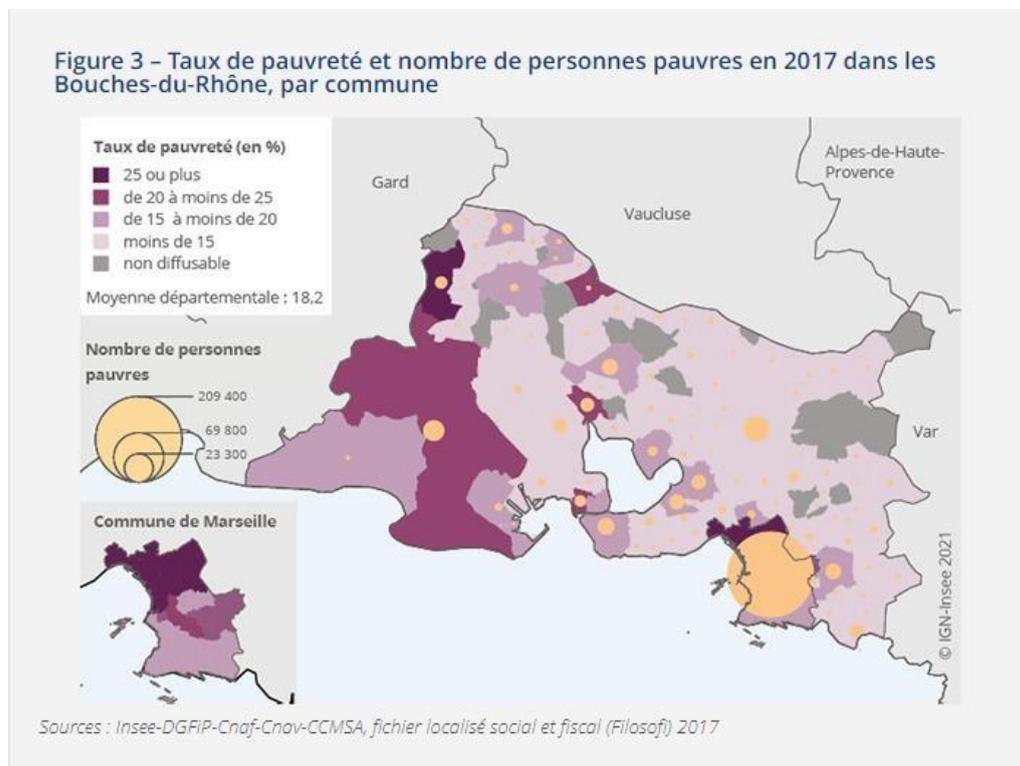


➤ *Part des jeunes non insérés (ni emploi, ni scolarisés – NETT). Source : Banque des territoires*

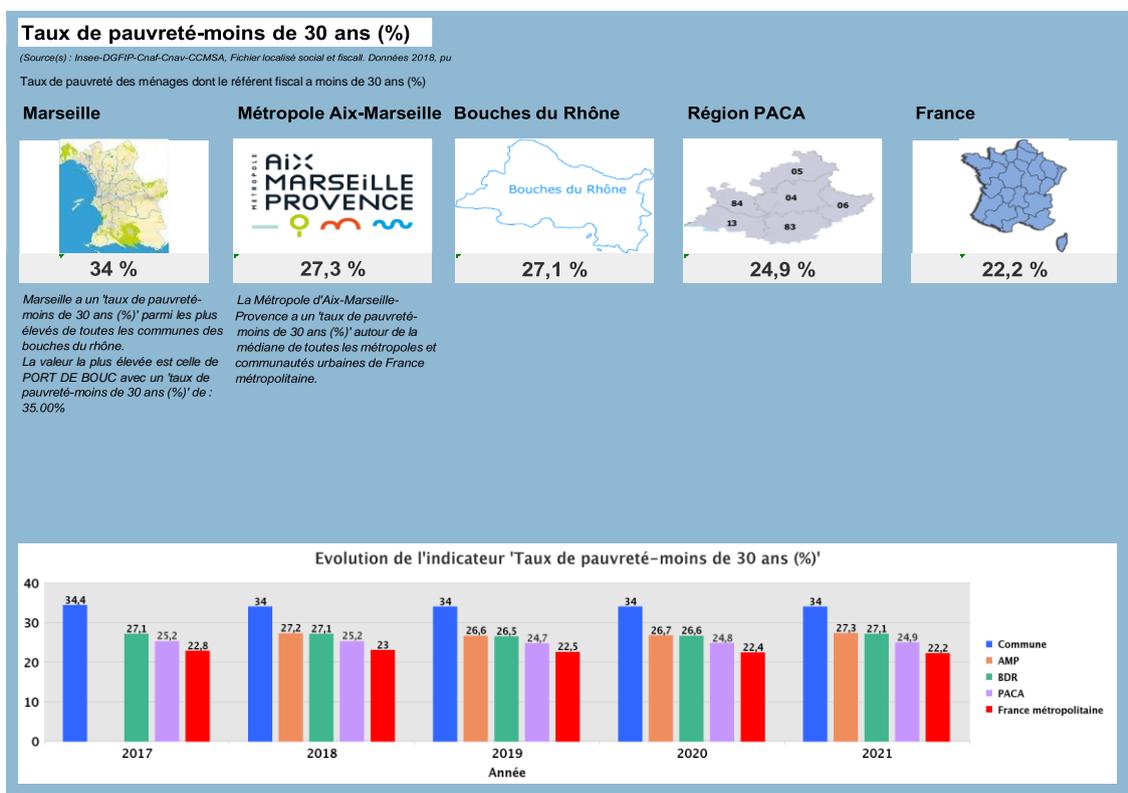
	Part des jeunes non insérés (ni en emploi, ni scolarisés - NEET)		
	2008	2013	2019
Bouches du Rhône	15,60%	18,60%	17,40%
Académie Aix-Marseille	15,90%	19,00%	18,00%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	15,70%	18,90%	17,90%



- *Bouches-du-Rhône, - En dépit d'une croissance de l'emploi, d'importantes poches de pauvreté, INSEE Analyses PACA, N°92, 18/03/2021*

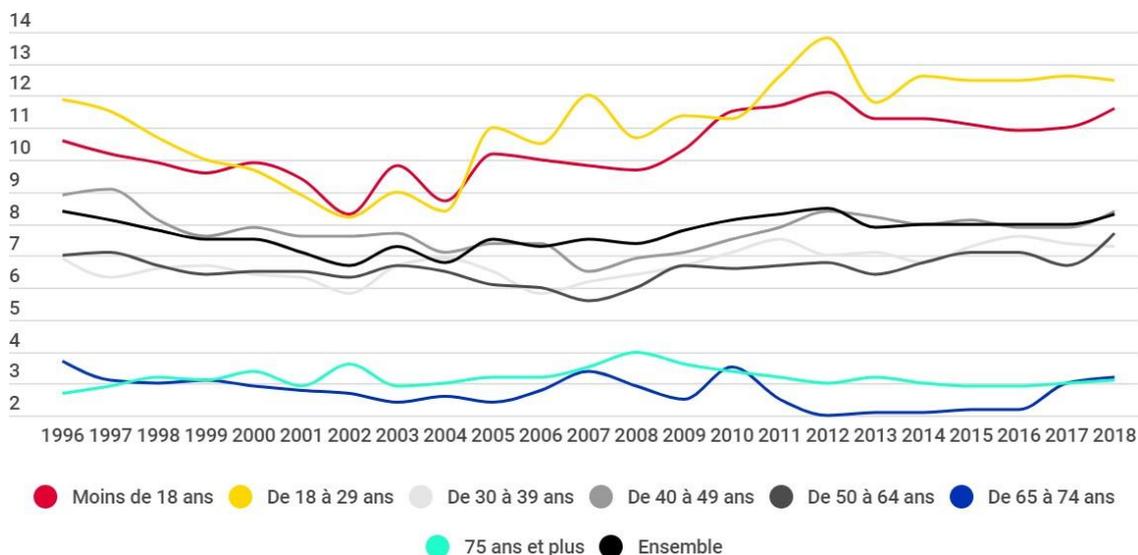


- *Taux de pauvreté des moins de 30 ans dans les Bouches-du-Rhône (in, Pauvreté(s) : Eléments de diagnostic, Conseil de Provence, mai 2021)*



- *Taux de pauvreté par tranche d'âge – comparaison nationale (in, Pauvreté(s) : Eléments de diagnostic, Conseil de Provence, mai 2021)*

La pauvreté touche plus fortement les catégories les plus jeunes de la population



Au niveau national, la pauvreté touche en premier lieu les plus jeunes et concerne environ 2,8 millions d'enfants<sup>13</sup>. Selon l'Observatoire des inégalités, le nombre d'enfants et jeunes adultes pauvres a globalement augmenté de 42% depuis le début du siècle. Cette progression est de 50% pour les jeunes adultes<sup>14</sup>.

La pauvreté selon l'âge			
Seuil de pauvreté fixé à 50 % du niveau de vie médian			
	Nombre d'individus pauvres en milliers	Taux de pauvreté en %	Part de la population pauvre en %
Moins de 10 ans	828	10,9	16,5
De 10 à 17 ans	710	11,2	14,2
De 18 à 29 ans	1 046	12,6	20,9
De 30 à 39 ans	587	7,4	11,7
De 40 à 49 ans	659	7,9	13,2
De 50 à 64 ans	821	6,7	16,4
De 65 à 74 ans	198	3,0	4,0
Plus de 75 ans	161	3,0	3,2
<b>Ensemble</b>	<b>5 010</b>	<b>8,0</b>	<b>100</b>

Lecture : parmi la population pauvre, 16,5 % sont des enfants de moins de 10 ans. 10,9 % des enfants de moins de dix ans sont pauvres.  
Source : calculs de l'Observatoire des inégalités, d'après l'Insee - Données 2017 - © Observatoire des inégalités

En France, la pauvreté touche aujourd'hui entre 10,6 et 12,6 % des 0-29 ans et représente près de 52 % de la population pauvre.

1 enfant sur 5 vit sous le seuil de pauvreté, soit près de 3 millions d'enfants. Le taux de pauvreté des enfants est nettement supérieur à celui de l'ensemble de la population, et plus particulièrement les moins de trois ans et les 15-18 ans<sup>15</sup>.

<sup>13</sup> Marie Viennot, [3 millions d'enfants pauvres en France, et combien demain ? \(franceculture.fr\)](http://franceculture.fr), France Culture, 31/08/19

<sup>14</sup> Xavier Demagny, *Huit chiffres ou graphiques pour comprendre l'étendue de la pauvreté en France*, France Inter, 19/11/20

<sup>15</sup> Fabien Delmas, Jorick Guillauneuf, *En 2018, les inégalités de niveau de vie augmentent*, Insee Première n°1813, 09/09/20

## I.2 - LA « QUERELLE DES ANCIENS ET DES MODERNES » ? CLASSES D'AGES, CONFLIT DE GENERATION ET SITUATION DE GENERATION

### I.2.1 – Les jeunes se distinguent-ils par leurs valeurs ?

Les éléments exposés ci-après sont issus des travaux de C PEUGNY qui confronte les représentations de la jeunesse aux données empiriques afin de tenter de définir des éléments caractéristiques - ou non - des jeunes.

« Les représentations de la jeunesse véhiculent une conception presque mécanique de « régénération » des sociétés par les avancées de cohortes nouvelles, porteuses de valeurs différentes et vecteurs de changements culturels. [...Celles des années 2020] seraient animées par une conscience environnementale, engagés dans lutte contre discriminations de genre, orientation sexuelle, origine ethno-raciale. [Les jeunes seraient] « en pointe sur questions de société. »<sup>16</sup> Ils seraient également des citoyens moins attentifs, des « nomades professionnels », se distinguant des autres classes d'âge. Ce qui nourrirait un « conflit de générations. »

- *Sur les questions de société et les représentations collectives*

Les jeunes nés dans les années 90 et 2000 sont considérés comme porteurs de « nouvelles » valeurs : d'ouverture, de tolérance, attentifs à l'environnement, ...

- Immigration : Les moins de 30 ans, comme les 30-44 ans en soulignent les effets positifs ; ce qui les différencie des + de 60 ans (et non des classes d'âge intermédiaire.)
- Ouverture au monde (« génération Erasmus »), les réponses sont homogènes pour toutes les classes d'âge. Cependant, il semble que les jeunes Français ont une relation contrariée à

l'Europe : ils sont confiants dans Institutions européennes et sont relativement moins hostiles (que les + âgés) à l'élargissement de l'Union Européenne mais ils « affectivement » moins attachés à l'Europe comme « continent ».

- Environnement : si l'engagement des jeunes dans la lutte contre réchauffement climatique et pour la transition écologique est visible dans les médias, le constat est à nuancer. « Les » jeunes ne sont pas significativement plus préoccupés par ces sujets que les 40-59 ans (à la différence des + 60 ans). En revanche, ils sont nombreux (ce qui les différencie des autres classe d'âge) à remettre en cause les conséquences des activités humaines sur l'environnement et sont favorables à des mesures plus radicales.

Ainsi, d'une part, **il n'existe pas de spécificité absolue de « la » jeunesse en matière de valeurs.** Elle partage les mêmes tendances que les catégories plus âgées, jusqu'à 59 ans et **il existe une relative « homogénéité » de valeurs, de représentations collectives ou d'attitudes sur les questions dites de société entre les 18-59 ans. Le clivage sur les valeurs s'opère plutôt entre les moins de 60 ans et les plus de 60ans.**

D'autre part, on peut remarquer une relative hétérogénéité des valeurs des jeunes en fonction de leur « statut » (ex : études/emploi ou profession exercée pour ceux qui sont en emploi). **A l'intérieur d'une même classe d'âge, pour les jeunes - comme pour les autres classes d'âge - ce n'est pas l'âge mais le niveau de diplôme qui est le principal « marqueur » de différenciation.**

Ainsi, par exemple, les 18-29 ans cadres, étudiants, ou exerçant des professions intermédiaires sont plus préoccupés par l'environnement ou les effets positifs de l'immigration que ceux qui sont chômeurs, employés, ouvriers et inactifs.

En outre, la sociologie électorale établit un lien entre le niveau d'éducation et le niveau de tolérance par rapport à l'altérité.

<sup>16</sup> C PEUGNY, op.cit

- **Sur la « citoyenneté » politique**

Les jeunes sont des citoyens plus exigeants, leur rapport au politique est nouveau : plus exigeant et plus critique, en lien avec la hausse continue du niveau d'éducation.

L'intérêt déclaré pour la politique, la participation électorale et les partis politiques augmente avec l'âge (36% des - 30 ans contre 43% pour les 30-44 ans). On note des effets de l'âge et du cycle de vie sur le rapport au politique : les jeunes passent par des périodes de « moratoire politique » durant lesquelles ils prennent le temps de se construire, y compris politiquement.

Cependant, cette relative distance par rapport à la politique conventionnelle n'est pas un signe de défiance par rapport à la démocratie. La suspicion par rapport aux partis et personnel politiques est généralisée et ne distingue pas particulièrement les moins de 30 ans.

En revanche, **les jeunes participent assez largement à l'émergence de nouveau type de citoyenneté. La « citoyenneté déférente »<sup>17</sup>, appartenant aux + de 60 ans attentive aux formes conventionnelles de participation politique, cède la place à la « citoyenneté distante », caractéristique d'individu au fait des enjeux politiques mais insatisfaits du jeu politique classique et de l'offre électorale.**

Cette « insatisfaction » des jeunes citoyens, globalement plus éduqués et donc plus aptes à décoder les discours et actes de la scène politique qu'ils considèrent « *impuissante à répondre aux défis sociaux, économiques, environnementaux...* » génère **l'émergence, chez eux, d'autres formes d'engagement, tournées vers la participation dite « non conventionnelle » : manifestations, boycotts, protestation réseaux sociaux, ...** Ce qui n'empêche pas leur participation électorale classique lorsque les élections portent sur un enjeu qu'ils identifient comme important.

<sup>17</sup> V. TIBERJ, les Citoyens qui viennent, comment le renouvellement générationnel transforme la politique en France, Le lien social, PUF, 2017

Par ailleurs, les cohortes sont hétérogènes : les moins diplômés et les plus précaires manifestent une attitude de retrait vis-à-vis du politique plus marquée et qui semble se diffuser, « *ce qui est un signal inquiétant pour la démocratie représentative* »<sup>18</sup>.

- **Sur le travail**

Dans les représentations relatives au travail, les jeunes seraient en quête de sens, d'épanouissement et d'accomplissement ; ils seraient animés par l'esprit de groupe en privilégiant le travail collectif et l'autonomie et seraient également en recherche d'équilibre vie professionnelle et vie privée. Leur caractéristique serait le « nomadisme professionnel ». Le développement du « management agile » (mode projet, vue matricielle...) dans les années 90 est, par exemple, l'une des réponses apportées à ces « préoccupations ». **Pourtant les enquêtes montrent que ces aspirations se rencontrent quel que soit l'âge, même s'il peut exister des nuances. L'hétérogénéité des jeunes dans leur rapport au travail et à leur carrière est liée aux trajectoires et parcours individuels.**

Certaines études déconstruisent également l'idée d'une défiance par rapport au **collectifs syndicaux. Il existe une diversité d'attitudes liées à des trajectoires individuelles impliquant des socialisations différenciées et donc des visions hétérogènes et socialement situées de la conflictualisation dans le monde du travail.**

Enfin, **il existe un effet niveau de diplôme sur le rapport au travail. Les moins diplômés sont plus attachés au travail comme valeur.** Et, si les moins de 30 ans sont moins convaincus de l'importance du travail que les générations plus anciennes, les réponses sont passablement identiques à celles des plus âgés sur les éléments importants pour l'emploi (Ex : l'importance d'exercer une responsabilité augmente avec l'âge).

**Les jeunes sont des travailleurs comme les autres...Selon C PEUGNY, les données empiriques des études ne donnent pas d'écho au**

<sup>18</sup> C. PEUGNY, op cit

**conflit de valeurs. Il ne définit pas de valeurs spécifiques des jeunes (par rapport aux autres classes d'âge), sauf par rapport aux plus de 60 ans. Mais, poursuit-il, ces indicateurs moyens ne suffisent pas à rendre compte de la complexité de la réalité sociale. Ils ne rendent par exemple pas compte des jeunes les plus mobilisés (sur le climat, contre les inégalités, ...) dont le rôle d'entraînement sur la société peut être majeur.**

« *La jeunesse est un continent hétérogène avec des clivages [...] La jeunesse étudiante (tolérante, ouverte au multiculturalisme, plus visible dans les représentations sociales et plus mobilisée) [n'est pas] la jeunesse conservatrice, autoritaire, défiante* » qui existe également, comme en témoignent, par exemple, le nombre d'adhésions des jeunes au parti du RN<sup>19</sup>.



*Pour aller plus loin, se reporter à l'annexe 5 « Penser les générations ? » p.85 du présent document.*

## **I.2.2 – La « distinction » : montée des inégalités et « précarisation » des jeunes**

« *La pyramide des âges coïncide, aujourd'hui plus qu'hier, avec la pyramide des statuts* »<sup>20</sup>

C.BAUDELOT - R ESTABLET  
Avoir 30 ans. En 1968 et 1998

La France se retrouve dans une situation paradoxale. Alors que le niveau d'éducation n'a cessé de s'élever entre les années 60 et 90, dans le même temps, le chômage a fortement augmenté. A partir des années 1970-1980, en France, le chômage apparaît comme un risque majeur, notamment chez les jeunes (cf, à partir 1973, création d'une nouvelle catégorie statistique INSEE « jeunes chômeurs »).

Cette « *situation de génération* » se caractérise par un déclin économique de la jeunesse (hausse du chômage, précarisation du travail, ...), une

dégradation des perspectives de mobilité sociale (et une augmentation du risque de déclassement) et une exclusion symbolique et politique de la jeunesse.

Elle génère un « *risque de rupture avec la « loi de progrès générationnel » unissant les hommes et les femmes nés dans les années 60 [c'est-à-dire] une détérioration des conditions d'existence par rapport aux générations précédentes [...] en termes de flux de mobilité sociale.* »<sup>21</sup>

D'un point de vue général, il semblerait que l'âge n'introduise pas vraiment de différences significatives en termes de probabilités d'accès aux catégories professionnelles supérieures. Du point de vue de l'accès aux positions sociales les plus favorables, les cohortes récentes ne semblent pas constituer de « *génération sacrifiée* » mais, au contraire, pour un âge donné, l'accès à des positions plus favorables augmente régulièrement dans le temps.

En revanche, le marché du travail se précarise au détriment des jeunes. Depuis les années 80, le chômage des jeunes est un phénomène structurel. Le taux de chômage des jeunes actifs est, sur la période, deux à trois fois plus élevé que le reste de la population active. Dans le même temps, pour ceux qui exercent une activité professionnelle, les conditions d'emploi se dégradent. Ainsi, en 2019, chez les moins de 25 ans, plus d'1 jeune sur 2 est en CDD, en intérim ou en apprentissage (contre moins de 20% dans les années 80). « *Cette augmentation de l'emploi précaire des jeunes actifs est d'autant plus inquiétante que les autres classes d'âge sont plutôt épargnées. [...] Les parcours de grande précarité concernent en 1<sup>er</sup> lieu les jeunes les moins qualifiés mais les plus diplômés ne sont pas à l'abri d'un déclassement.* »<sup>22</sup>

En outre, les parcours d'insertion des jeunes se complexifient. Diverses études tendent à montrer que les jeunes qui connaissent de longue période de chômage en début de carrière ont des perspectives moins favorables à moyen et long termes en termes d'emploi et de salaire. Par exemple, la durée de

<sup>19</sup> C PEUGNY, op.cit

<sup>20</sup> C.BAUDELOT et R ESTABLET, : « l'exercice du pouvoir et de l'autorité va toujours de pair avec l'âge [...] la pyramide des âges coïncide aujourd'hui plus qu'hier avec la pyramide des statuts [Aujourd'hui, en France], les âges élevés tendant à monopoliser]

les fonctions de pouvoir et de richesse] conduisant à l'avènement d'une gérontocratie. » in Avoir 30 ans. En 1968 et 1998, Editions du Seuil, 2000

<sup>21</sup> C. PEUGNY, op.cit

<sup>22</sup> C. PEUGNY, ibid

rattrapage pour le taux d'emploi des jeunes est de 3 ans et pour le salaire, de 10 ans. La stabilisation dans l'emploi (par exemple CDI) se fait également plus tardivement.

Les enquêtes d'opinion soulignent que les Français sont très critiques par rapport à l'égalité des chances dans le domaine scolaire et aux inégalités d'accès aux emplois désirés. Ils remettent majoritairement en cause le caractère méritocratique de l'accès au diplôme et/ou à l'emploi et éprouvent un sentiment de frustration par rapport au décalage entre le discours promouvant la méritocratie et l'élitisme « éprouvé » du système éducatif.



*A titre d'illustration, se reporter à l'annexe 6 « Lutte contre la précarité des jeunes ? » p.90 et à l'annexe 7 : « Covid-19 : la santé mentale des jeunes lourdement affectée » en p. 93 du présent document.*

## I.3 – NON PAS UNE, MAIS DES JEUNESSES...

« **La jeunesse est à la fois âge et passage** : elle constitue un âge de la vie marqué par le passage de l'adolescence vers l'âge adulte. Âge des possibles et des expérimentations, âge des engagements et des choix, la jeunesse est une période d'apprentissage des responsabilités, d'accès à l'indépendance matérielle et de construction identitaire de l'autonomie. Les rythmes et les caractéristiques de ce processus complexe sont variables selon les différents domaines qui concourent à définir les statuts et les rôles adultes. En même temps, la jeunesse est l'âge des classements sociaux et de la confrontation aux inégalités sociales. **La jeunesse ne forme pas un ensemble homogène** : elle est traversée par des différenciations sociales, liées tout particulièrement aux inégalités en matière de niveau d'études et de qualification. »

Bernard ROUDET

Qu'est-ce que la jeunesse ?

Fondation Seligmann, « Après-demain » 2012/4 N° 24

« [...] Même si certains marqueurs les rapprochent, nous emploierons le plus souvent jeunesse(s) au pluriel parce que la notion renvoie à des périodes variables, de plus en plus longues entre l'enfance et l'âge adulte et des réalités très diverses évoquées par Jean-Claude Chamboredon dès 1966. Elles peuvent être bourgeoise ou populaire, diplômée ou non diplômée, favorisée ou précaire : ce sont des « héritiers » ou des « jeunes sans avenir ». Elles sont féminine ou masculine, urbaine ou rurale, de centre-ville ou de banlieue, laïque ou chrétienne ou musulmane ou d'autres religions, d'origine du pays d'accueil ou d'origine d'un autre pays[...] »<sup>23</sup>

### I.3.1 - Singularité de la jeunesse, pluralité des jeunes(ses)

En tant que « réalité sociale [qui] n'existe pas en soi de façon intemporelle [et] est produite par la société

dans des contextes [...] déterminées»<sup>24</sup>, la singularité de la jeunesse peut être appréhendée de la façon suivante.

Elle est un **passage**, une « phase de préparation à l'exercice des rôles professionnels, familiaux, mais aussi citoyens, conformes à l'âge adulte ». Ce temps de passage est un temps de socialisation et d'apprentissage progressif des « rôles » (adultes), ponctué par des cinq étapes : départ de la famille, accès au logement indépendant, entrée dans la vie professionnelle, formation d'un couple et arrivée du premier enfant, qui constituent, pourrait-on dire, autant de rites de passage vers l'âge adulte. En un mot, on peut dire que la jeunesse est un passage d'apprentissage de l'autonomie et de l'émancipation.

Elle est aussi, comme l'a montré JC CHAMBEDON en 1966, socialement différenciée du point de vue des pratiques.

En ce sens, la jeunesse est singulière. Et, bien que singulière, le « théorique » comme « l'empirique » témoignent également du fait que **la jeunesse est plurielle, hétérogène, traversée par des clivages.**

### I.3.2 – Pensé et impensé : les limites de « LA » jeunesse

- *Limite : Penser la jeunesse exclusivement comme « une » catégorie. Illustration : étudiants et scolaires*

La massification scolaire (qu'illustrent, par exemple, allongement successif de la scolarité obligatoire, la mise en place du collège unique, l'objectif de 80% d'une classe d'âge reçue au baccalauréat, ...) opérée progressive tout au long du XXème siècle et accentuée à compter des années 50, a introduit une représentation prégnante « la généralisation de la définition du jeune comme élève ou au mieux étudiant [...tout en insistant] encore sur la nécessité de prendre en compte la différenciation sociale des âges. »<sup>25,26</sup>

<sup>23</sup> N. DUPONT, op.cit

<sup>24</sup> B. ROUDET, op.cit

<sup>25</sup> C. PEUGNY, op.cit.

<sup>26</sup> La différenciation sociale : « processus économique, politique, culturel, et normatif qui fonde les catégories sociales liées au

sexe, à l'ethnicité, [...] à l'âge [...] », « Introduction à la différenciation sociale », Danielle JUTEAU, in la différenciation sociale : modèle et processus, sous la direction de Danielle JUTEAU, collection tendances, Presses de l'Université de Montréal

### « La jeunesse étudiante n'est pas toute la jeunesse<sup>27</sup> »

Depuis le début du XXI<sup>ème</sup> siècle, l'identification de la jeunesse au monde étudiant progresse dans les représentations en France. Pourtant, en 2010, les étudiants représentaient à peine la moitié des 18-25 ans. En 2019 (enquête INSEE Emploi), les élèves, étudiants ou stagiaires en formation représentaient 40% de cette classe d'âge, soit une proportion équivalente à celle des actifs en emploi ; 12% étaient au chômage et 8% en inactivité. Si ces proportions changent peu, elles s'accroissent en fonction de différentes variables, dont la taille de l'aire urbaine habitée et l'origine sociale.

La prégnance de cette représentation/identification est accentuée par la visibilité relative assurée par les relais « organisés » de cette jeunesse étudiante (associations, syndicats, ...).

### Les étudiants (comme les élèves) ne constituent pas une catégorie homogène

Cette massification scolaire a également entraîné une transformation de la société française depuis 1960. En allongeant la scolarité des enfants d'ouvriers et d'employés, elle a contribué à l'extraversion des classes populaires (par l'acculturation scolaire).

Aujourd'hui, les étudiants ne sont plus les seuls « Héritiers »<sup>28</sup> ; ce sont également des jeunes des « classes populaires », qui ne disposent pas des mêmes ressources économiques et culturelles.

Ainsi, par exemple, on estime qu'actuellement le travail étudiant (situation de cumul études et emploi), dont la réalité a été révélée au grand jour lors du 1<sup>er</sup> confinement au démarrage de la pandémie Covid19, concerne la moitié des étudiants ; ce qui a des effets sur leurs conditions d'études et leur réussite. Par ailleurs, la hausse du « coût global » des études (loyer, nourriture, ...) a généré une hausse de l'endettement étudiant.

En outre, diverses études indiquent que les étudiants ne fréquentent pas les mêmes filières selon leur

origine sociale, mettant au jour une stratification sociale du monde étudiant, par exemple :

- universités V/S grandes écoles ;
- la massification scolaire n'a pas entraîné de « démocratisation scolaire » qui se serait accompagnée scolaire par une diminution des inégalités sociales de réussite et de cursus scolaire. Ainsi, les auteurs s'accordent sur le fait que c'est la création de la filière technologique dans les années 70 et de la filière professionnelle, dans les années 80, qui ont permis d'atteindre - récemment - 80% d'une classe d'âge au baccalauréat. Les inégalités quantitatives d'accès aux différents niveaux du système éducatif ont été supplantées par des inégalités qualitatives liées à la nature des filières fréquentées. Cette « démocratisation » du système éducatif a été ségrégative et non égalisatrice. Ainsi, selon les données, si l'accès au baccalauréat s'est élargi sans distinction des filières ; en revanche, si l'on introduit cette distinction, les inégalités d'obtention du bac n'ont pas diminué dans le temps.
- le recrutement social au sein des différentes filières universitaires révèlent des différences notables en terme d'origine sociale des publics.

### « Les vaincus de la compétition scolaire »<sup>29</sup>

Une partie de « la » jeunesse quitte encore précocement le système éducatif, sans qualification scolaire. Fin 2000, ils étaient environ 120 000/an, avec une légère amélioration au milieu des années 2010 (100 000 / an en 2016). Selon l'INSEE (publication mars 2021, données 2019), le nombre de jeunes entre 15 et 29 ans qui ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation (NEET : Not in Employment, Education or Trainig) était d'environ 1,5 million en France (hors Mayotte) ; soit 12,9% de cette tranche d'âge.

Leur faible niveau de qualification, cumulé à des difficultés socio-économiques, rendent leur insertion sur le marché du travail difficile. Connaissant des trajectoires complexes, Ils sont dépendants de dispositifs spécifiques d'insertion professionnelle.

<sup>27</sup> C. PEUGNY, op.cit

<sup>28</sup> P. BOURDIEU, JC PASSERON, Les héritiers. Les étudiants et la culture, Editions de Minuit, 1964

<sup>29</sup> C. PEUGNY, op.cit

	Taux	
NEET	12,9%	dont : 47% d'entre eux sont au chômage au sens du BIT 20 % sont inactifs et souhaitent travailler sans remplir les critères de disponibilité ou de recherche d'emploi pour être considérés comme chômeurs 33% sont inactifs déclarant ne pas souhaiter travailler.
Hors NEET	51%	En emploi
	43%	Etudes initiales
	6%	Reprises études ou autres formations

De par leur faible niveau de qualification cumulé à des difficultés socio-économiques rendent l'insertion sur le marché du travail difficile, ces jeunes sont dépendants des dispositifs spécifiques d'insertion professionnelle et connaissent des trajectoires complexes.

- *Limite : Ne pas penser « la » jeunesse comme une trajectoire*

L'analyse de la mobilité sociale permet de s'interroger sur les questions de reproduction des inégalités.

Sur le long terme (1920-2020), on peut considérer que, jusqu'aux années 70, l'« immobilité sociale » diminue, plus du fait de transformations structurelles de l'emploi que de transformations du lien entre origine sociale et position sociale atteinte.

A compter des années 70/80, si la proportion de cadres et de professions intellectuelles supérieures a globalement augmenté, on constate cependant que l'origine sociale reste un facteur d'inégalité d'accès à des positions sociales plus avantageuses (la probabilité, par exemple, qu'un enfant d'ouvrier devienne cadre augmente ; mais cette probabilité est limitée à 8% alors qu'elle est de 45% pour les enfants de cadres) et, dans le même temps, les classes dites supérieures sont moyennement protégées par rapport aux risques de « déclassement » social.

En outre, si l'avenir professionnel reste corrélé au niveau de diplôme obtenu (dans un contexte, qui plus est de massification de l'enseignement), on peut considérer qu'il existe encore des inégalités dans l'accès aux emplois liées au milieu social d'origine.

En France, l'inertie de revenus entre génération est d'environ 50% comme en Allemagne, contre 40% au Royaume-Uni, 45% aux USA ; tandis qu'il est de 25% en Suède et de 10% au Danemark. L'inertie intergénérationnelle correspond à l'écart moyen de revenu entre deux enfants tirés au hasard rapporté à l'écart moyen de revenus de leurs parents. Plus cette inertie est proche de 100 %, plus le niveau de revenu des parents se répercute en moyenne sur celui des enfants.

En France, bien que les hypothèses de calcul puissent être contestées, on considère qu'il faut attendre 6 générations pour qu'un individu issu d'une famille « pauvre » atteigne le niveau de revenu moyen du pays (contre 2 ou 3 dans pays scandinaves et 4 en moyenne dans les pays de l'OCDE).

Le déclassement est une mobilité descendante intergénérationnelle. Est appelé « déclassé » un individu qui n'arrive pas à maintenir la position sociale de ses parents. Ce phénomène est d'ampleur et selon l'auteur, la part des trajectoires descendantes s'est accrue dans toutes les CSP. Si, globalement, le « diplôme » protège du déclassement, le lien entre niveau de diplôme et position sociale tend à se distendre.



*Pour aller plus loin, se reporter à l'annexe 8 : « le déclassement et la peur du déclassement », p. 95*

L'importance des transferts matériels et financiers familiaux soulignent l'importance de la solidarité familiale et accroissent tout autant qu'ils révèlent les inégalités au sein des jeunes « générations ». La quantité des ressources familiales mobilisables face à l'incertitude et aux risques varie en fonction de l'origine sociale. Cela influence, par exemple, la capacité des jeunes à devenir propriétaires de leur logement.

Puisque la jeunesse est singulière tout en étant plurielle, puisqu'elle est marquée par les inégalités et la précarité ; l'action publique qui vise à les accompagner pour accéder à l'autonomie, entendue au sens large, doit agir pour accompagner leurs parcours variés.

## Partie 2 : JEUNESSE(S) ET ACTION PUBLIQUE : COMPRENDRE LES LOGIQUES D'ACTION

---

### Retour vers le futur...

En France, l'ensemble des analyses consacrées à l'action publique envers les jeunes s'accorde sur un point : il n'existe pas, « théoriquement » parlant, de politique publique « jeunesse » mais un « *millefeuille de dispositifs*. »<sup>30</sup>

Dès le début XXème la jeunesse apparaît comme catégorie particulière mais jamais pour elle-même : elle est toujours associée au sport et/ou à l'Education nationale. (En 1954, par exemple, la proposition de Pierre Mendes France de créer un Ministère de la jeunesse a été combattu par les mouvements laïcs et de l'éducation populaire au motif qu'il existait déjà une Ministère de l'Education.)

Selon l'historienne L BANTIGNY, la question qui s'est posée originellement est la suivante : est-il légitime de faire de la jeunesse une entité particulière, objet de politique publique. La réponse donnée, dès l'origine, et qui marque encore aujourd'hui la conception de l'action publique envers / pour / auprès des jeunes a été qu'il n'existe pas des problèmes de jeunes mais des aspects jeunes à des problèmes généraux.

Selon C. PEUGNY, il n'y a pas de rattachement des dispositifs existants à une conception forte et assumée de la jeunesse comme « âge de vie » ; ni de rôle structurant, affirmé et affiché, par l'Etat (au

sens large des pouvoirs publics) pour encadrer cet âge, comme cela pourrait - ou non - se faire.

La période actuelle hérite de ce choix originel :

- en matière d'action publique, la jeunesse est presque toujours accolée aux sports, voire à l'Education Nationale ;
- cette appréhension de la jeunesse favorise l'accumulation de dispositifs successifs dans différents domaines, et s'adressant à des catégories particulières de jeunes. Ce millefeuille rend l'ensemble des dispositifs illisibles, d'autant que leur nombre augmente pour répondre aux risques sociaux, potentiellement rencontrés par les jeunes dans les parcours de vie : professionnelle ou autre, ... eux-mêmes en augmentation.

En France, contrairement à d'autres pays, du fait de cet héritage, **« la jeunesse », au-delà discours, n'est pas véritablement appréhendée comme une politique publique transverse, articulée, couvrant à la fois les divers domaines d'action et les différents risques associés aux différents stades de la vie des jeunes. Ainsi, si les enfants et les adolescents sont principalement « couverts » par leur appartenance à la famille (politiques familiales) et/ou par leur statut d'élèves ou d'étudiants (politique Education) ; les jeunes adultes, quant à eux, sont principalement**

---

<sup>30</sup> C. PEUGNY, Ibid

**protégés via les droits associés au travail  
(politique emploi, politique insertion, protection  
sociale liée, ...)**

Or les transformations « sociales » (« modèles » familiaux, hausse du chômage, précarisation du travail, ...) ont entraîné la multiplication et la succession de réformes et de dispositifs qui constituent autant de dérogations au droit général (C. PEUGNY parle de « colmatage »), accentuant d'autant la complexité et le caractère illisible de ce millefeuille.

## II.1 - MODELISATION DES STRATEGIE D'ACTION PUBLIQUE ENVERS LES JEUNES : GRILLE DE LECTURE POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES « JEUNESSE »

Tom CHEVALLIER<sup>31</sup> propose une typologie des types de citoyenneté socio-économique des jeunes en Europe permettant de penser et d'analyser la diversité des politiques visant à promouvoir l'autonomie, ou la citoyenneté socio-économique, des jeunes européens.

Selon l'auteur, les dimensions constitutives de cette typologie renvoient aux modalités d'intervention de l'État (entendu comme pouvoirs publics) pour promouvoir la citoyenneté socio-économique des jeunes. L'Etat peut intervenir de deux façons distinctes :

- en cherchant à promouvoir l'accès des jeunes à l'autonomie en favorisant leur accès à l'emploi (« **citoyenneté économique** »), via **les politiques d'éducation et les politiques de l'emploi. Ces dernières pouvant être inclusives** (doter tous les jeunes de compétences permettant leur insertion sur le marché du travail. Stratégie « *inclusive learn first* ») ou **sélectives** (dans une optique élitiste, sélectionner les meilleurs. Stratégie « *selective work first* ») ;
- en leur délivrant, directement ou indirectement une aide publique en leur octroyant des ressources financières (transfert financier). **Cette dimension renvoie aux politiques familiales, aux aides aux étudiants, aux allocations logement ainsi que la couverture « sociale » (chômage, minima sociaux, ...), promouvant une citoyenneté sociale soit « familiarisée », soit « individualisée ».**

### II.1.1 – Citoyenneté économique des jeunes et modèles de stratégie d'action

#### Les deux figures de la citoyenneté économique des jeunes en Europe<sup>32</sup>

	Citoyenneté économique inclusive	Citoyenneté économique sélective
Objectif global de la stratégie	<i>Learn-first</i>	<i>Work-first</i>
Politique d'éducation	Logique de la politique d'éducation : inclusion et <i>skills for all</i> => Faibles inégalités scolaires <i>Indicateurs :</i> => Dépenses d'éducation + => Scolarisation + -> Décrochage scolaire - => 2 <sup>e</sup> chance <i>via</i> le système éducatif +	Logique de la politique d'éducation : élitisme et <i>skills for the best</i> => Fortes inégalités scolaires <i>Indicateurs :</i> => Dépenses d'éducation - => Scolarisation - -> Décrochage scolaire + => 2 <sup>e</sup> chance <i>via</i> le système éducatif -
Politique de l'emploi	Complémentarité dans le sens de compensation avec la politique d'éducation : => Développer le capital humain et donner une seconde chance aux peu qualifiés => Centrée sur l'offre de travail <i>Indicateurs :</i> => Formation professionnelle pour les jeunes peu qualifiés + => Éducation et formation non formelle pour les jeunes peu qualifiés + => Garanties jeunesse +	Complémentarité dans le sens de synergie avec la politique d'éducation : => Baisser le coût du travail et promouvoir des emplois atypiques pour les peu qualifiés => Centrée sur la demande de travail <i>Indicateurs :</i> => Formation professionnelle pour les jeunes peu qualifiés - => Éducation et formation non formelle pour les jeunes peu qualifiés - => Garanties jeunesse -

<sup>31</sup> Tom CHEVALLIER, Tom CHEVALLIER, La jeunesse dans tous ses états, PUF, 2018

<sup>32</sup> Tom CHEVALLIER, *ibid*

<p>Stratégie « inclusive learn first »</p>	<p>But : délivrer « des compétences de façon inclusive, afin que ceux-ci puissent tous s'insérer convenablement sur le marché du travail ».</p> <p>Priorité : « accordée à l'éducation et à la formation dans le lien formation-emploi ».</p> <p>Politiques publiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grande importance apportée à la politique éducation « dans la mesure où ils délivrent des compétences à tous les jeunes et limitent la part de jeunes quittant prématurément l'éducation et la formation (les « décrocheurs ») et de jeunes à faible niveau de qualification. »</li> <li>- Politique emploi : « Pour les jeunes rencontrant difficultés d'accès à l'emploi : adoption d'une politique tournée vers l'offre de travail (intervention concentrée sur les jeunes travailleurs, visant à développer le capital humain des jeunes par la formation professionnelle afin de pallier les déficiences à la marge du système éducatif, pour les réintégrer ensuite dans la norme des parcours juvéniles. Dispositifs explicitement dirigés vers les jeunes peu qualifiés en difficulté sur le marché du travail, dans le cadre de ce que l'on appelle les garanties jeunesse</li> </ul> <p>La politique de l'emploi est complémentaire avec la politique d'éducation dans le sens où elle la compense, puisqu'elle se focalise sur les jeunes qui n'ont pas atteint un niveau de qualification suffisant dans le système de formation initiale afin de leur donner une seconde chance. »</p>
<p>Stratégie selective work first</p>	<p>But : délivrer des compétences avant tout à une élite (skills for the best), de façon sélective. Le système éducatif est fortement élitiste dans le sens où il se focalise sur les meilleurs élèves et ne délivre pas de seconde chance pour les jeunes peu qualifiés : sa fonction est d'abord de classer les jeunes en fonction de leur supposé mérite, en distinguant continuellement les « bons » et les « mauvais » élèves, et non de fournir à tous des compétences pour qu'ils puissent s'insérer sur le marché du travail</p> <p>Ce qui débouche par conséquent sur de fortes inégalités en termes de compétences et de niveaux d'études, et sur une part importante de jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation et de jeunes à faible niveau de qualification.</p> <p>Ce sont ces jeunes qui seront principalement en difficulté sur le marché du travail une fois sortis du système éducatif. Conformément à la logique élitiste du système qui considère que la formation concerne avant tout les plus performants scolairement, l'intervention des pouvoirs publics en direction de ces jeunes en difficulté est d'une nature différente : il ne s'agit pas de réparer et de compenser les défaillances du système éducatif en leur délivrant une formation de seconde chance, mais de leur permettre d'obtenir un emploi malgré tout, à bas niveau de qualification, quelle que soit la qualité de cet emploi : la politique de l'emploi ici complète la politique d'éducation dans le sens d'une synergie, c'est-à-dire en renforçant la logique et en accentuant les effets.</p> <p>Dans le binôme formation-emploi, c'est l'emploi qui devient alors la priorité (dans une perspective de work-first et c'est une politique centrée sur la demande de travail qui est alors mise en place : il s'agit moins d'améliorer l'employabilité des jeunes que de modifier le marché du travail en agissant sur la demande des entreprises. Pour ce faire, l'abaissement du coût du travail, via par exemple l'instauration d'un salaire minimum pour les jeunes ou des exonérations de cotisations sociales, est l'instrument le plus utilisé, avec le développement d'emplois atypiques dirigés principalement en direction des jeunes, soit par la création directe d'emplois et les subventions à l'emploi, soit par la flexibilisation du marché du travail lorsque des formations sont disponibles dans la politique de l'emploi, ces formations ne sont pas explicitement dirigées vers ces jeunes en difficulté, mais bénéficient principalement aux jeunes déjà formés, conformément à la logique élitiste du système éducatif que nous avons décrite : il ne s'agit pas de délivrer une seconde chance aux jeunes en difficulté car peu qualifiés. C'est pourquoi la politique de l'emploi ne compense pas la politique d'éducation. »</p>

## II.1.2 – Citoyenneté sociale des jeunes et modèles de stratégie d'action

### Les deux figures de la citoyenneté sociale des jeunes en Europe<sup>32</sup>

	Familialisation	Individualisation
Représentation de la jeunesse	Enfance	Âge adulte
Obligations alimentaires pour les parents à l'égard de leur enfant majeur	Oui	Non
Statut dans la protection sociale	Dépendant (enfant à charge)	Indépendant (allocataire en son nom propre)
Limites d'âge	Tardives (autour de 25 ans)	Précoces (autour de 18 ans)
Aides aux étudiants <i>Politique familiale</i> <i>Bourses d'étude et/ou prêts</i>	Oui <i>Bourses sous condition de ressources parentales</i>	Non <i>Bourses et/ou prêts universels, non dépendants du revenu des parents</i>
Couverture sociale des jeunes	Faible	Importante

<b>Familiarisation</b> = « extension de l'institutionnalisation de l'âge de l'enfance »	<b>Individualisation</b> = « institutionnalisation qui a davantage à voir avec l'âge adulte, et donc avec les citoyens sociaux adultes »
<i>Implique un statut de dépendant, ou d'« enfant à charge », dans la protection sociale, cad les prestations sont adressées aux parents, et non directement aux jeunes eux-mêmes...</i> <i>Limites d'âge tardives [...] souvent au-delà de l'âge de fin de la scolarité obligatoire (16 ans) ou de la majorité civile (18 ans), autour de 25 ans</i>	<i>..., alors que, lorsque les aides sont individualisées, ceux-ci peuvent y prétendre en tant qu'allocataires indépendants, en leur nom propre.</i>  <i>Limites d'âges précoces lorsqu'il y a individualisation, autour de l'âge de la majorité civile. »</i>
<i>« Fortement liée à la présence des jeunes dans le système éducatif, puisque le statut d'enfant, ou de dépendant, est justifié par la scolarisation des enfants. Le statut des étudiants, autrement dit des jeunes toujours scolarisés, est alors crucial. Lorsqu'il y a familiarisation, ils sont considérés comme des enfants car scolarisés, et c'est donc la politique familiale qui est utilisée pour les soutenir[...] Si des aides aux étudiants sont disponibles, dans la mesure où ce sont toujours les parents qui sont censés s'occuper d'eux, il s'agira de bourses sous condition de ressources parentales : [...] supposées aider les parents dont les revenus ne leur permettent pas de garantir à leurs enfants la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur [...]</i>	<i>En revanche, en cas d'individualisation, les jeunes ne sont plus considérés comme des enfants, même s'ils sont scolarisés, et par conséquent le soutien étudiant fourni par l'État est à destination de tous les étudiants, indépendamment du revenu des parents, afin de garantir leur autonomie pendant cette période. La politique familiale, dans la mesure où elle ne concerne que les enfants proprement dits, n'est alors pas mobilisée pour aider les jeunes dans l'enseignement supérieur. »</i>
<i>L'action publique est dirigée vers les parents en premier lieu, dans la mesure où ceux sont eux qui sont censés prendre en charge leurs enfants Il s'agit alors de droits sociaux acquis de façon indirecte, par l'entremise du statut dans la famille, c'est-à-dire non pas en tant que citoyen social adulte, mais en tant qu'enfant. [...]« ce rôle donné à la famille fait écho au principe de subsidiarité »</i>	
<i>[...] Plus la familiarisation des aides est poussée, [...] moins les jeunes ont un accès direct aux prestations sociales. Par conséquent, la couverture sociale des jeunes en leur nom propre, en tant qu'indépendants et non en tant qu'ayants droit, sera plus faible lorsque la familiarisation sera poussée.</i>	

<sup>32</sup> Tom CHEVALLIER, Ibid

## II.1.3 – Croisement : typologie citoyenneté socio-économique des jeunes

### Typologie citoyenneté socio-économique des jeunes<sup>34</sup>

	Citoyenneté économique sélective	Citoyenneté économique inclusive
Citoyenneté sociale individualisée	Citoyenneté de seconde classe Royaume-Uni, Irlande	Citoyenneté habilitante Suède, Pays-Bas, Finlande, Danemark
Citoyenneté sociale familiarisée	Citoyenneté refusée France, Espagne, Portugal, Grèce, Luxembourg, Belgique, Italie	Citoyenneté encadrée Allemagne, Autriche

« citoyenneté encadrée »	« croisement entre une citoyenneté sociale familiarisée et une citoyenneté économique inclusive. Elle est dite « encadrée » dans la mesure où les jeunes restent dépendants de leur famille et où le système d'apprentissage structure fortement l'entrée dans la vie active : la communauté, à la fois familiale et professionnelle, encadre l'accès du jeune à l'indépendance [...] »
citoyenneté « habilitante »	« croise une citoyenneté sociale individualisée typique des États-providence beveridgiens se fondant sur la notion de citoyenneté comme base des droits sociaux, et une citoyenneté économique inclusive [...] Elle est « habilitante » dans la mesure où elle vise à émanciper le plus tôt possible les jeunes en leur en donnant les moyens, que ce soit en termes financiers ou en termes de formation. »
Citoyenneté de seconde classe	citoyenneté économique sélective + citoyenneté sociale individualisée « citoyenneté est dite « de seconde classe » lorsque les jeunes sont considérés comme des adultes, mais que les dispositifs auxquels ils peuvent prétendre ne sont pas de la même nature ou de la même qualité que ceux auxquels peuvent prétendre les autres adultes »
Citoyenneté « refusée »	citoyenneté économique sélective + citoyenneté sociale familiarisée « La citoyenneté est dite « refusée » quand ni la citoyenneté sociale ni la citoyenneté économique ne permettent une indépendance synonyme de vie adulte : les jeunes sont ici des enfants avant tout. »

### CONSEQUENCES EN TERMES DE LOGIQUES D'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS

<b>Politiques Education</b>	« learn first » = logique inclusive et égalitaire VS/ « work first » = logique sélective et inégalitaire (« méritocratie », élitisme, ...)
<b>Politique emploi</b>	Seconde chance ? = compensation politique Education. Lien politique de formation professionnelle + éducation et formation « non formelles » VS/ Relégation = promotion des emplois atypiques supposément adaptés
<b>Politique familiale</b>	Politique de l'enfance pour des adultes ? = > Variation limites d'âge
<b>Aides aux étudiants ?</b>	Soutenir les parents VS soutenir les jeunes ?
<b>Allocations logement</b>	Promouvoir la cohabitation VS l'indépendance résidentielle ?
<b>Couverture chômage</b>	Accompagner l'entrée des jeunes sur le marché du travail VS sécuriser les travailleurs en place ?

<sup>33</sup> Tom CHEVALLIER, Ibid

### Benchmark<sup>35</sup> « situations « européennes »

Il existe de nombreux travaux comparatifs sur la manière dont jeunes accèdent à l'autonomie à âge adulte qui mettent en évidence l'existence de différents modèles d'accompagnement des individus au cours de la période séparant âge fin scolarité obligatoire jusqu'à indépendance pleine et entière.

Cécile VAN DE VELDE, dans son étude *Devenir adulte, sociologie comparée de la jeunesse en Europe* (2008) met en exergue trois déterminants majeurs permettant de décrire la variété d'expérience de la jeunesse selon les pays :

- le type d'Etat-Providence ;
- le fonctionnement système éducatif
- la nature culture familiale.

Au Danemark, par exemple, devenir adulte c'est « prendre le temps de se trouver » tout en favorisant le départ précoce du foyer familial. L'éducation favorise l'autonomie précoce et l'Etat intervient financièrement auprès des jeunes grâce à un système de « bons de formation », d'un montant inférieur ou égal à 800€, octroyés de manière universelle (c'est-à-dire sans condition de revenu des parents), qui constituent un « salaire étudiant » permettant de lever certains freins à la poursuite des études. En outre, l'utilisation de cette allocation financière est souple, ce qui permet des aller-retours sur le marché du travail.

En Grande-Bretagne, c'est le fonctionnement du marché du travail (favorable aux emplois étudiants) et du système financier (généralisation et conditions des emprunts étudiants) qui favorisent l'autonomisation des jeunes.

En Espagne, l'âge médian de décohabitation (départ foyer parental) s'opère vers 28 ans en moyenne. « Traditionnellement », cette période de cohabitation du jeune adulte avec ses parents lui permet

d'accumuler des moyens lui permettant, ensuite, de vivre seul.

Quant à la France, elle propose un modèle hybride mêlant une intervention modérée de l'Etat (ex : bourses sur critères sociaux, allocations logements, ...) et fonctionnement du marché, tout en nécessitant une aide familiale.

D'une façon générale, il convient de ne pas minorer les effets des choix politiques qui font peser prioritairement les coûts du passage à l'âge adulte soit sur la famille, soit sur le « marché ». En effet, les pays qui s'appuient sur la familiarisation de cette période ne peuvent empêcher une inégale mobilisation des ressources accumulées par les générations précédentes, ce qui favorise la reproduction des inégalités et leur augmentation.

Ainsi, selon l'analyse de Tom CHEVALLIER<sup>36</sup>, en France :

- les politiques en direction des jeunes scolarisés sont une combinaison d'élitisme républicain (produisant de fortes inégalités scolaires) et de familialisme pour l'aide aux étudiants au détriment des classes populaires. « *Non seulement le principe de subsidiarité que l'on trouve dans le système de protection sociale s'est prolongé dans cette pensée de la jeunesse sur le mode de l'enfance, mais cet élitisme du système éducatif a également donné aux familles un rôle important de soutien aux jeunes dans le système éducatif, que cette familiarisation consacre et exacerbe.* »
- quant aux politiques liées à l'emploi: « *les des jeunes sont délaissés au milieu d'un millefeuille de dispositifs. [...] la politique d'insertion d'importance mais contradictoire [...] La France met en place une politique ambitieuse de lutte contre le chômage, mais déconnectée de la politique d'éducation et sans réelle participation et coordination des partenaires sociaux à son élaboration et sa mise en œuvre*

<sup>35</sup> D'après C PEUGNY, op.cit

<sup>36</sup> Tom CHEVALLIER, op.cit

## II.2 – POLITIQUE « JEUNESSE » : CADRE NATIONAL D’ACTION

Source : Ministère de l’Education Nationale et de la jeunesse

« La politique en faveur de la « Jeunesse », interministérielle et partenariale, regroupe l’ensemble des actions concourant à l’accompagnement des parcours des jeunes vers l’autonomie. »<sup>37</sup>

### II.2.1 - Les objectifs prioritaires des politiques de jeunesse

La politique en faveur de la jeunesse regroupe l’ensemble des actions concourant à l’accompagnement des parcours de jeunes vers l’autonomie, notamment par :

- l’éducation ;
- la formation ;
- l’insertion sociale et professionnelle ;
- le logement, la santé, la sécurité ;
- les loisirs éducatifs, sportifs et culturels ;
- la mobilité ;
- l’engagement.

et ce dans une perspective de réduction des inégalités, qu’elles soient sociales ou territoriales.

Favoriser cette autonomie implique d’agir sur tous les leviers permettant aux jeunes d’être acteurs de leur parcours, de subvenir à leurs besoins et de se réaliser en tant qu’individus.

Cette politique se décline dans de nombreux champs ministériels, aussi bien au niveau national que territorial. Dans une logique de transversalité entre les différents champs de l’action publique, elle se structure autour des axes suivants :

- participer au développement personnel des jeunes, favoriser leur engagement et leur mobilité ;
- donner la priorité à l’éducation, à l’orientation et à la formation ;
- favoriser l’emploi et l’insertion professionnelle ;
- lutter contre les inégalités dans le parcours vers l’autonomie ;
- améliorer les conditions de vie.

### II.2.2 - Une politique transversale et partenariale

De nombreux ministères agissent en direction des jeunes, mais chacun dans son seul champ de compétence. Pour mettre en œuvre la politique de l’État en direction des jeunes et la traduire par une action interministérielle transversale cohérente et lisible, le directeur de la jeunesse, de l’éducation populaire et de la vie associative assure également les fonctions de délégué interministériel à la jeunesse.

La compétence sur la mise en œuvre des politiques de jeunesse ne relève pas uniquement de l’État à ses échelons national et territoriaux. Les collectivités territoriales (conseils régionaux, conseils départementaux, communes et intercommunalités) développent également des actions en direction de la jeunesse.

Le délégué interministériel à la jeunesse favorise les échanges entre l’État et les acteurs des politiques nationales et locales de jeunesse (collectivités locales, organisations de jeunes, associations de jeunesse et d’éducation populaire et partenaires sociaux.)

La politique en faveur de la jeunesse s’appuie sur de nombreux dispositifs et actions, pilotés et financés par différents ministères. Ces dispositifs sont pluriels dans leur contenu et leur mode d’exécution, centralisés ou déconcentrés, purement étatiques ou inscrits dans un cadre conventionnel impliquant des organismes publics, parapublics, des collectivités territoriales ou des associations.

### II.2.3 - La mise en cohérence des politiques de jeunesse

La mise en cohérence des politiques publiques en direction des jeunes s’appuie sur :

- le comité interministériel de la jeunesse (CIJ), instance créée par décret n°82-367 du 30 avril 1982 qui peut être saisie à tout moment à l’initiative du Premier ministre ;
- l’article 54 de la loi relative à l’égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 prévoit le renforcement de l’implication de la région en matière de politique de jeunesse à travers le

<sup>37</sup> [www.jeunes.gouv.fr](http://www.jeunes.gouv.fr)

chef de filât au sein des collectivités locales  
accordé aux conseils régionaux en la matière ;

- Le conseil d'orientation des politiques de jeunesse : installé en France, au niveau national, en 2016, il s'agit d'une commission administrative consultative placée auprès du Premier ministre et chargée de créer de la cohérence et de la transversalité dans les politiques publiques concernant les jeunes.

**Illustration : cartographie des acteurs**

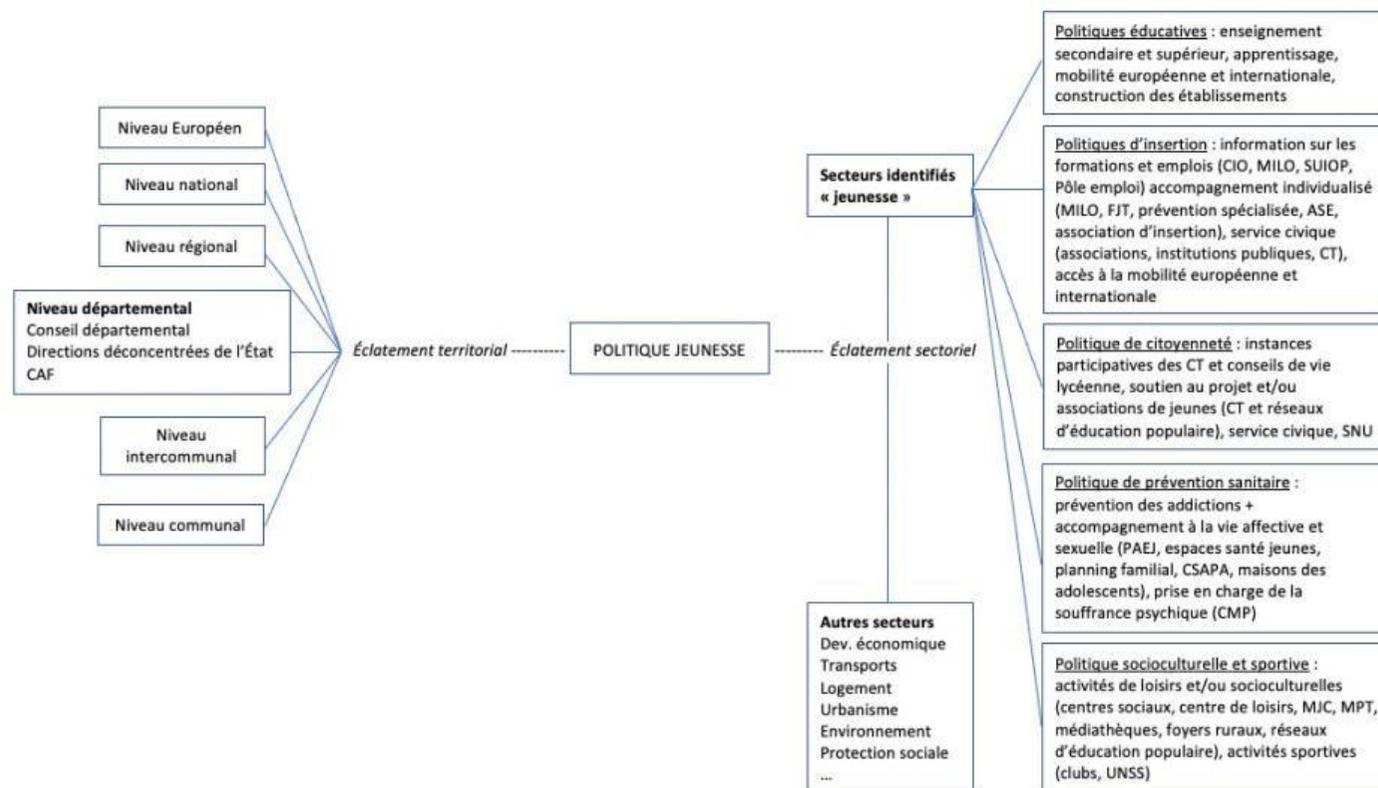
Source : « *Politique jeunesse : pourquoi le département est l'échelon pertinent* », la gazette des communes, 10/03/2021  
(page suivante)

## DES ACTEURS MULTIPLES



Les acteurs de la politique jeunesse sont multiples en raison de l'**éclatement territorial et sectoriel** de cette politique.

Le schéma présenté ci-dessous est largement inspiré par la cartographie secteurs-territoires des politiques jeunesse en France de Jordan PARISSE, INJEP.



Source : « Politique jeunesse : pourquoi le département est l'échelon pertinent », la gazette des communes, 10/03/2021

## II.3 – QUELLE PLACE POUR L’ACTION DEPARTEMENTALE ?

Le cadre d’action national et les logiques d’action influent fortement sur l’appréhension et la conception des politiques départementales « jeunesse »

### II.3.1 - Regards croisés sur les politiques départementales « jeunesse »<sup>38</sup>

Le rapport INJEP « les politiques jeunesse des conseils départementaux » relève, après enquête, un investissement inégal des Départements sur les enjeux relatifs à jeunesse, investissement situé entre deux pôles :

- soit ils sont « limités » aux périmètres de leurs compétences obligatoires avec, parfois, des initiatives volontaristes ;
- soit ils sont appréhendés dans une approche transversale et globale.

Selon le rapport, le positionnement dans les organisations départementales du service « dédié » à la jeunesse renseigne non seulement sur le volontarisme des Départements en la matière mais également sur le caractère « restreint » de la conception de leur champ d’intervention. En effet, seule une frange réduite d’actions menées par les départements en direction de la jeunesse est identifiée (dans les services « jeunesse ») comme relevant d’une politique jeunesse. En conséquence, la « jeunesse » comme enjeu d’action publique est appréhendée et construite de façon fragmentaire.

#### Constat 1 enquête

Les actions menées par les « services jeunesse » des Départements sont majoritairement appréhendées comme un « débordement des compétences liées à la gestion des collèges »<sup>39</sup>.

Ainsi, on peut noter une opposition entre :

- la valorisation des discours qui participent à faire de la jeunesse une catégorie d’action publique et à l’approcher de façon « élargie » (avec, notamment, par exemple, une tendance à l’extension des frontières

d’âge des publics et de leur prise en charge dans les secteurs des politiques sociales et familiales) ;

et

- la réalité des actions ciblées par les départements sur certaines franges de cette catégorie « jeunesse » ; ce qui contribue à la fragmenter ; les départements accordant une priorité opérationnelle sur le public des collégiens. Lorsqu’ils existent, les Conseils départementaux des Jeunes, par exemple, sont en réalité des Conseils départementaux des Collégiens dont les projets sont principalement réalisés dans le cadre des collèges d’appartenance.

Ainsi, pour les départements, le public jeune est avant tout le public des collégiens, destinataires de dispositifs souvent articulés autour du temps scolaire (ex : pour le CD13, les actions éducatives) ou hors temps scolaires (ex : chèque loisirs, chèque-collégien, ...)

En conséquence, l’ouverture à d’autres publics est relativement limitée puisque les compétences obligatoires en lien avec le fonctionnement des collèges influent sur la façon dont la jeunesse est appréhendée par les services départementaux qui en ont la charge, avec l’idée d’un « débordement progressif des compétences obligatoires des Conseils départementaux en matière de gestion des collèges ».

L’enquête relève d’ailleurs que certains services « jeunesse » peuvent hériter de dispositifs initialement pensés dans le cadre de la compétence « collèges », sans extension du public visé (« situation de dépendance du sentier emprunté » Pierson, 2020).

Cette priorisation accordée à la jeunesse « réduite » aux collégiens n’exclut cependant pas la mise en œuvre d’actions destinés à d’autres segments de la jeunesse ; d’autant que d’autres compétences obligatoires « touchent » un public « jeune non réduit » aux collégiens.

<sup>38</sup> INJEP, M. MOALIC et J. PARISSE, juin 2022, Notes et Rapports, juin 2022

<sup>39</sup> INJEP, op.cit

Ainsi, par exemple :

- la crise sanitaire Covid 19 a mis sur l'agenda médiatique et politique la précarité étudiante notamment, conduisant les départements à accorder une attention particulière à ce public (stratégie de lutte contre la pauvreté, aides sociales d'urgence, ...);
- les départements agissent, à travers les politiques d'action sanitaire et sociale, sur des classes d'âge différentes : ASE et jeunes majeurs (18-21 ans); MNA; accès au dispositif de droit commun RSA : 25 ans; PMI (consultations, actions médico- sociales de prévention auprès des femmes enceintes, parents et enfants de moins de 6 ans, ...)



#### Lutter contre les idées reçues !

Existe-t-il une catégorie naturelle de public jeune pour les départements, limitée aux collégiens ?

Dans leur grande majorité, les actions *envers* la jeunesse, c'est-à-dire portées, affichées et fléchées dans la politique « jeunesse » par les services jeunesse, sont d'abord - même si pas uniquement - tournées vers une catégorie particulière de cette jeunesse, les collégiens. Cela s'explique notamment par le « débordement » d'une de leurs compétences obligatoires. Mais, dans le même temps, ils occultent le fait qu'une grande partie de leurs compétences obligatoires (en matière d'action sociale et sanitaire et sociale ; dont le département est chef de file) propose un ciblage (ne serait-ce qu'en classe d'âge) beaucoup plus large de la jeunesse.

Ainsi, quand bien même l'idée d'une catégorie naturelle de « public jeune » serait-elle vraie ; les compétences obligatoires des départements ne permettent pas d'en conclure que ce public se limite aux collégiens.

Par ailleurs, du point de vue des politiques publiques (et non des actions portées par des services au sein d'une organisation), la politique jeunesse est une politique transversale, « *un domaine d'action publique éclaté d'un point de vue sectoriel* ». (La partie précédente l'ayant abordé depuis le cadre d'action national.)

Ainsi, après recensement établi par l'enquête, les actions dirigées vers « la » jeunesse relèvent, notamment :

- du secteur éducatif ;
- du secteur de l'insertion et de l'information ;
- des politiques de citoyenneté ;
- des politiques de préventions, sanitaire et/ou sociale ;
- des politiques socio-culturelles et sportives,

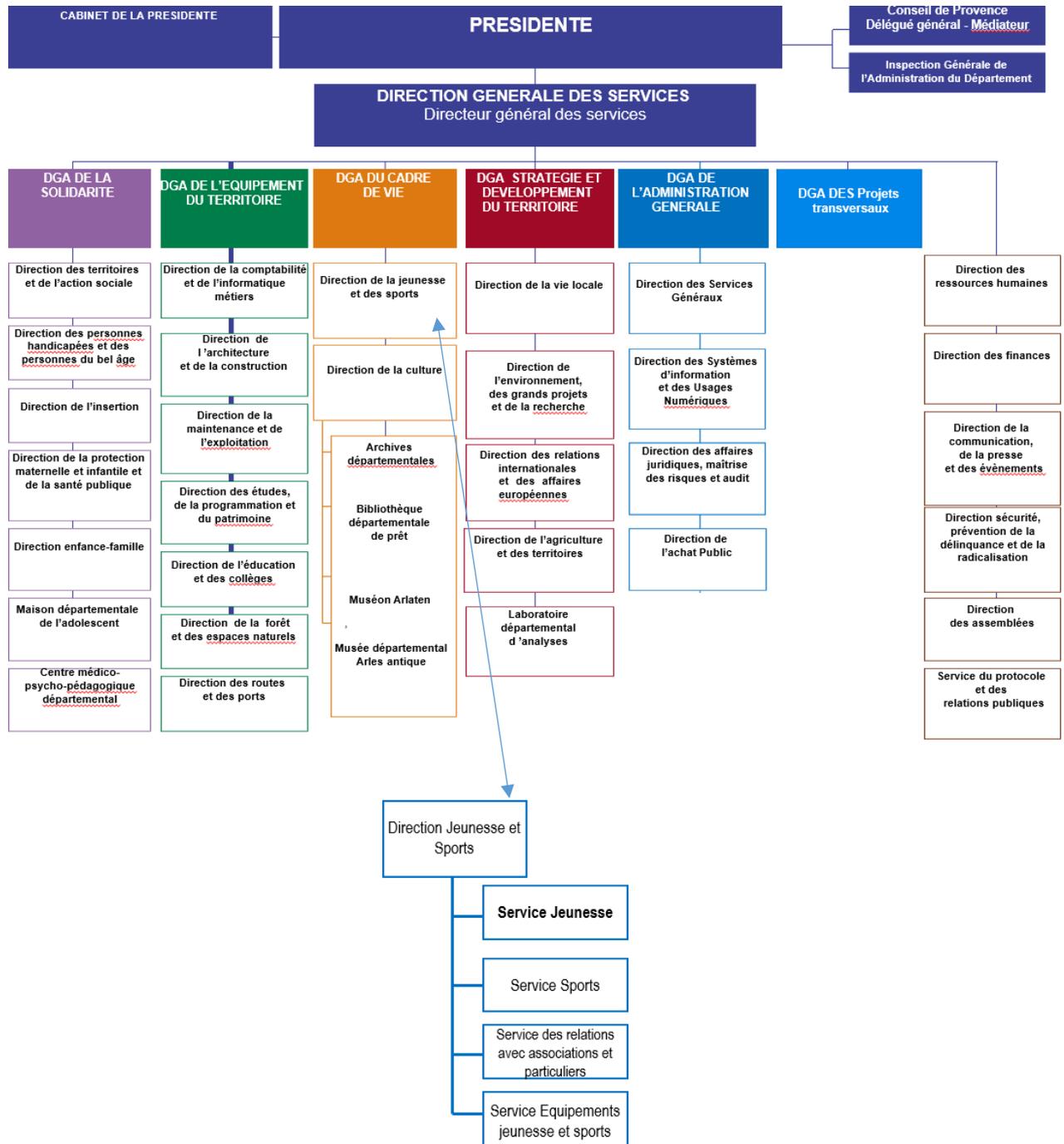
avec un accent particulier mis, par la majorité des départements de l'enquête, sur des enjeux :

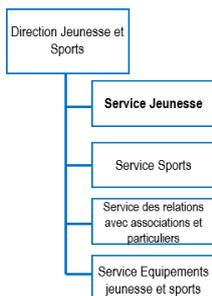
- d'accès aux loisirs ;
- de « promotion » de la citoyenneté, des engagements et de la participation des jeunes (« vivre-ensemble ») ;
- de rapprochement avec le monde professionnel (stage de professionnalisation, découverte métiers,...).

## ZOOM : Le service de la jeunesse au Conseil départemental des Bouches du Rhône



Source : intranet CD13





Le **Service Jeunesse** œuvre au quotidien **pour l'accès aux Loisirs, l'accès à l'Emploi et l'apprentissage à la Citoyenneté des jeunes de 11 à 25 ans, sur le hors temps scolaire.**

Pour répondre aux enjeux touchant la Jeunesse et à son avenir, les actions et dispositifs mis en place ont pour but de permettre aux jeunes d'acquérir un bagage solide et des clés pour passer de l'adolescence à l'âge adulte. Le service de la jeunesse informe et accompagne les associations jeunesse du département et instruit leurs dossiers de subvention déposés auprès de la collectivité.

➤ *Le pôle administratif, financier et subventions a pour missions:*

- La gestion administrative des dossiers de demandes de subventions du tissu associatif jeunesse, de leur réception dans le service, à leur instruction, jusqu'à leur financement ;
- La gestion financière liée au suivi du budget jeunesse, effectuée en transversalité avec les autres pôles, services et directions du Conseil départemental ;
- L'accompagnement du réseau associatif jeunesse du Département et le suivi sur le terrain des projets menés et des manifestations réalisées;
- La mission d'évaluation et de recherche, par la réalisation d'états des lieux, la mise en place de critères et la prospection de nouveaux partenaires associatifs.

➤ *Le Pôle Projets Jeunesse met en place des actions en direction des 11/25 ans pour favoriser l'accès à la Citoyenneté, l'accès à l'emploi et l'accès aux Loisirs : Conseil Départemental des Jeunes de la Team 13, Forums de Jeunes... Pôle transversal, le Pôle projets Jeunesse est amené à travailler avec l'ensemble des directions et participe aux groupes de travail initiés par la collectivité sur de nombreuses thématiques.*

- Des temps forts autour du fil rouge du Département pour l'année en cours sont également proposés à travers des visites de sites, des rencontres de professionnels ou des événements : 2018- Année du Centenaire de l'Armistice, 2019-Marseille Provence Gastronomie, 2020- Biodiversité
- TEAM 13 : Un « *livret personnel de reconnaissance de l'expérience bénévole et de valorisation des compétences* » sera remis à chacun des membres. Ce support permet à tout membre de la TEAM 13 qui le souhaite de créer une passerelle entre son expérience associative et son parcours professionnel, et de certifier des compétences qu'il a acquises en association. Pour valoriser leur engagement, une attestation de participation sera remise à chaque jeune par l'organisateur, à l'issue de la mission réalisée. Enfin, le Département ouvre les portes de grands événements dont il est partenaire ou qu'il organise tout au long de l'année aux jeunes de la TEAM 13.

➤ *Le pôle Insertion et citoyenneté des jeunes*

- Services Civiques. Pour l'engagement des jeunes de 18 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, sans condition de diplôme et uniquement sur le critère de la motivation. Le Département propose ainsi 15 missions de 24h ou 28h / semaine pour une durée de 6 mois dans les collèges ou 8 mois dans les différentes directions : solidarité, éducation (collèges), culture, jeunesse, santé, sport, et environnement.
- Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est destiné à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, sans revenu ou avec de faibles ressources, âgés de 18 à 25 ans non révolus.

➤ *Pôle loisirs*

- Carte collégiens : d'une valeur de 150 euros, la carte Collégien de Provence permet aux jeunes de s'offrir des activités sportives et culturelles ainsi que des cours de soutien scolaire. Elle donne également accès à des réductions tout au long de l'année auprès des enseignes et associations partenaires.
- Séjours sportifs éducatifs et culturels. L'éducation et le sport véhiculent des valeurs nécessaires à transmettre à nos jeunes. Le Département soutient depuis plus de 10 ans les séjours qui se passent en dehors du cadre scolaire et se déroulent sur des périodes de vacances scolaires. Les séjours sportifs, éducatifs et culturels des collégiens visent à permettre à des jeunes collégiens du département de pratiquer des activités sportives ou de loisirs, pendant les vacances scolaires Hiver/Printemps/Eté. Ces séjours sont organisés par des associations partenaires du Département, connues pour leur savoir-faire, dans des centres agréés Jeunesse et Sports. Les associations prennent en charge le dossier de l'enfant, en relation avec la famille et le collège. Elles assurent aussi le transport, l'hébergement, le matériel, l'assurance, l'encadrement et l'animation.

### Constat 2 enquête

Certaines interventions départementales en direction de la jeunesse échappent aux services jeunesse et ne sont pas, en conséquence, formellement identifiées comme relevant de la politique départementale jeunesse.

L'enquête l'illustre notamment avec :

- les démarches de politique éducative portées par les services chargés des collèves (et/ou éducation), telles que les « actions éducatives » ; la prise en charge de la dimension « matérielle » des enseignements (équipements informatiques, ...) ; les démarches collectives et participatives (concours collégiens, etc...) ;
- les interventions en direction de la jeunesse des services départementaux d'action sociale ; telles que, par exemple :
  - les mesures de suivi à domicile (AED, AEMO, .. ;) ; les mesures de placement ; les mesures MNA mises en œuvre par les service de protection de l'enfance ;
  - les mesures d'insertion : FAJ, soutien aux missions locales,
    - ❖ Protection de l'enfance : mesures suivi à domicile (AED, AEMO) + mesures de placement. Questionnements liés = (dis)continuité des parcours jeune pris en charge / ASE ; MNA ...
    - ❖ Insertion des jeunes : FAJ, soutien missions locales, RSA jeunes actifs, RSA jeunes parents, ...



### Lutter contre les idées reçues !

Ainsi, surgit une nouvelle interrogation. Alors que les départements ont des compétences obligatoires favorables à une approche de la jeunesse sous l'angle éducatif et social, les services jeunesse interviennent principalement dans un périmètre lié

aux politiques de loisirs et de citoyenneté ; ce qui « exclut » / ne permet pas de rattacher les actions dirigées vers les jeunes relevant d'autres domaines d'action (protection enfance, politique éducative, etc...) de l'affichage en politique « jeunesse ». Il existe ainsi un décalage entre les actions portées par les services jeunesse par rapport aux compétences « traditionnelles » des conseils départementaux, sans non plus faire de la jeunesse en danger le seul contrepoint du collégien.

### Constat 3 enquête :

On relève, entre les « politiques de citoyenneté et les politiques sociales dirigées vers la jeunesse des articulations différenciées »<sup>40</sup> dans le panel de l'enquête

Les auteurs du rapport nuancent la fragmentation de la prise en charge de la jeunesse au sein des conseils départementaux explorés. Cette perception initiale découle en effet en partie de leur focalisation initiale sur le périmètre d'intervention des services jeunesse des collectivités départementales.

L'ensemble des départementaux oscille en réalité, dans les faits « entre une conception sectoriellement limitative de la politique de jeunesse et une approche plus extensive renvoyant à « l'ensemble des politiques sectorielles en direction de la jeunesse ».

Se pose, dès lors, une nouvelle question : les politiques sectorielles susceptibles d'impacter la vie des jeunes sont-elles dès lors seulement juxtaposées ou connectées les unes aux autres ? La perception de la jeunesse comme un domaine d'action publique « éclaté » entraîne-t-elle l'adoption de politiques de jeunesse entendues comme une démarche visant à « rassembler sous un même label les différentes missions en direction de [la jeunesse] avec pour objectif de les "harmoniser", de faire "converger" leurs objectifs ? »<sup>41</sup>

L'un des enjeux des conseils départementaux est de construire, à leur niveau, des articulations entre leurs diverses interventions « jeunesse » ; l'enquête soulignant que cette coordination est largement impensée, malgré la présence dans les discours, d'un « impératif » de transversalité.

<sup>40</sup> INJEP, Ibid

<sup>41</sup> INJEP, Ibid citant l'article « Jeunesse » de P. LONCLE in Dictionnaire des politiques territoriales sous la direction de

R.PASQUIER, S.GUIGNER, A.COLE, Presses de Science po, 2020

L'étude monographique, dans l'enquête, de deux départements expose deux configurations de coordination :

- Une première fait apparaître la difficulté de structurer une démarche transversale dépassant les relations interindividuelles entre agents relevant d'unités organisationnelles distinctes. Dans le cas étudié, la logique de répartition des publics (entre service jeunesse et services sociaux) se fonde sur le critère de la « vulnérabilité ».
- La seconde configuration construit la transversalité autour d'un cadre stratégique élaboré : le plan départemental jeunes 12-25 ans, piloté par un chef de projet. Ce cadre favorise le développement d'une approche plus intégrée des enjeux « jeunesse » ; mais ce cadre global peine à faire évoluer chacune des politiques sectorielles. Ce départemental jeunesse est mis en œuvre par des contrats territoriaux de jeunesse (CTJ) à l'échelle de territoires infra-départementaux définis par le conseil départemental, animés localement par des référents jeunesse du conseil départemental.

Les difficultés de développement d'une approche transversale présentées par l'étude permettent également de s'interroger sur la capacité des départements à jouer un rôle d'animation partenariale à l'échelle de leur territoire ; le rapport relevant une grande diversité de partenariats noués par les conseils départementaux avec l'ensemble des acteurs du champ d'intervention dont : les services de l'Etat, les CAF, la MSA, les missions locales, les communes et intercommunalités, le réseau information jeunesse, le réseau éducation populaire, les MFR, ...

Ces acteurs ne constituent pas un champ structuré, notamment parce qu'il n'existe pas d'instance partenariale dédiée aux politiques de jeunesse sur leur territoire. En outre, le rôle d'articulation confié aux conseils régionaux, «chefs de file» de la politique jeunesse dans le cadre de la loi égalité-citoyenneté, n'a pas véritablement été saisi par les régions et n'a pas véritablement eu d'effets sur les politiques menées par les conseils départementaux. Ce qui pourrait peuvent apparaître de nature à offrir

une légitimité nouvelle à la collectivité départementale en ce domaine.

### II.3.2 - Politique jeunesse : pourquoi le Département est l'échelon pertinent ?

(Article publié le 13/03/2021 - La Gazette des communes)

*La crise sanitaire rappelle avec force la nécessité d'agir avec ambition au service des jeunes. Institution pluriséculaire, bien que régulièrement sous le feu des critiques, le Département est un échelon adapté et résilient, apte à conduire une politique jeunesse partenariale.*

#### Un positionnement stratégique

*Les compétences départementales en matière d'éducation et d'action sociale (protection de l'enfance, santé) permettent au Département d'avoir naturellement accès aux publics jeunes. L'action des conseils départementaux sur le champ des solidarités humaines et territoriales conforte ce positionnement.*

*La prise en charge des besoins de l'enfant, depuis les services de la protection maternelle et infantile (PMI) jusqu'à son passage à l'âge adulte et son insertion socioprofessionnelle, fait en outre toute la singularité du Département. Aux côtés des jeunes en devenir ou en construction, le Département est présent dans ce continuum des âges.*

*Tout en étant proche des enjeux et besoins territoriaux, le Département permet de sortir d'une approche trop axée sur le quartier ou la ville d'appartenance. Alors que le décroisement et l'ouverture des jeunes aux autres et à leur territoire est un enjeu essentiel, le Département peut jouer un rôle stratégique en la matière.*

#### Un échelon apte à incarner la politique jeunesse

*La politique Jeunesse, dont le chef-de-filât est confié aux Régions depuis la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, peine à s'incarner. L'organisation des « grandes Régions » affaiblit la portée opérationnelle et territoriale de cette politique.*

*Il manque trop souvent un véritable leadership territorial adapté au caractère partenarial, sectoriel et éclaté des politiques jeunesse.*

### *Une longue pratique de coopération*

*Fort de sa place historique aux côtés des communes et de l'État, le Département est apte à animer des politiques Jeunesse partenariales. La structuration départementale des services déconcentrés de l'État, de l'Éducation nationale et des CAF renforce cette dynamique.*

*L'enjeu consiste, pour le Département, à susciter l'interconnaissance et des synergies. La recherche d'une coopération commune au service des jeunes doit s'appuyer sur les réseaux d'acteurs institutionnels et associatifs qui partagent les mêmes priorités stratégiques et sont prêts à s'engager dans une logique d'évaluation systémique, à l'échelle du territoire départemental.*

*Cette coopération doit s'accompagner d'une action résolument volontariste du Département. Il s'agit de s'inscrire dans le "faire avec" et de savoir collaborer pour une meilleure prise en charge des publics. La lisibilité pour les usagers, qui ne peut aller sans coordination et entente entre acteurs du champ jeunesse sur le territoire, doit ainsi être un objectif de premier plan.*

### *Un rôle d'ensemblier à conforter*

*Le Département est en capacité de favoriser le dialogue entre experts, élus communaux et départementaux, professionnels et intervenants des politiques publiques en faveur de la jeunesse.*

*L'échelon départemental permet d'autre part d'échanger et de débattre autour de réflexions globales portant sur des dispositifs impulsés au niveau local et des expériences engagées par les villes, les structures professionnelles ou le monde associatif.*

*Le rôle d'ensemblier du Département prend tout son sens dans un champ partagé avec les communes, à travers par exemple un plan départemental d'action pour la jeunesse.*

### *Dynamiques régionales et départementales peuvent se renforcer l'une l'autre*

*Au regard des dynamiques observées au niveau départemental, il apparaît que s'opèrent finalement moins des logiques de concurrence entre les niveaux départemental et régional que des logiques de subsidiarité. L'instauration d'une scène partenariale régionale, loin d'affaiblir les dynamiques départementales, les renforcerait au contraire en leur offrant un espace de valorisation.*

*De fait, aujourd'hui, de nombreux Départements sont engagés dans l'élaboration et la mise en œuvre de*

*politiques Jeunesse identifiées et revendiquées comme telles. Leur objectif : placer les jeunes au cœur des politiques publiques locales, en dégageant les moyens financiers et humains indispensables à leur concrétisation.*

### **II.3.3 - Est-il possible d'attribuer aux collectivités territoriales une compétence dédiée à la jeunesse ?**

*(Article publié dans La Gazette des communes, 7/04/2022 Léna Jabre)*

*Réponse du ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales :*

*Les collectivités territoriales disposent d'outils pour intervenir au service de la jeunesse, au travers des différentes compétences qu'elles exercent.*

*L'insertion professionnelle relève de la compétence des départements au titre de leur rôle de chef de file de l'action sociale défini à l'article 3 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) : « III. Le département est chargé d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à : « 1° L'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique ; « 2° L'autonomie des personnes ; « 3° La solidarité des territoires. »*

*L'article 94 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a réaffirmé les compétences des départements en matière d'action sociale en modifiant l'article L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et en disposant que : « le conseil départemental règle par ses délibérations les affaires du département dans les domaines de compétences que la loi lui attribue. Il est compétent pour mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, au développement social, à l'accueil des jeunes enfants et à l'autonomie des personnes. Il est également compétent pour faciliter l'accès aux droits et aux services des publics dont il a la charge. Il a compétence pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale sur le territoire départemental, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des régions et des communes. ».*

*Dans ce cadre, les départements disposent d'un fonds d'aide aux jeunes en difficulté dans le but de*

*leur attribuer « des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents », conformément à l'article L. 263-3 du code de l'action sociale et des familles (CASF).*

*Les autres collectivités territoriales et leurs groupements ont la possibilité de participer au financement de ce fonds. Les départements ont également la responsabilité de l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Aux termes de l'article L. 6121-1 du code du travail, les régions développent quant à elles des actions envers les jeunes dans le cadre de leurs compétences en matière d'accès à la formation professionnelle et d'orientation, en accordant par exemple des aides individuelles à la formation, en organisant l'accompagnement des jeunes à la recherche d'emploi ou encore en contribuant à la mise en œuvre du développement de l'apprentissage sur leur territoire.*

*Plus généralement, tous les niveaux de collectivités territoriales y compris les communes, ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI à fiscalité propre) ont la possibilité de participer aux missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, telles que définies aux articles L. 5314-1 et suivants du code du travail.*

*Rassemblant l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics, des organisations professionnelles et syndicales, et des associations, les missions locales assurent « des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement à l'accès à la formation*

*professionnelle initiale ou continue, ou à un emploi. »*

*À ces fins, les missions locales mènent des actions destinées aux jeunes de 16 à 25 ans. Il est prévu qu'elles bénéficient de crédits supplémentaires dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » annoncé en 2020 par le ministère du travail et du doublement des places en garantie jeunes en 2021.*

*Les jeunes en difficulté pourront également bénéficier d'autres projets actuellement en cours de réalisation auxquels les différentes collectivités territoriales et leurs groupements sont amenés à participer. C'est le cas du déploiement du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) pour lequel le Gouvernement s'est engagé, à la suite d'une concertation nationale, lancée le 9 septembre 2019, dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.*

*Le SPIE a pour ambition de renforcer la coopération des acteurs pour rendre effectif le droit à un accompagnement personnalisé vers l'activité et l'emploi. Son déploiement s'appuie sur le volontariat des territoires, sur la base d'une expérimentation lancée en 2020 sur 14 territoires, et sur un appel à manifestation d'intérêt. Les collectivités territoriales et leurs groupements, en tant qu'acteurs de terrain, ont toute leur place dans le déploiement du SPIE. 31 territoires supplémentaires y participent depuis avril 2021 sur un objectif de 80 territoires engagés à la fin de l'année 2021.*

*Par conséquent, le projet de loi 3DS ne prévoit pas d'intégrer une compétence dédiée à la jeunesse au sein du code général des collectivités territoriales, les collectivités territoriales et leurs groupements disposant de moyens pour participer à l'accompagnement des jeunes en difficulté.*

## CONCLUSION, SOUS FORME DE PISTES DE REFLEXIONS ET PISTES DE PRECONISATIONS

---

### 1 Construire une Politique départementale jeunesse, dans le cadre, par exemple, d'un plan ou d'un schéma départemental, tenant compte de l'ensemble des éléments d'analyse, de construction et théorie action publique exposée dans ce document, notamment :

- La politique publique jeunesse est transversale :
  - ni réduite aux actions portées par le service de la jeunesse
  - ni réduite aux actions aux destinations des collégiens ;mais précisant et articulant l'ensemble des actions portées par la collectivité à destination de la jeunesse  
*Pour mémoire, d'après l'enquête interdépartementale, Les actions dirigées vers « la » jeunesse relèvent, notamment :*
  - du secteur éducatif ;
  - du secteur de l'insertion et de l'information ;
  - des politiques de citoyenneté ;
  - des politiques de préventions, sanitaire et/ou sociale ;
  - des politiques socio-culturelles et sportives,avec un accent particulier mis, par la majorité des départements de l'enquête, sur des enjeux :
  - d'accès aux loisirs ;
  - de « promotion » de la citoyenneté, des engagements et de la participation des jeunes (« vivre-ensemble ») ;
  - de rapprochement avec le monde professionnel (stage de professionnalisation, découverte métiers, ...).
- Les enjeux et objectifs de cette politique publique doivent être définis et précisés et doivent, notamment, tenir compte de la diversité de « la » jeunesse » et inclure des objectifs de lutte contre la précarité et les inégalités ;  
*Pour mémoire, objectifs nationaux :*
  - participer au développement personnel des jeunes, favoriser leur engagement et leur mobilité ;
  - donner la priorité à l'éducation, à l'orientation et à la formation ;
  - favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle ;
  - lutter contre les inégalités dans le parcours vers l'autonomie ;
  - améliorer les conditions de vie.
- Cette politique publique doit être formalisée dans un document ;
- Elle doit être pilotée, animée et coordonnée par un « référent » jeunesse ;
- Le schéma doit en outre prévoir une instance de coordination des enjeux jeunesse (visant à conforter le rôle d'assemblée du département)

- 2 Organiser les Assises départementales de la jeunesse, assurant une double fonction :
  - être l'instance partenariale de concertation entre acteurs (Etat, CT, etc...)
  - être l'instance consultative d'expression de la jeunesse « départementale »
  
- 3 Compléter le panel d'actions « innovantes » visant à promouvoir la citoyenneté, l'engagement et l'insertion, par exemple :
  - en incitant au développement des juniors associations<sup>42</sup> ;
  - en contribuant au financement du BAFA, ...
  
- 4 Encourager les expérimentations et dispositifs « incitatifs » innovants et consolider les partenariats
  
- 5 Promouvoir les actions en faveur de la « réussite éducative », notamment :
  - Lutter contre le décrochage scolaire (cf les 2 récentes contributions du CDP) ;
  - Contribuer à la lutte contre les sorties scolaires sans qualifications, par exemple, par le soutien aux dispositifs dits de « 2<sup>ème</sup> chance » ;
  - Engager une réflexion sur diverses formes d'aide, de soutien et/ou d'encouragement à la poursuite de la scolarité ou des études ;
  
- 6 Engager des réflexions concertées multi-partenariales sur les NEETS, notamment :
  - sur des dispositifs « innovants » qui pourrait relever du « droit à la formation » étendu ;
  - en consolidant la veille et les éventuelles réponses aux initiatives originales, telles que par exemple, l'appel à manifestation d'intérêt à destination des collectivités territoriales sur le volontariat international<sup>43</sup>
  - en consolidant la veille sur les réflexions et expérimentations (opérationnelles ou non) en matière de lutte contre la précarité des jeunes<sup>44</sup>
  - « L'article L. 5131-6 du code du travail précise que le contrat d'engagement jeune (CEJ) est mis en œuvre par les missions locales, par Pôle emploi et par tout organisme public ou privé fournissant des services relatifs au placement, à l'insertion, à la formation, à l'accompagnement et au maintien dans l'emploi des personnes en recherche d'emploi. Les collectivités territoriales ne sont pas des organismes au sens du droit public et ne fournissent pas de services mais exercent des compétences reconnues par le législateur. La loi n'autorise donc pas les collectivités territoriales à être porteuses du CEJ. La participation des collectivités territoriale dans la gouvernance est, en revanche, fortement encouragée. L'articulation entre les services d'aide sociale à l'enfance et de prévention spécialisée, notamment, et l'opérateur du CEJ constitue une condition de réussite de l'accompagnement du jeune ».

---

<sup>42</sup> Une Junior Association est une démarche souple qui permet à tout groupe de jeunes, âgées de 11 à 18 ans, de mettre en place des projets dans une dynamique associative (se référer au site juniorsassociations.org). Cf Annexe 9 pages 96 et s.

<sup>43</sup> Cf annexe 10 pages 84 et s.

<sup>44</sup> Cf annexe 11 pages 107 et s.

# ANNEXES





## ANNEXE

## 1

## BAROMETRE DJEPVA SUR LA JEUNESSE 2021

Publié en janvier 2022<sup>45</sup>

## SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS

- Une crise sanitaire qui pèse sur le moral des jeunes

Optimiste et engagé, tel était le mot d'ordre de la jeunesse à l'aube de la crise sanitaire. Celle-ci est venue ébranler cet état d'esprit. Habitant souvent seuls dans de petits logements les jeunes ont vécu difficilement les périodes de confinement. À la crise sanitaire s'ajoutent ses conséquences sur le plan économique. L'état des lieux du marché du travail publié par le service statistique du ministère chargé du travail en février 2021 montre que les jeunes subissent alors pleinement le ralentissement de l'activité économique. L'ensemble de ces facteurs a conduit à une dégradation de la vie des jeunes, et tout particulièrement de ceux cumulant déjà plusieurs fragilités socio-économiques.

En 2020, interrogés avant et au début du premier confinement, les jeunes s'étaient montrés plus positifs qu'en 2019 lorsqu'ils avaient été questionnés sur les mots ou phrases courtes qui décrivaient le mieux leur état d'esprit : 53 % d'entre eux affichaient un état d'esprit positif, contre 46 % l'année précédente, en 2019. En 2021, cette vague d'optimisme a été stoppée net et le pessimisme gagne à nouveau du terrain, faisant désormais jeu égal avec les opinions positives : 46 % des jeunes déclarent un état d'esprit positif alors qu'une proportion équivalente cite des évocations négatives (45 %). Ce pessimisme témoigne de l'impact de la crise sanitaire sur la jeunesse.

Près d'un jeune sur deux (49 % exactement) considère que la pandémie liée au coronavirus a été une période particulièrement pénible à vivre. Un tiers (33 %) donne au vécu de cette période une note de « pénibilité moyenne » et seulement 18 % estiment que la pandémie correspond à un vécu peu ou pas pénible du tout. La pénibilité ressentie est d'autant plus grande que les jeunes font état d'une situation personnelle ou professionnelle difficile (chômage, contrat précaire). La pandémie a été également plus difficilement vécue par les jeunes femmes, la crise ayant opéré une forme de retour en arrière sur la parité.

En 2021, les difficultés d'ordre psychologique l'emportent sur les difficultés socio-économiques, telles que la perte d'argent ou la perte de logement. Un peu moins d'un jeune sur trois indique avoir perdu son emploi au cours de l'année écoulée (28 %) et manquer de matériel adapté pour se connecter à Internet (27 %). Respectivement 21 % et 16 % de l'ensemble des jeunes voient ces difficultés directement en lien avec la crise sanitaire. Parmi les difficultés rencontrées, certaines sont plus souvent imputées par les jeunes à la période pandémique : la perte de relations sociales, l'isolement, la perte d'emploi ou du job d'étudiant.

La crise sanitaire et les mesures de distanciation ont mis à mal les mécanismes de sociabilité des jeunes. 63 % des 18-30 ans déclarent souffrir d'un manque de contact avec leurs amis et connaissances, et un jeune sur deux (50 %) indique que les membres de sa famille lui manquent. 40 % regrettent la diminution des contacts avec leurs camarades d'études ou avec leurs collègues de travail, et un peu plus d'un cinquième (22 %) souffre d'une limitation des contacts avec les voisins. Les liens de sociabilité se sont particulièrement distendus chez les jeunes qui ont vécu plusieurs situations difficiles pendant la crise sanitaire.

Un sentiment fréquent de solitude est relaté par 41 % des jeunes en 2021, 33 % se sentant seuls de temps en temps, 17 % disant n'être que rarement confrontés à ce sentiment et 9 % ne jamais se sentir seul. Ce phénomène touche plus souvent les femmes, les jeunes parents ainsi que les jeunes célibataires. Plus généralement, le

<sup>45</sup> Berhuet S., Brice Mansencal L., Hoibian S., Millot C., Müller J. (CREDOC), 2021, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2021, INJEP Notes & rapports/rapport d'étude.

sentiment de solitude croît avec le sentiment que la crise était pénible, voire très pénible à vivre. 50 % des jeunes ayant très mal vécu la crise se sentent souvent ou presque tous les jours seuls, contre 28 % de ceux pour qui la crise n'était pas une expérience particulièrement désagréable.

- **Une difficulté à se projeter dans l'avenir**

Six jeunes sur dix (59 %) considèrent en 2021 que leur vie actuelle correspond à leurs attentes. Cette proportion est en recul de 6 points par rapport à 2020 et à son plus bas niveau depuis l'introduction de la mesure il y a six ans. La satisfaction par rapport à sa vie actuelle baisse dans l'ensemble des groupes sociodémographiques mais est particulièrement notable parmi les jeunes titulaires du baccalauréat ou d'un niveau de diplôme supérieur, les 25-30 ans et les femmes.

L'effritement de la satisfaction dans sa vie va de pair avec une plus grande difficulté à se projeter dans l'avenir et à se fixer un projet. Ainsi, 37 % des jeunes essayent de préparer des projets et changements à l'horizon des 3 à 5 ans à venir, alors qu'une proportion presque identique (35 %) n'envisage les choses qu'à court terme. Seuls 15 % envisagent leur vie à plus long terme, tandis que 12 % ne donnent pas de réponse ou ne savent pas se positionner par rapport à cette question.

En 2021, 60% des jeunes de 18-30 ans se montrent confiants face à l'avenir, soit 7 points de moins qu'en 2020. Les incertitudes économiques par rapport aux évolutions de l'après-crise et plus particulièrement les anticipations de l'évolution du marché de travail semblent particulièrement inquiéter les jeunes. **Les attentes des jeunes quant aux pouvoirs publics sont ainsi particulièrement fortes en matière d'emploi** : elles enregistrent la plus forte progression par rapport à 2020 dans une liste de domaines dans lesquels les jeunes souhaiteraient que l'État s'engage davantage. Ainsi, 29 % des jeunes aimeraient que les pouvoirs publics les aident à trouver un emploi, soit une progression de 8 points pour cet indicateur depuis 2020. En termes de priorités, l'emploi se hisse au deuxième rang, derrière le pouvoir d'achat (31 % pour l'item « possibilité de payer le loyer, les factures ou encore les courses alimentaires »).

Face à ces inquiétudes, les 18-30 ans semblent mettre la focale sur les aspects pragmatiques dans leur choix de voie professionnelle. En 2021, 62 % privilégient la question de la rémunération lorsqu'ils envisagent de choisir leur orientation professionnelle. À distance notable, suit en deuxième position « la possibilité de conjuguer vie de famille et vie professionnelle » avec 38 % des réponses. Trois jeunes sur dix (30 %) prennent en compte l'intérêt et le contenu du travail alors que 26 % déclarent s'intéresser aux possibilités de carrière. L'avenir du secteur, item qui exprime en filigrane le choix de la sécurité d'emploi, est un facteur décisif pour 24 % des jeunes. Enfin, un peu plus d'un sur dix (11 %) ne prend aucun de ces éléments en considération ou ne sait pas répondre à cette question.

Interrogés sur l'impact de la crise sanitaire sur leur projet professionnel, plus d'un tiers des jeunes (34 %) indiquent que la crise sanitaire a changé la donne, 52 % considèrent que la crise sanitaire est au contraire restée sans conséquences et plus d'un jeune sur dix (13 %) se dit incertain et préfère répondre qu'il « ne sait pas ». La perception de l'impact de la crise sur leur projet professionnel ou de formation varie en fonction du sentiment d'avoir rencontré ou non des difficultés liées à la crise sanitaire. La perte d'emploi dans le contexte de la crise sanitaire s'avère la plus discriminante. 62 % des jeunes qui se sont trouvés au chômage pendant la crise sanitaire estiment que cette période a eu des conséquences sur leur projet professionnel. L'expérience d'autres difficultés comme la dépression, la perte d'argent, le manque de matériel adapté pour se connecter à Internet, le manque de motivation ou encore le manque de relations sociales augmente également la propension des jeunes à considérer que la crise sanitaire a changé leur projet professionnel ou de formation.

Interrogés sur leurs projets dans les cinq années à venir, 50 % des jeunes déclarent vouloir s'installer en couple ou avoir un enfant, contre près d'un tiers (32 %) qui ne l'envisagent pas et 18 % qui sont indécis. L'autonomie résidentielle pointe en deuxième position avec 42 % des réponses, alors que 39 % ne pensent pas ou pas encore à ce type d'indépendance.

- **Une dégradation de la connaissance des aides et des droits sociaux**

Après avoir progressé pendant plusieurs années, le sentiment de non-recours diminue cette année chez les 18-30 ans. Cette notion est définie par Philippe Warin comme le sentiment de pas bénéficier « d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre ». Ainsi, un quart des jeunes (24 %) estiment qu'ils ne bénéficient pas d'aides auxquelles ils pourraient pourtant prétendre alors que près de 30 % d'entre eux s'étaient exprimés en ce sens en 2020.

La crise sanitaire a conduit le gouvernement à mettre en place de nombreuses aides exceptionnelles et la prorogation de certains droits déjà ouverts (indemnités chômage, allocation de solidarité spécifique [ASS], revenu de solidarité active [RSA], etc.). Plusieurs aides spécifiques ont été mises en place pour répondre aux besoins des jeunes (repas à un euro pour les étudiants, dispositifs de soutien psycho logique, aide à l'installation dans un logement, etc.) ; aides dont une partie d'entre eux se sont saisis, contribuant ainsi à expliquer la baisse du non-recours ressenti entre 2020 et 2021.

La baisse du sentiment de non-recours est plus marquée chez les femmes, les 25-30 ans, les diplômés ou encore les jeunes en emploi. Elle ne semble donc pas, du moins a priori, être le fait des jeunes les plus en difficulté. Autre constat notable, 33 % des jeunes interrogés ignorent s'ils sont ou non en situation de non-recours. La connaissance sur la complétude des droits peut s'avérer d'autant plus difficile à évaluer dans un contexte où il existe une pluralité d'aides et de dispositifs.

En 2021, l'ensemble des jeunes, qu'ils s'estiment ou non en situation de non-recours, considèrent le plus souvent le non-recours comme « subi » (46 %), indépendant de la volonté des bénéficiaires potentiels des aides. Cette idée est cependant en recul par rapport à 2020, au profit de celle d'un non-recours « choisi » par les jeunes (25 % des jeunes, vs 20 % en 2020). Le non-recours circonstanciel, lié au contexte administratif (non-proposition de l'aide, non-aboutissement de la démarche) concerne 29 % des jeunes en 2021, une proportion qui reste stable sur l'année.

À l'instar des années précédentes, les trois dispositifs d'aides sociales les mieux identifiés par les jeunes en 2021 demeurent le RSA, les aides financières au logement et la prime d'activité. Un peu plus de sept jeunes sur dix indiquent avoir entendu parler de ces dispositifs. La notoriété des dispositifs d'aides sociales a cependant diminué entre 2020 et 2021. La garantie jeunes a connu une progression importante (37 % de connaissance, +5 points). La proportion de jeunes ayant entendu parler des dispositifs de caution (37 %) est restée stable au cours des douze derniers mois. Ces aides comptent parmi celles qui sont les moins connues des jeunes.

La complémentaire santé solidaire (CSS) a été mise en place à compter du 1er novembre 2019, et sa connaissance par les jeunes progresse (41 % de connaissance, +7 points en un an). La CSS remplace la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), qui est logiquement moins bien identifiée par les jeunes en 2021 (par six jeunes sur dix contre sept jeunes sur dix en 2020), et l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS), qui reste assez peu souvent identifiée par les jeunes (30 % de connaissance).

Concernant les aides dédiées aux jeunes et mises en place pendant la crise sanitaire, 17 % des jeunes n'ont entendu parler d'aucune de ces mesures, tandis que 4 % les ont toutes identifiées. L'aide alimentaire (58 % de connaissance) et les cellules de soutien psychologique (52 %) sont celles qui sont le mieux identifiées par les jeunes, suivies des aides à l'embauche des jeunes pour les entreprises (45%). Au moins un tiers des jeunes connaissent la plateforme « Un jeune, une solution » (pour trouver une formation, un emploi, un service civique, des aides financières, etc.) [38 %], les aides financières pour les jeunes diplômés, anciens boursiers de l'enseignement supérieur (35 %), les aides financières pour les jeunes demandeurs d'emploi bénéficiant d'un accompagnement intensif par Pôle emploi ou par l'APEC (35 %) ou encore la création de 20 000 emplois étudiants (33 %). Le renforcement de la garantie jeunes n'a en revanche été identifié que par 28 % des jeunes.

- **Plus de la moitié des jeunes déclarent avoir été victimes de discriminations au cours des cinq dernières années**

Même si la notion de discrimination ne recouvre pas de contenu stable, mais renvoie à des significations et des réalités multiples et surtout changeantes au fil du temps, force est de constater que les discriminations sont aujourd'hui un phénomène qui touche massivement les jeunes. **Dans l'ensemble, près de six jeunes sur dix (59 % exactement) déclarent avoir subi au moins une forme de discrimination ou un traitement inégalitaire au cours des cinq dernières années.**

**Plus d'un cinquième des jeunes déclarent une discrimination à cause de l'âge (26 %), du sexe (24 %) et des origines ou à cause de leur couleur de peau (21 %) ;** trois sources de stigmatisation qui forment « le triptyque classique » des sources discriminatoires. 16 % des jeunes ont été discriminés pour leur appartenance religieuse. Les discriminations pour cause de handicap ou état de santé (13 %) ou encore les discriminations pour cause d'orientation sexuelle (12 %) ferment la liste. Une proportion équivalente (12 % des jeunes) cite une autre forme de discrimination ou de traitement inégalitaire dont ils auraient été victimes.

Ces différentes formes de discrimination peuvent s'additionner chez un même individu de telle sorte que les risques de discrimination varient considérablement au sein même de la tranche d'âge des 18-30 ans. 41 % des jeunes ont été épargnés et n'ont subi aucune des discriminations listées. À l'inverse, 18 % ont été victimes d'une des neuf discriminations listées, et **près de trois jeunes sur dix déclarent entre deux et quatre formes de discrimination différentes.** Un peu plus d'un dixième des jeunes (12 % exactement) font partie des « multipénalisés » en conjuguant au moins cinq formes de discriminations vécues. **Ce constat d'un cumul de discriminations par plus de quatre jeunes sur dix (41 % des jeunes ont subi au moins deux discriminations) s'inscrit dans un contexte sociétal d'une grande sensibilité aux discriminations.**

**Les discriminations selon le sexe s'exercent davantage sur les jeunes femmes. 31 % d'entre elles déclarent avoir subi une discrimination de ce type au cours des cinq dernières années, contre 17 % des jeunes hommes. En revanche, pour les autres formes de discrimination, les hommes se déclarent plus souvent victimes que les femmes,** que ce soit pour des questions d'orientation sexuelle, de religion, de handicap ou de santé, de lieu de vie/quartier, d'origine ou de la couleur de peau, ou encore d'apparence physique. Aussi, les jeunes hommes sont deux fois plus nombreux que les jeunes femmes à avoir connu au moins cinq formes de discrimination différentes dans l'année : 16 % contre 8 %.

**Près d'une situation de discrimination sur deux (47 % exactement) a eu lieu à l'école, à l'université ou lors d'une formation.** Au moins quatre jeunes sur dix déclarent une discrimination pendant le déroulement de leur carrière professionnelle (41 %) ou lors d'une recherche d'emploi (40 %). 38 % ont été discriminés dans un lieu de loisirs ou un lieu culturel, tel qu'un restaurant, un cinéma, une boîte de nuit ou encore un équipement sportif, et 35 % ont fait une expérience discriminante dans leurs relations avec les administrations ou services publics. Une proportion pratiquement équivalente (34 %) a été discriminée par ses voisins et 29 % lorsqu'ils cherchaient un logement. Les discriminations lors des contrôles de police sont les moins citées avec 28 %. Enfin, 22 % optent pour l'item une « autre » forme de discrimination.

- **Une mobilité quotidienne entravée par la crise sanitaire, et une appétence renforcée pour le télétravail**

Depuis mars 2020, les périodes de restrictions liées à la pandémie de Covid-19 se succèdent et limitent fortement les occasions de sortie. Confinement strict de mars à mai 2020, suivi de novembre à mai 2021 d'une période où télétravail et enseignement supérieur à distance étaient la règle, où les bars et restaurants, cinémas et salles de spectacle étaient fermés, et pendant laquelle un couvre-feu s'appliquait dans la plupart des départements français. Enfin, tout au long de la période, les pouvoirs publics invitaient les citoyens à limiter les rassemblements, enjoignant par exemple à limiter à 6 le nombre d'invités lors des moments de convivialité. **Dans ce contexte, plus de la moitié (53 %) des jeunes déclarent sortir moins de leur domicile qu'avant la pandémie. Les jeunes femmes, de longue**

date davantage préoccupées, par les questions sanitaires, sont particulièrement concernées par ces restrictions : 62 % déclarent limiter leurs sorties, contre 44 % des jeunes hommes. De même, les couples sans enfants, les 25-30 ans et les diplômés d'un diplôme de niveau bac ou supérieur ont plus souvent limité leurs sorties depuis le début de la pandémie.

L'arrivée de la Covid-19 en France s'est accompagnée en outre d'une généralisation du télétravail et de l'enseignement à distance ayant limité les occasions de sorties. À partir de la fin octobre 2020, les mesures prises par le gouvernement pour limiter la propagation de la pandémie incluaient le passage à l'enseignement à distance pour les universités. Il n'est donc pas étonnant que **les étudiants soient les premiers concernés par le « distanciel »** : 30 % des étudiants n'exerçant pas d'activité professionnelle ont été contraints d'étudier à distance alors qu'ils ne le faisaient pas auparavant, 13 % ont davantage étudié à distance qu'auparavant et 16 % étudiaient déjà à distance auparavant. Au total, ce sont 60 % des étudiants qui ont suivi un enseignement à distance pendant la pandémie. Chez les jeunes exerçant un emploi, la proportion est bien moindre : 37 % ont travaillé à distance, mais 49 % ont continué à se rendre sur leur lieu de travail.

Enfin, la pandémie a pu avoir un impact sur l'emploi ou la poursuite des études : parmi les jeunes qui sont au chômage au moment de l'enquête, 29 % ont dû arrêter de travailler ou d'étudier pendant la pandémie. Hors contexte pandémique, une partie de ces jeunes auraient mécaniquement cessé d'étudier pour entamer leur vie active. De fait, 53 % des jeunes en recherche d'emploi et ayant cessé de travailler ou d'étudier durant la pandémie ont au moins le baccalauréat, 68 % d'entre eux ont entre 25 et 30 ans ; ce qui semble indiquer un profil en fin de parcours d'études. Cependant, 89 % de ces jeunes chômeurs ayant cessé leur activité durant la pandémie avaient déjà exercé une activité professionnelle par le passé, ce qui laisse penser davantage à une fragilisation de leur situation à l'aune de la pandémie qu'à un « simple » chômage d'ajustement mécanique entre monde des études et du travail.

**L'expérience du télétravail ou de l'enseignement à distance a plutôt donné goût à cette forme de travail. Les jeunes semblent tout aussi attirés par cette organisation du travail que la moyenne de la population.** Selon l'enquête Conditions de vie et aspirations, 39 % des actifs occupés souhaitent continuer à télétravailler après la crise, un chiffre comparable aux 40 % de jeunes en emploi qui aimeraient poursuivre l'expérience. Parmi ceux qui exercent une activité qui s'y prête, une majorité de jeunes souhaitent continuer le télétravail ou les études à distance après la crise, avec une nette préférence pour une organisation pour le télétravail ou les études à distance à temps partiel plutôt que pour la totalité du temps. **La plus forte proportion d'aspirants au télétravail se trouve en Île-de-France, parmi les jeunes cohabitant avec leurs parents ainsi que ceux ayant des enfants.** Des conditions de logement plus confortables, un sentiment d'isolement moins présent, une réduction de longs temps de trajets ou encore une gestion facilitée de la vie professionnelle et de la vie familiale expliquent probablement que cette expérience ait été perçue plus positivement par ces catégories de jeunes.

- **Un parcours résidentiel marqué par des retours plus fréquents au foyer parental**

L'accès à l'autonomie résidentielle des jeunes est un processus continu, non linéaire. Les jeunes peuvent connaître des situations intermédiaires entre le départ du foyer parental et l'arrivée dans un logement autonome, financé par leurs propres moyens. Si entre les années 1970 et 1990 le départ des enfants du foyer parental était considéré comme définitif et le retour chez les parents exceptionnel, le phénomène est aujourd'hui construit comme une étape possible du processus d'autonomisation des jeunes.

L'entrée sur le marché du travail constitue « un processus de plus en plus difficile, aléatoire et douloureux, surtout pour les jeunes qui sortent de l'école sans diplôme ou avec des titres scolaires qui se dévaluent (...) ». Les profils des jeunes revenant chez leurs parents après en être partis une première fois traduisent la réversibilité des parcours d'entrée sur le marché du travail, où les alternances entre stages, CDD, intérim et périodes de chômage peuvent se succéder. Et les difficultés d'accès au marché du travail viennent retarder de manière quasi mécanique l'autonomie résidentielle des jeunes. Car, sur le marché immobilier, l'accès à un logement autonome nécessite de

solides garanties (caution, garants, emploi en CDI, salaire trois fois supérieur au montant du loyer, etc.). Ces différentes composantes conduisent à une fragmentation croissante des parcours.

Les données du baromètre permettent de décrire la situation des jeunes à l'égard de ces trajectoires résidentielles. La pandémie a ainsi justifié leur retour au domicile parental pour un quart d'entre eux. C'est le deuxième argument cité, derrière celui plus « habituel », de la fin d'une année scolaire ou d'un cycle d'études.

Parmi les jeunes vivant chez leurs parents (58 % des jeunes), 58 % ont toujours connu cette situation, tandis que 42 % d'entre eux sont revenus chez leurs parents après un premier départ. Parmi les jeunes n'ayant jamais quitté le domicile parental, on retrouve, de manière « évidente », une surreprésentation des plus jeunes, des élèves ou étudiants sans activité professionnelle parallèle ou des célibataires. La situation des plus jeunes et des étudiants traduit ainsi la dépendance financière, affective ou encore organisationnelle de cette population juvénile. La situation d'activité, plus que l'âge ou le statut familial, distingue les jeunes revenus dans le giron parental des jeunes ne l'ayant jamais quitté : 70 % des jeunes revenus chez leurs parents ont déjà exercé une activité professionnelle par le passé (vs 51 % des jeunes n'ayant jamais décohabité). Les jeunes revenus vivre chez leurs parents après être partis une première fois semblent donc avoir amorcé une première séquence de ce processus d'insertion professionnelle.

Parmi les jeunes décohabitants (42 % des jeunes), 24 % indiquent qu'ils ont déjà été concernés par un retour au foyer parental. Ces jeunes ont plus souvent entre 25 et 30 ans ; ils ont donc pour la plupart fini leurs études. Ils sont bien plus présents sur le marché du travail que l'ensemble des 18-30 ans. Ils disposent de ressources plus faibles que leurs homologues ayant quitté le foyer parental sans y être retournés. Ce départ sans retour du foyer parental concerne les trois quarts des jeunes ne vivant pas chez leurs parents au moment de l'enquête. Ces jeunes sont un peu plus âgés, les trois quarts d'entre eux sont en couple (73 %), et près de six sur dix sont en emploi (57%, vs 43 % en moyenne générale)

- **Des projets de mobilité internationale toujours d'actualité mais reportés en raison de la crise**

La mobilité internationale des jeunes est largement encouragée et valorisée. Elle contribuerait à une meilleure connaissance et entente entre les peuples et, sur le plan individuel, favoriserait l'autonomie et l'intégration professionnelle. En 2017, lors d'un discours sur l'Union européenne, le président de la République française, Emmanuel Macron, avait fixé des objectifs ambitieux en termes de mobilité internationale : la moitié d'une classe d'âge devait avoir passé au moins six mois dans un pays européen, avant l'âge de 25 ans à l'horizon 2024. Début 2021, cet objectif semble encore lointain : seulement 13 % des 18-25 ans (et 14 % des 18-30 ans) ont passé six mois au moins dans d'autres pays européens au cours de leur vie. Et 19 % des 18-25 ans (20 % des 18-30 ans) ne se sont jamais rendus dans un autre pays européen. La probabilité d'avoir effectué un séjour en Europe est très largement liée au niveau de diplôme, au statut d'activité, au sexe, à la situation familiale ou encore à la région de résidence.

À partir de mars 2020, les freins à la mobilité internationale des jeunes se sont multipliés avec les restrictions qui ont concerné tous les déplacements à l'étranger. Campus France rappelle que de grands pays d'accueil se sont fermés aux étudiants internationaux, soit complètement soit en encourageant les inscriptions à distance. Parallèlement, le Brexit a aussi eu pour conséquence d'éloigner les étudiants européens des universités britanniques. Ainsi, en 2020, un tiers des jeunes de 18 à 30 ans a renoncé à un séjour de plus de quinze jours à l'étranger (hors vacances). Les principales raisons à l'origine du renoncement des jeunes à une mobilité à l'étranger sont donc directement liées à la crise sanitaire : fermeture des frontières ou impossibilité de voyager et peur du coronavirus arrivent loin devant les problèmes financiers, qui concernent tout de même 16 % des jeunes ayant renoncé à un projet de mobilité. Les conditions de la mobilité en temps de pandémie ont également dissuadé certains jeunes : 12 % estiment qu'il aurait été difficile de créer du lien social à l'étranger en raison de la crise sanitaire. En effet, la généralisation de l'enseignement et du travail à distance a très probablement entamé l'attractivité des expériences internationales. Ces freins au départ sont uniformément invoqués par la jeunesse,

quel que soit l'âge. Cependant, des divergences existent selon le sexe, le niveau de diplôme, le statut d'activité et le statut familial.

La crise sanitaire pourrait en revanche avoir attisé l'envie de vivre des expériences à l'international. **Début 2021, près d'un jeune sur deux déclare avoir un projet de mobilité internationale, hors départ en vacances, dans les cinq années à venir. Les plus jeunes forment davantage le projet de partir à l'étranger que leurs aînés : 48 % des 18-24 ans envisagent de partir pour plus de quinze jours consécutifs, contre 41 % des 25-30 ans.** Disposer d'une situation « stable » ne paraît cependant pas représenter un frein à la mobilité internationale : les jeunes en emploi sont ainsi plus nombreux que les jeunes au chômage à envisager l'expérience. De même, les jeunes en couple avec des enfants sont plus nombreux que les couples sans enfants, parents isolés ou célibataires sans enfants à envisager de franchir le pas.

- **La question des inégalités intergénérationnelles divise les jeunes**

« Millenials » contre « boomers » ? L'idée d'un conflit générationnel n'est pas nouvelle. Traditionnellement en lien avec des divergences de culture et de valeurs, voire avec une violence et une contestation sociale spécifiques de la jeunesse, la thèse du conflit entre générations se pare depuis les années 1980 d'une dimension économique, par exemple dans les débats autour du système de redistribution sociale, en mettant en avant les inégalités socio-économiques entre générations.

Cette clé de lecture des inégalités se trouve réactivée par les conséquences socio-économiques et les enjeux sanitaires de la pandémie. **44 % des jeunes indiquent que la société ne privilégie ni les jeunes ni les plus âgés. Toutefois, les jeunes sont tout autant à faire état d'un traitement inégalitaire : 28 % au détriment des jeunes et à l'avantage des plus âgés, et 17 % au détriment des plus âgés et à l'avantage des jeunes.** Près d'un jeune sur dix ne se prononce pas sur cette question. En écho à cette question générationnelle, la perception que l'avis des jeunes est ignoré en raison de leur âge progresse légèrement : 30 % des jeunes estiment ainsi ne pas être écoutés en raison de leur âge en 2021 contre 27 % en 2020. Toutefois, 49 % des jeunes estiment que leur avis compte dans les espaces qu'ils fréquentent, soit à peine moins qu'en 2020. Ces jeunes sont généralement plus insérés économiquement que ceux ne se sentant pas pris en compte.

**Le contexte de pandémie divise la jeunesse sur la place à accorder à la santé de l'ensemble des citoyens et aux libertés individuelles dans la gestion de la crise du Covid.** 44 % des jeunes estiment plus important que l'État rétablisse et préserve les libertés individuelles, tandis que 40 % estiment au contraire plus important que l'État protège la santé des citoyens, même si cela diminue les libertés de chacun. 15 % ignorent quelle dimension privilégier

- **Un maintien de l'engagement associatif des jeunes mais une moindre « participation citoyenne » en lien avec la crise**

Année d'incertitude pour la jeunesse, l'année 2021 marque une rupture par rapport à la participation citoyenne des jeunes, dont certaines composantes n'avaient cessé d'augmenter entre 2016 et 2020 (notamment l'engagement en ligne). Les élections régionales de 2021 ont tout d'abord confirmé la forte abstention des jeunes, en progression à chaque nouvelle élection, le contexte épidémique ayant également pu renforcer cette tendance de fond.

De surcroît, les actions « physiques » (manifestation, grève, occupation de lieux), hautement entravées par le contexte de pandémie, enregistrent le plus fort recul tandis que, plus minoritaires au sein de la jeunesse, la participation à une concertation publique, l'adhésion à un parti politique ou la participation à la vie publique sous une autre forme ont moins pâti du contexte de pandémie. On aurait pu s'attendre à une relative stabilité ou à une hausse de l'engagement en ligne, en lien avec un temps plus important passé sur les écrans par les télé-étudiants, télétravailleurs et autres jeunes confinés, mais il n'en est rien. **Après des années de hausse, l'engagement en ligne à travers la signature de pétitions ou la défense de causes passe de 49 % en 2020 à 43 % en 2021. Le recul est**

particulièrement fort auprès des jeunes sans activité qui n'en recherchent pas, des jeunes invalides ou malades de longue durée, dont 33 % seulement ont signé des pétitions ou défendu des causes en ligne en 2021 contre 46 % en 2020. Cette forme de participation demeure malgré tout la plus fréquente parmi les jeunes.

La pandémie ne freine cependant pas l'engouement d'une grande partie de la jeunesse pour la participation associative ou l'engagement bénévole. L'engagement associatif des jeunes reste au niveau observé en 2020 : 43 % déclarent avoir fait partie ou participé aux activités d'une association (sportive, culturelle, de loisirs, de jeunes, humanitaire, politique...) contre 42 % l'année précédente. Cet engagement associatif fait l'objet d'importantes disparités sociodémographiques : le portrait type d'un jeune engagé dans une association est ainsi celui d'un homme, âgé de 18 à 24 ans, diplômé de l'enseignement supérieur ou du bac, vivant chez ses parents ou membre d'un couple avec enfants, et d'une personne en emploi ou étudiante.

En 2021, près d'un jeune sur deux (48 %) donne bénévolement de son temps au sein d'une association ou d'une autre organisation (parti politique, syndicat, etc.). La hausse du bénévolat observée début 2020 se poursuit ainsi malgré la survenue de la pandémie de Covid-19 et ses nombreuses conséquences en termes de changements des conditions de vie des jeunes (organisation, ressources...). La hausse de l'engagement bénévole en 2020 et 2021 s'est traduite par une hausse du bénévolat assidu (+5 points depuis 2019) ou régulier (+4 points depuis 2019) tandis que l'engagement plus occasionnel, lors d'un événement ou d'une période précise de l'année, ou épisodique bénéficie d'une augmentation plus modérée...). Ce plus haut niveau d'engagement bénévole en 2020 et 2021 ne s'est pas traduit par une modification en profondeur du profil des jeunes bénévoles.

Le domaine d'engagement bénévole des jeunes est particulièrement en lien avec leur vécu : l'absence de difficultés particulières est synonyme d'un bénévolat plus récréatif (sportif, culturel, de loisirs) là où l'expérience de discriminations ou d'une situation de précarité conduit davantage à un bénévolat « engagé » au service d'une cause. L'environnement paraît quelque peu faire exception à cette règle, cette thématique étant une source de préoccupation grandissante au sein de l'ensemble de la jeunesse. En 2021, le sport arrive en tête des domaines dans lesquels les jeunes s'engagent (31 %). Il est suivi par le domaine de la jeunesse et de l'éducation (19 %), qui prend le pas en 2021 sur la culture ou les loisirs (17 %), à présent à la troisième place des domaines d'engagement des jeunes, au même rang que le domaine du social et de la solidarité (17 %).

L'environnement reste le domaine donnant le plus envie aux jeunes de s'engager ou de s'engager plus, 22 % de jeunes le citant. Deuxième domaine à même de susciter le bénévolat, le sport attire tout autant qu'en 2020 (19 %). La lutte contre les discriminations, bien moins citée les années précédentes, parvient au même niveau d'attrait que le sport en 2021 ; 19 % des jeunes déclarant de ce domaine qu'il leur donne envie de s'engager. Ce choix n'est pas surprenant, dans la mesure où les discriminations sont plus souvent perçues comme un facteur de fragilisation de la cohésion sociale par les jeunes : 13 % des 18-30 ans en font le principal frein à la cohésion sociale, contre 8 % de l'ensemble de la population ; 16 % des jeunes invoquent en outre le racisme (contre 9 % des Français) et 7 % les inégalités entre hommes et femmes (contre 4 % de la population).



## ANNEXE 2

# MORAL, ÉTAT D'ESPRIT ET ENGAGEMENT CITOYEN DES JEUNES EN 2022

Résultats du baromètre DJEPVA sur la jeunesse

Publié en septembre 2022<sup>46</sup>

## SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS

### Quel est l'état d'esprit de la jeunesse en ce début 2022 ?

La crise sanitaire a renforcé certaines des difficultés socio-économiques préexistantes : fragilisation de l'entrée dans la vie professionnelle, perte de revenus, etc. La pandémie et les mesures de distanciation sociale ont également mis à mal les mécanismes de sociabilité et ont renforcé un sentiment de solitude chez les jeunes générations. Toutefois, en mars-avril 2022, la dégradation de ces indicateurs semble enrayée, voire inversée. **L'optimisme de la jeunesse française par rapport à l'avenir est en progression notable, son moral en nette amélioration, et son engagement dans la société se renforce.**

Tout d'abord, les perceptions négatives associées à la crise sanitaire semblent s'estomper. Alors qu'en 2021, près d'un jeune sur deux (48 %) décrivait la pandémie comme une période particulièrement pénible à vivre, cette proportion a reculé de 14 points en 2022 (à 35 %). Cette **amélioration est plus marquée chez les jeunes femmes et les jeunes en situation de précarité** (les chômeurs, les bas revenus), chez qui ce sentiment culminait en 2021.

Avec la levée des principales mesures de distanciation sociale, les jeunes semblent également renouer des liens sociaux. En ce début 2022, ils ont intensifié leurs sorties, et la proportion de jeunes qui reçoivent des amis chez eux est repartie à la hausse : +5 points à 56 % par rapport à 2021. En parallèle, le sentiment de solitude, durement ressenti en 2021, a nettement reculé. Si, en 2021, 41 % des jeunes avaient déclaré éprouver un sentiment de solitude « tous les jours ou presque ou souvent », ils ne sont plus que 28 % en janvier 2022. La proportion retrouve ainsi pratiquement son niveau d'avant le Covid. Il subsiste toutefois des traces de l'arrêt brutal et prolongé des moments de sociabilité. La proportion de jeunes se sentant seuls « de temps en temps » a progressé de 5 points.

D'autres indicateurs témoignent de l'amélioration du moral des jeunes Français. Le sentiment d'adéquation entre leurs attentes et leur situation actuelle atteint son **plus haut niveau jamais mesuré depuis l'introduction de cet indicateur en 2016 : 67 % des jeunes considèrent, en 2022, que leur vie actuelle correspond à leurs attentes** (+7 points par rapport à 2021).

La **confiance dans l'avenir** est également une dimension importante de l'état d'esprit des jeunes, qui peut créer un terreau favorable à la concrétisation de leurs ambitions et projets. En ce début 2022, on observe un regain d'optimisme. 66 % des 18-30 ans sont confiants dans leur avenir pour les trois ans qui viennent, soit + 6 points par rapport à 2021 et +1 point par rapport à 2020.

Au total, un jeune sur deux exprime un état d'esprit positif (48 %). La dynamique positive de créations d'emploi, les pénuries de main-d'oeuvre constatées dans certains pans d'activité et la réouverture de secteurs qui embauchent beaucoup de jeunes, comme le tourisme, participent probablement à l'amélioration du moral des jeunes. En particulier, l'année 2022 marque une baisse sensible de la part des jeunes au chômage indiquant un état d'esprit négatif (-10 points par rapport à 2021).

**Autre signal positif, l'engagement des jeunes et leur investissement dans la cité se renforcent.** En ce début 2022, la participation bénévole des jeunes à une association ou à une autre organisation atteint son plus haut niveau depuis 2016. Selon la définition très large retenue dans le baromètre, 51 % auraient ainsi donné bénévolement de leur temps à un moment de l'année, en progression de 13 points par rapport à 2016 et de 6 points par rapport à 2020. Par ailleurs, **l'engagement régulier s'intensifie** : 21 % des 18-30 ans déclarent donner de leur temps quelques heures chaque semaine tout au long de l'année, soit + 5 points par rapport à 2016, et +3 points par rapport à 2020. Et parmi ceux qui n'ont pas encore franchi le pas, nombreux sont ceux qui se disent prêts à s'engager (22 % des jeunes ne sont pas encore bénévoles, mais se déclarent prêts à le devenir).

<sup>46</sup> Hoibian S., Müller J., Gruber N., Millot C. (CREDOC), 2022, *Moral, état d'esprit et engagement citoyen des jeunes en 2022. Baromètre DJEPVA sur la jeunesse*, INJEP, Notes & rapports/rapport d'étude.

Année après année, le **sport** reste le domaine dans lequel les jeunes sont le plus investis : 36 % indiquent donner bénévolement de leur temps à une association ou une autre organisation sportive. Ainsi en 2022, le niveau d'engagement dans le domaine du sport est proche de celui de 2019. Une embellie qui ne profite pas à l'engagement dans le secteur culturel, historiquement moins important. Avec 18 % de jeunes bénévoles (+1 point par rapport à 2021, mais -2 points par rapport à 2019), il semble que les effets de la crise sanitaire dans le domaine de la culture se pérennisent.

Les jeunes qui n'ont pas sauté le pas de l'engagement bénévole manifestent un intérêt particulier pour les **questions environnementales** (19 % indiquent que c'est la cause qui les attirerait le plus) et **humanitaires** (19 %). Ils sont également plus motivés par un engagement pour la paix dans le monde (14 % ont cité cette cause contre 9 % des jeunes déjà bénévoles).

**Le regain d'engagement des jeunes pourrait également être lié au contexte électoral de l'année 2022.** Dans l'édition 2022 du baromètre sur la jeunesse, on constate, pour la première fois depuis cinq ans, une progression des adhésions des jeunes à un parti politique. 16 % déclarent ainsi qu'ils ont adhéré ou renouvelé leur adhésion à un parti, soit 5 points de plus qu'en 2021.

Enfin, diverses raisons peuvent freiner l'engagement bénévole des jeunes. Le premier motif évoqué est le manque de temps pour 37 % des jeunes (+1 point par rapport à 2021). Dans une moindre mesure sont cités le manque d'occasions pour 17 % (soit 3 points de moins qu'en 2021), et la volonté de se consacrer davantage à ses proches (15 %). Autre léger changement perceptible en 2022, la sensation d'avoir soi-même besoin d'être aidé augmente (+ 2 points), potentiellement en raison des diverses difficultés auxquelles ont été confrontées ces classes d'âge pendant les deux années pandémiques (dégradation de la santé psychique, fragilisation professionnelle, formation empêchée, etc.).



## **ANNEXE 3**

### LES CHIFFRES CLES DE LA JEUNESSE 2021, INJEP

# DÉMOGRAPHIE

## STRUCTURE PAR ÂGE DE LA POPULATION

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021,

**11,7 millions**

de personnes résidant en France ont entre 15 et 29 ans.

Champ : France entière.  
Source : INSEE, estimations de population, projections de population 2013-2070 (scénario central).



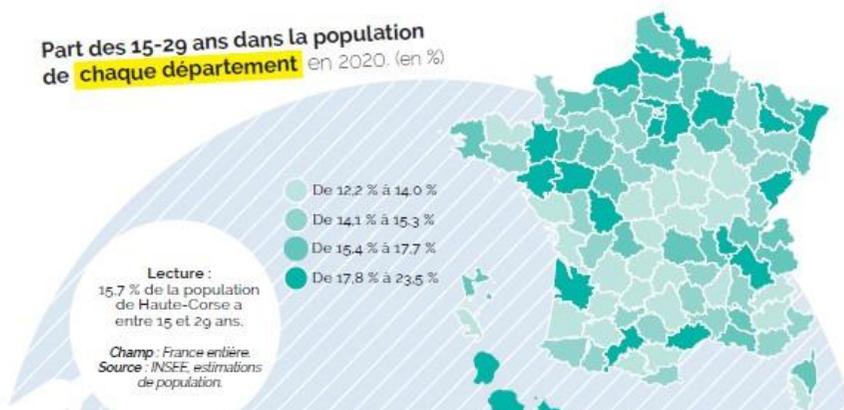
Les 15-29 ans représentent **17,3 %** de la population totale.

Projections en 2050 : **12 millions** soit **16,2 %**.

Population des 15-29 ans détaillée par classes d'âge



Part des 15-29 ans dans la population de **chaque département** en 2020. (en %)



Les **chiffres clés** de la jeunesse 2021

En 2015,

**3,2 millions** de 15-29 ans habitent en milieu rural.



soit **27,3 %** des 15-29 ans

**Définition :** Le degré d'urbanisation est défini selon deux critères : densité des habitants par km<sup>2</sup> et nombre d'habitants. Le **milieu rural** regroupe alors les communes peu ou très peu denses.

Champ : France hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte.

Source : INSEE, recensement de la population, calculs INJEP-MEDES.

## COUPLE

Situation conjugale des 18-34 ans en 2011. (en %)



**Lecture :** 14,2 % des hommes âgés de 18 à 24 ans sont en couple cohabitant, 6,6 % sont en couple non cohabitant, 5,1 % ne sont pas en couple mais l'ont déjà été, et 74,1 % n'ont jamais été en couple.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire.

Source : INSEE, enquête Famille et logements.

\* Une personne est en couple cohabitant dès lors qu'elle est en couple avec quelqu'un vivant dans le même logement qu'elle.  
\*\* Une personne est en couple non cohabitant dès lors qu'elle est en couple sans vivre dans le même logement que son ou sa conjointe.



En 2018, en moyenne  
on se marie pour la première fois à :

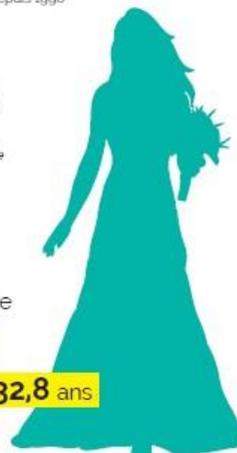
**33,2 ans**

+ 3,7 ans  
depuis 1996



**31,6 ans**

+ 4,2 ans  
depuis 1996



Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2014, et France incluant Mayotte à partir de 2014.  
Source : INSEE, statistiques de l'état civil et estimations de population.

En 2016, en moyenne  
on se pacse à :

**34,8 ans**

**75 100 PACS**  
contractés par les  
**jeunes hommes**  
âgés de 18 à 29 ans.

**72 281** sont conclus  
avec une femme,



**2 819** avec un homme.



**32,8 ans**

**93 582 PACS**  
contractés par les  
**jeunes femmes**  
âgées de 18 à 29 ans.

**91 010** sont conclus  
avec un homme,



**2 572** avec une femme.



Champ : France entière.  
Source : Ministère de la justice, SG-SEM-SDSE, Répertoire général civil et fichier des notaires.

## ÂGE AU PREMIER ENFANT



En 2018, en moyenne  
les femmes donnent naissance  
à leur premier enfant à :



**28,7 ans**

+ 4,5 ans depuis 1967

Champ : France métropolitaine jusqu'en 1998, France hors Mayotte ensuite.  
Source : INSEE, statistiques d'état civil et estimations de population.

En 2012, âge moyen au premier enfant  
selon le diplôme de la mère.



**25,6 ans**

Sans diplôme,  
CEP, Brevet, BEPC.



**25,8 ans**

CAP, BEP



**27,9 ans**

Baccalauréat



**29,6 ans**

Diplôme  
du supérieur

Lecture : Les femmes diplômées du supérieur donnent naissance à leur premier enfant en moyenne à 29,6 ans.

Champ : France hors Mayotte.  
Source : INSEE, statistiques d'état civil et recensement de la population.

# ÉDUCATION FORMATION

## SCOLARISATION ET DURÉE DES ÉTUDES



Un jeune âgé de 15 ans réalisera encore, en moyenne, **6,5 années** de formation initiale.



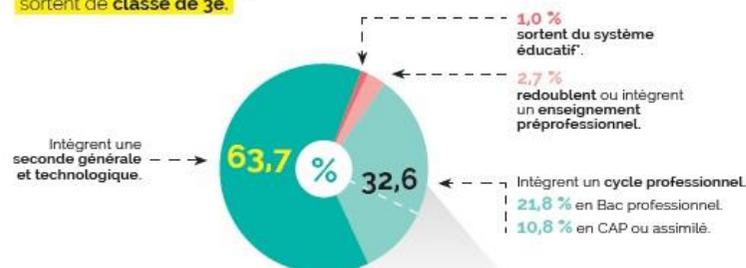
*Champ* : France hors Mayotte, public et privé.  
*Source* : MENJ-MESRI-DEPP et MESRI-SIES; statistiques communiquées par les ministères en charge de l'agriculture et de la santé; INSEE; calculs MENJ-MESRI-DEPP pour les effectifs de population.

Les chiffres clés de la jeunesse 2021

## ORIENTATION

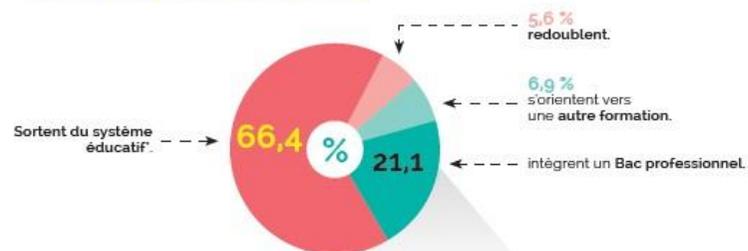
**3 moments clés** pour l'orientation scolaire **dans l'enseignement secondaire** :

En 2018, parmi les élèves qui sortent de **classe de 3e**,



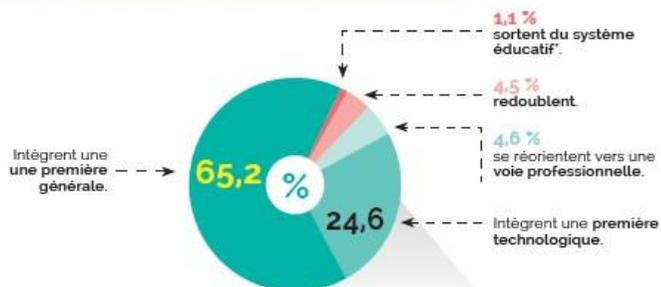
*Champ* : France entière, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.  
*Source* : MENJ-MESRI-DEPP, systèmes d'information des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'agriculture; système d'information des centres de formation d'apprentis.

En 2018, parmi les élèves qui sortent d'une **dernière année de CAP**,



*Champ* : France entière, établissements scolaires relevant du ministère en charge de l'éducation nationale.  
*Source* : MENJ-MESRI-DEPP, systèmes d'information des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'agriculture.  
 \* Les sorties du système éducatif regroupent les inscriptions dans les formations sociales ou de la santé, les entrées sur le marché du travail, et les départs à l'étranger. Pour les sortants d'une dernière année de CAP, elles comprennent également l'entrée en apprentissage, et dans des formations relevant d'autres ministères (agriculture notamment).

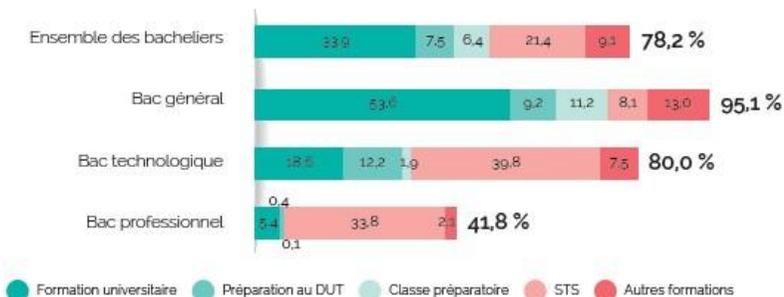
En 2018, parmi les élèves qui sortent d'une **seconde générale ou technologique** :



Champ : France entière, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.  
 Source : MENUS-MESRI-DEPP, systèmes d'information des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'agriculture, système d'information des centres de formation d'apprentis.  
 \* Les sorties du système éducatif regroupent les inscriptions dans les formations sociales ou de la santé, les entrées sur le marché du travail et les départs à l'étranger.

**78,2 %** des jeunes qui ont obtenu leur bac en 2019 poursuivent ensuite des études dans l'enseignement supérieur.

Taux d'inscription immédiate des bacheliers dans l'enseignement supérieur. (en %)



Lecture : 33,9 % des bacheliers s'inscrivent à l'université lors de l'année de l'obtention du bac.

Champ : France entière, hors doubles inscriptions université/CPGE.  
 Source : MESRI-SIES, systèmes d'information des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de l'agriculture et des centres de formation d'apprentis, et enquêtes auprès des autres établissements d'enseignement supérieur.  
 \* Les autres formations regroupent les écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, grands établissements, écoles d'art, facultés privées, et écoles paramédicales et sociales.

## DIPLÔMES

En 2019,

**8,2 %**

des 18-24 ans sont des sortants précoces du système scolaire : ils ne sont ni en études, ni en formation, et ils ont un faible niveau de diplôme (aucun diplôme ou seulement le brevet des collèges).

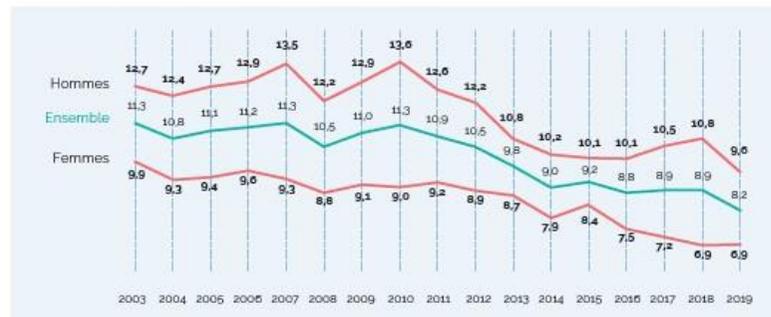
9,6 %  
parmi les jeunes hommes



6,9 %  
parmi les jeunes femmes



Évolution de la part de jeunes sortants précoces. (en %)



Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en ménage ordinaire.  
 Source : INSEE, enquêtes Emploi, calculs MENUS-MESRI-DEPP.

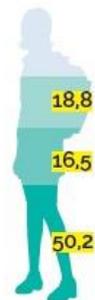
En 2019,

**80 %** des jeunes d'une génération **ont obtenu le baccalauréat.**

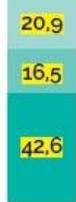
**74,8 %**  
parmi les hommes



**85,4 %**  
parmi les femmes



Ensemble



● Général ● Technologique ● Professionnel

**Lecture :** 35,4 % des jeunes hommes d'une génération ont obtenu un baccalauréat général, 16,5 % un baccalauréat technologique, et 23,0 % un baccalauréat professionnel

**Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération. (en %)**



Champ : France hors Mayotte.  
Source : MENUS-MESRI-DEPP, INSEE, calculs MENUS-MESRI-DEPP pour les effectifs de population.

En 2018,

**47 %** des 25-34 ans **sont diplômés de l'enseignement supérieur.**



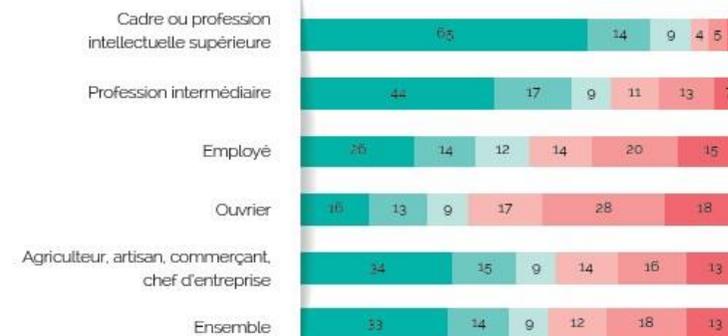
**51 %**  
des jeunes  
femmes



**43 %**  
des jeunes  
hommes

**Niveau de diplôme des 25-34 ans**  
selon **la profession de leurs parents.** (en %)

Enfants de :



● Supérieur long\* ● Supérieur court\*\* ● Baccalauréat général ou technologique  
● Baccalauréat professionnel ou équivalent ● CAP, BEP ● Brevet ou aucun diplôme

**Lecture :** 65 % des 25-34 ans enfants de cadres ou professions intellectuelles supérieures sont diplômés de l'enseignement supérieur long, contre 16 % des jeunes issus d'un milieu ouvrier.

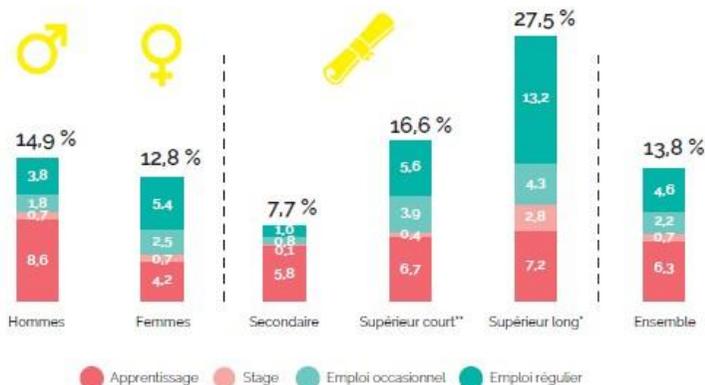
Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en ménage ordinaire.  
Source : INSEE, enquêtes Emploi, calculs MENUS-MESRI-DEPP.  
Note : La profession du père est privilégiée. Lorsqu'il est absent, décédé ou qu'il n'a jamais travaillé, celle de la mère est utilisée.  
\* Les diplômes ou formations du supérieur long correspondent au niveau bac +3 ou plus (licences, masters, diplômes d'écoles, etc.).  
\*\* Les diplômes ou formations du supérieur court correspondent au niveau bac +2 (BTS, DUT, etc.).

## CUMUL EMPLOI-ÉTUDES

Entre 2016 et 2018,

En moyenne **13,8 %**  
des 15-29 ans en formation initiale cumulent emploi et études.  
6,3 % sont en apprentissage.

Part des 15-29 ans en études initiales qui cumulent emploi et études selon le sexe et la formation, (en %)



**Lecture** : En moyenne, entre 2016 et 2018, 8,6 % des hommes âgés de 15 à 29 ans cumulent études et apprentissage, c'est le cas de 6,7 % de ceux qui suivent une formation dans l'enseignement supérieur court.

**Champ** : France hors Mayotte, personnes en études initiales vivant en ménage ordinaire.  
**Source** : INSEE, enquêtes Emploi, calculs MENJUS-MESRI-DEPP.  
**Note** : La profession du père est privilégiée. Lorsqu'il est absent, décédé ou qu'il n'a jamais travaillé, celle de la mère est utilisée.  
\* Les diplômes ou formations du supérieur long correspondent au niveau bac +3 ou plus (licences, masters, diplômes d'écoles, etc.)  
\*\* Les diplômes ou formations du supérieur court correspondent au niveau bac +2 (BTS, DUT, etc.)

**Définitions** : L'apprentissage consiste en une alternance entre formation en entreprise et enseignements théoriques dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA). L'apprenti, âgé de 16 à 25 ans (sauf dérogation), et l'employeur sont liés par un contrat de travail. Le stage est une période temporaire de mise en situation professionnelle intégrée à un cursus scolaire. Une convention est signée entre le stagiaire, l'organisme d'accueil et l'établissement de formation. Les stages supérieurs à 2 mois impliquent un versement de gratification au stagiaire.

## COMPÉTENCES SCOLAIRES

Niveau de compétence des élèves de 15 ans, (en %)



**Lecture** : 9,2 % des élèves français de 15 ans ont un haut niveau de compréhension écrite, 20,9 % ont un bas niveau.

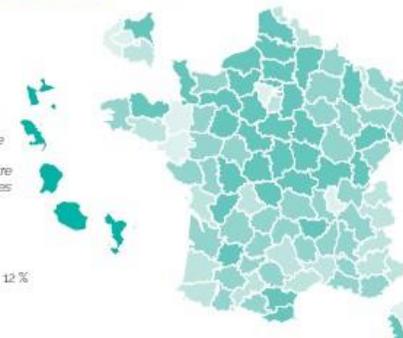
**Champ** : France métropolitaine et DOM (hors La Réunion), ensemble des élèves de 15 ans scolarisés dans les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale (sauf établissements d'enseignement régional adaptés) de l'enseignement supérieur et de l'agriculture.  
**Source** : MENJUS-MESRI-DEPP, OCDE-PISA.  
**Note** : L'évaluation internationale PISA a lieu tous les trois ans. À chaque vague, une discipline fait l'objet d'un questionnaire plus poussé. Seuls les résultats de ces évaluations approfondies sont présentés.  
\* L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) regroupe plus d'une trentaine de pays issus de l'Europe, l'Amérique, l'Asie et l'Océanie, et rassemble des statistiques sur les pays développés.

En 2019, **11,8 %** des jeunes ont des difficultés de lecture, 5,3 % ont des difficultés sévères qui peuvent être considérées comme de l'illettrisme.

Part des jeunes en difficulté de lecture selon le département, (en %)

**Lecture** : 7,2 % des 16-25 ans résidant en Haute-Corse rencontrent des difficultés de lecture.

**Champ** : France entière, jeunes de nationalité française âgés de 16 à 25 ans ayant participé à la Journée Défense et Citoyenneté JDC en 2019.  
**Note** : Les comparaisons entre départements doivent être maniées avec précaution. En effet, la proportion de jeunes de nationalité française et l'âge de participation à la JDC varient selon les départements.  
**Source** : Ministère des armées - DSN, MENJUS-DEPP



# ACTIVITÉ / EMPLOI / CHÔMAGE

EMPLOI



**Définition :** Une personne est en emploi dès lors qu'elle a travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine, ou qu'elle est absente de son emploi pour certains motifs (maladie, congés, etc.).

**Champ :** France hors Mayotte, personnes vivant en ménage ordinaire.  
**Source :** INSEE, enquête Emploi.

En 2019,

**7,3 %** des 15-29 ans en emploi **sont en sous-emploi**, c'est-à-dire qu'ils sont en temps partiel tout en **souhaitant travailler plus**, ou qu'ils ont involontairement moins travaillé comparé à d'habitude (chômage partiel, etc.). Ce pourcentage est de **5,4 %** pour les 15-64 ans.



**Champ :** France hors Mayotte, personnes en emploi vivant en ménage ordinaire.  
**Source :** INSEE, enquête Emploi.

Les **chiffres clés** de la jeunesse 2021

En 2018,

parmi **les jeunes sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans** et **qui sont en emploi...**



**Statut d'emploi 1 à 4 ans après la sortie d'études initiales** selon le sexe et le niveau de diplôme. (en %)



**Lecture :** 30,7 % des hommes sortis de formation depuis 1 à 4 ans et qui sont en emploi occupent un emploi salarié à durée limitée, c'est le cas de 23,6 % des diplômés de l'enseignement supérieur.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes en emploi sorties depuis 1 à 4 ans de formation initiale vivant en ménage ordinaire.  
**Source :** INSEE, enquête Emploi.  
\* Les **emplois à durée limitée** regroupent les CDD, contrats aidés, mission d'intérim, et contrat d'apprentissage.  
\*\* Les **non-salariés** correspondent aux jeunes à leur compte.

Évolution de la part des **emplois à durée limitée** après la sortie d'études initiales. (en %)



**Lecture :** En 2018, 32,6 % des jeunes sortis de formation depuis 1 à 4 ans et qui sont en emploi occupent un emploi salarié à durée limitée, c'est le cas de 18,0 % de ceux qui ont terminé leur formation depuis 5 à 10 ans.

**Champ :** France métropolitaine jusqu'en 2014, France hors Mayotte à partir de 2014, personnes en emploi sorties depuis un an ou plus de formation initiale vivant en ménage ordinaire.  
**Source :** INSEE, enquête Emploi.

**Note :** Des changements de série ont eu lieu en 2003 (passage de l'enquête Emploi annuelle à l'enquête Emploi en continu) et en 2014 (passage du champ France métropolitaine au champ France hors Mayotte).

Au 31 décembre 2019,

**25,1%** des emplois occupés par les moins de 26 ans sont des **emplois aidés**.



**Champ :** France métropolitaine, hors abattement temps partiel et aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (Accre), contrat de génération, exonérations de cotisation pour l'embauche de jeunes en CDI.  
**Source :** DARES, données ASP, chambres consulaires, DIRECCTE, INSEE, enquête Emploi.

**Définition :** Un **emploi aidé** est un emploi bénéficiant d'une aide publique, hors dispositifs généraux et sectoriels, pour stimuler la création d'emploi ou former certains publics, notamment les jeunes, en vue de leur insertion professionnelle.

**CHÔMAGE - INACTIVITÉ**



En 2019,

**15,3 %**

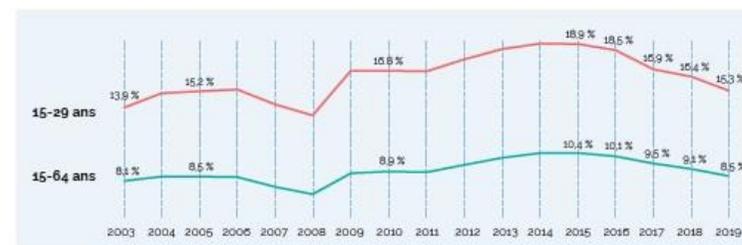
des actifs âgés de 15-29 ans **sont au chômage** (taux de chômage), ils représentent **8,1 %** de l'ensemble des 15-29 ans (part du chômage).

Le taux de chômage des **15-64 ans** est de **8,5 %**, leur part de chômage est de **6,1 %**.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes vivant en ménage ordinaire.  
**Source :** INSEE, enquête Emploi.

**Définition :** Une personne est au **chômage** dès lors qu'elle n'a pas eu au moins une heure de travail dans une semaine, qu'elle est disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines, et qu'elle en a recherché activement un dans le mois précédent, ou qu'elle commence un nouvel emploi dans moins de trois mois. Elle n'est pas nécessairement inscrite à Pôle Emploi.  
La **part du chômage** est la part de chômeurs parmi la population totale, tandis que le **taux de chômage** est la part de chômeurs dans la population active, c'est-à-dire ceux en emploi ou au chômage. La part du chômage est calculée sur une population plus large donc elle tend à être plus faible que le taux de chômage. Elle permet de nuancer le fort taux de chômage des jeunes : beaucoup sont scolarisés, donc comptabilisés comme inactifs, et ne sont pas inclus dans le calcul du taux de chômage.

Évolution du taux de chômage. (en %)

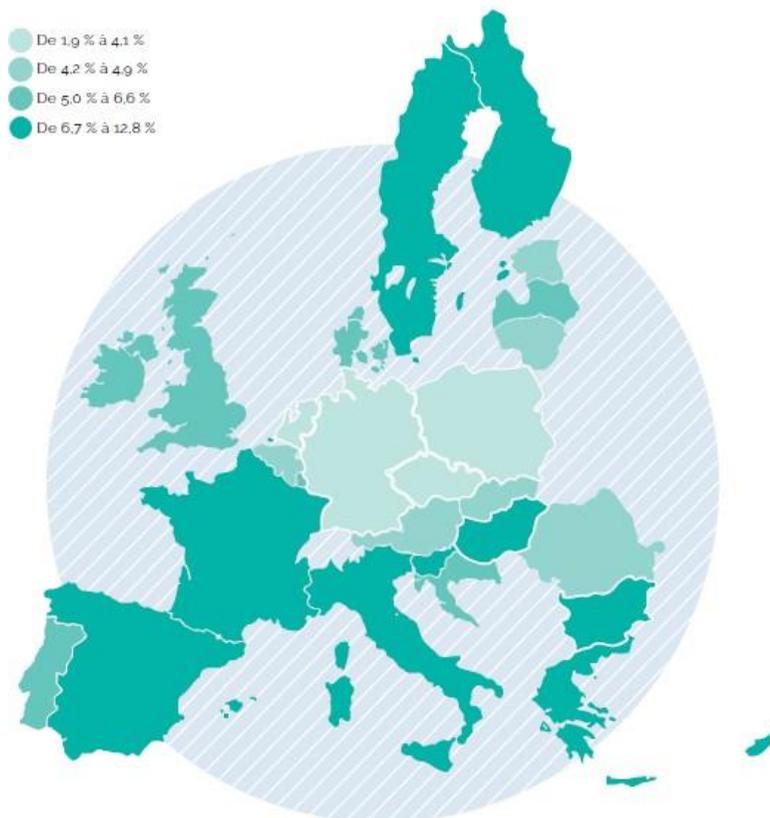


**Champ :** France métropolitaine avant 2014, après France hors Mayotte, personnes vivant en ménage ordinaire.  
**Source :** INSEE, enquête Emploi.  
**Note :** Un changement de série a lieu en 2014 (passage du champ France métropolitaine au champ France hors Mayotte).

En 2019,

la part du chômage des 15-29 ans au sein des pays de l'Union européenne est en moyenne de **6,3 %**.

Part du chômage dans les pays de l'Union Européenne. (en %)

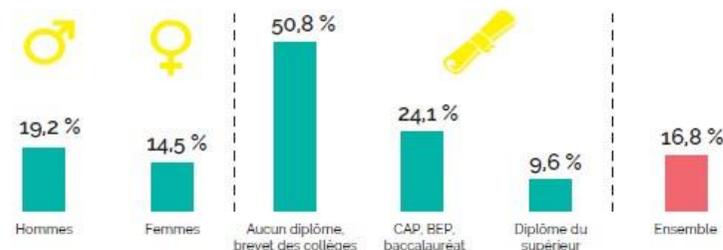


Lecture : 9,2 % des Italiens âgés de 15 à 29 ans sont au chômage.  
Champ : Etats membres de l'UE (28 pays).  
Source : Eurostat, Labour Force Survey

En 2019,

**16,8 %** des jeunes actifs qui ont terminé leurs études initiales depuis 1 à 4 ans sont au chômage.

Taux de chômage 1 à 4 ans après la sortie des études initiales selon le sexe et le niveau de diplôme. (en %)



Lecture : 9,6 % des jeunes diplômés qui ont terminé leurs études depuis 1 à 4 ans sont au chômage.  
Champ : France hors Mayotte, personnes actives sorties depuis 1 à 4 ans de formation initiale vivant en ménage ordinaire.  
Source : INSEE, enquête Emploi.

En 2019,

**12,9 %** des 15-29 ans sont des NEET (Neither in Employment nor in Education or Training), c'est-à-dire qu'ils sont ni en emploi, ni en études, ni en formation.

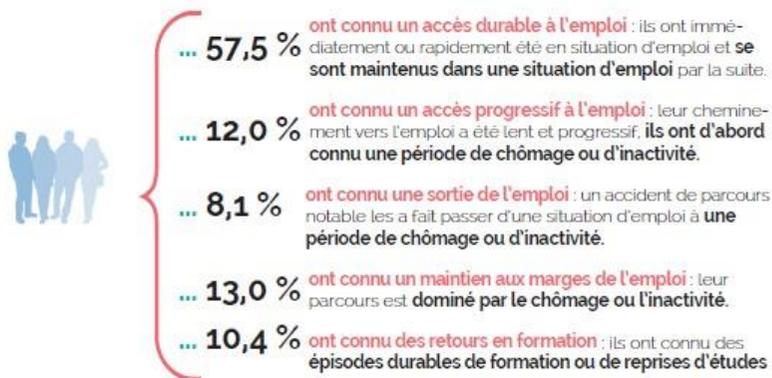
Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en ménage ordinaire.  
Source : INSEE, enquête Emploi.

Une classification réalisée sur les 18-24 ans met en évidence différents types de NEET.



Champ : France, hors Mayotte, personnes ni en étude, ni en emploi lors de la semaine précédant l'enquête.  
Source : DREES-INSEE, enquête nationale sur les ressources des jeunes, calculs INJEP-MEDES.  
Note : Cette typologie a été obtenue à partir d'une méthode de classification. Les noms des catégories reflètent la situation la plus courante, mais elle n'est pas nécessairement celle de tous les jeunes appartenant à la catégorie.

Parmi les jeunes qui sont **sortis de formation initiale en 2013,** au cours des trois ans qui ont suivi.



Champ : France entière, jeunes sortant du système éducatif pour la première fois en 2012-2013  
Source : CEREQ, Génération 2013, enquêtée en 2016.

## DISCRIMINATION À L'EMBAUCHE

**12 %** des jeunes qui ont terminé leur formation initiale en 2013 **affirment avoir été victimes de discrimination à l'embauche** au cours des trois premières années de leurs parcours d'insertion.

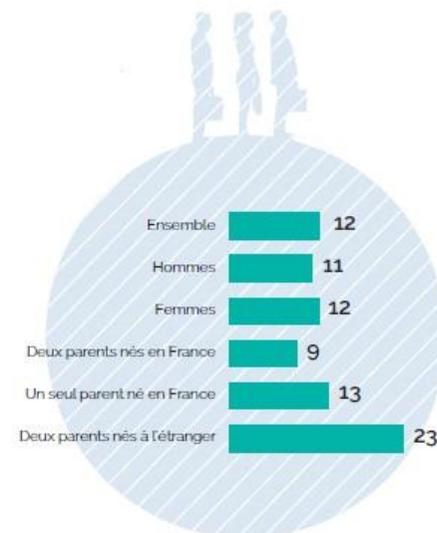


### Sentiment de discrimination. (en %)

Lecture : 11 % des jeunes hommes sortant du système éducatif en 2013 considèrent avoir été victimes de discrimination à l'embauche au cours de leurs trois premières années de vie active. C'est le cas de 12 % des jeunes femmes.



### Les chiffres clés de la jeunesse 2021

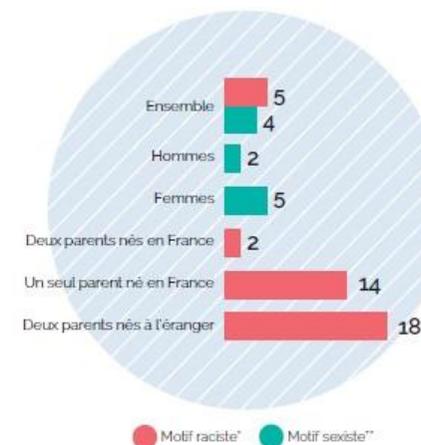


### Motifs de discrimination. (en %)

Lecture : 5 % des jeunes sortant du système éducatif en 2013 considèrent avoir subi des discriminations racistes lors d'une embauche et au cours de leurs trois premières années de vie active. Ils sont 14 % parmi ceux qui ont au moins un parent né à l'étranger.

Champ : France entière, jeunes sortant du système éducatif pour la première fois en 2013  
Source : CEREQ, Génération 2013, enquêtée en 2016.

\* Les discriminations pour motif raciste regroupent les discriminations en raison de la couleur de peau, du nom ou du prénom, de l'origine étrangère, de l'accent, ou de la religion.  
\*\* Les discriminations pour motif sexiste regroupent les discriminations en raison du sexe, d'une grossesse ou de charges familiales.



# CONDITIONS DE VIE

## RESSOURCES

En 2014,

les 18-24 ans **reçoivent en propre en moyenne par mois 770 €**. Ces ressources se composent de revenus de travail, de revenus sociaux et d'aides financières régulières fournies par leurs parents.



**70 %** d'entre eux reçoivent une aide financière régulière de leurs parents, qui s'élève en moyenne à 250 € par mois.



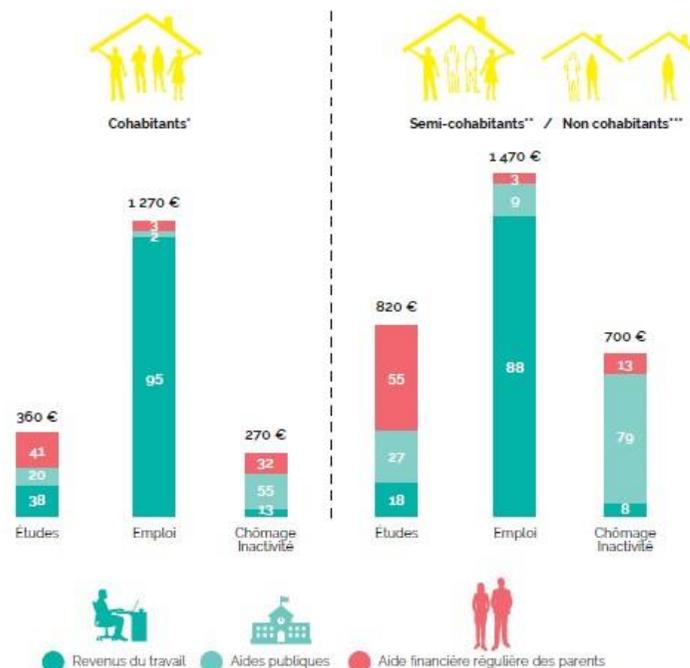
**42 %** d'entre eux travaillent et perçoivent un revenu de travail de 1 060 € en moyenne par mois.



**38 %** d'entre eux perçoivent au moins une aide publique, qui s'élève en moyenne à 380 € par mois.

Les chiffres clés de la jeunesse 2021

### Ressources perçues par les 18-24 ans selon leur situation d'activité et leur situation résidentielle. (en %)



**Lecture :** Les jeunes cohabitants suivant des études perçoivent en moyenne 360 € mensuel dont 38 % proviennent d'activités rémunérées, 20 % d'aides publiques, et 41 % d'aides parentales.

**Champ :** France, hors Mayotte.

**Source :** DREES-INSEE, enquête nationale sur les ressources des jeunes.

\* Les jeunes cohabitants vivent en permanence chez leurs parents, ou chez l'un d'entre eux.

\*\* Les semi-cohabitants vivent en partie chez leurs parents, et en partie dans un autre logement.

\*\*\* Les jeunes non cohabitants ne vivent plus chez leurs parents.

**Définitions :**

Les **revenus du travail** proviennent des activités rémunérées d'au moins une heure par semaine, déclarée ou non, avec ou sans contrat de travail.

Les **aides publiques** regroupent bourses d'études, aides au logement, allocations chômage, prestations familiales, minima sociaux, contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) et Garantie Jeunes. Il s'agit uniquement des aides versées directement aux jeunes.

Les **aides financières régulières des parents** sont les versements monétaires et la participation financière aux dépenses régulières des jeunes (loyer, abonnements téléphoniques, etc.). Les seules aides en nature prises en compte sont les provisions alimentaires fournies par les parents.

## PAUVRETÉ

En 2018,

**4,6 millions**

de jeunes métropolitains de moins de 30 ans ont un **niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté**, c'est-à-dire inférieur à 1 063 € mensuel.

Seuil de pauvreté monétaire



Cela concerne ...

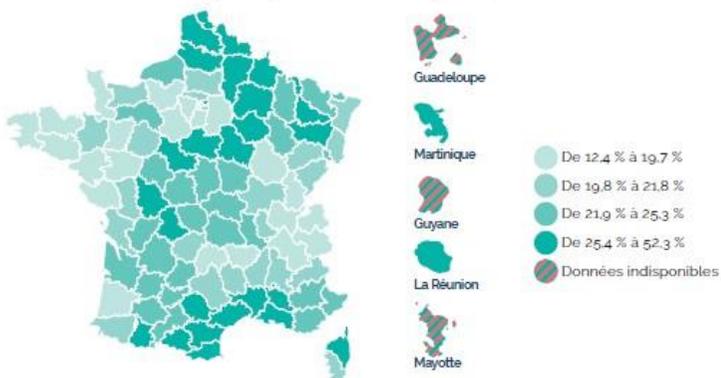
- ... **21,0 %** des moins de 18 ans, soit **2,9 millions** de jeunes.
- ... **19,7 %** des 18-29 ans, soit **1,6 million** de jeunes.
- ... **14,8 %** de l'ensemble de la population française métropolitaine, soit **9,3 millions** de personnes.

*Champ : Personnes vivant en France métropolitaine, en ménage ordinaire déclarant un revenu positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.*

*Source : INSEE-DGFiP-CNAF-CNAV-COMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux.*

*Note : Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie médian qui partage la population en deux (en 2018, la moitié des métropolitains disposent d'au moins 1 771 € mensuel).*

**Taux de pauvreté des ménages** dont le référent fiscal a moins de 30 ans par départements en 2017. (en %)



**Lecture :** 27,8 % des ménages résidant en Haute-Corse et dont le référent fiscal a moins de 30 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté.

*Champ : Ménages fiscaux ordinaires vivant en France métropolitaine, Martinique et La Réunion, et qui déclarent un revenu positif ou nul.*

*Source : INSEE-DGFiP-CNAF-CNAV-COMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi).*

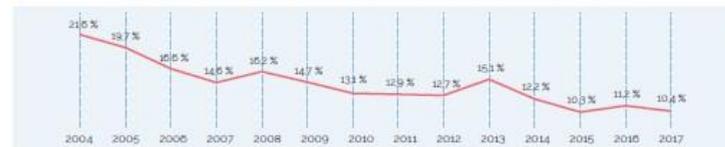
*Note : Les personnes qui ne sont pas indépendantes fiscalement sont comptabilisées dans le ménage où elles sont déclarées à charge même si elles occupent un logement indépendant. Il s'agit le plus souvent d'étudiants rattachés aux ménages de leurs parents.*

Les **chiffres clés** de la jeunesse 2021

En 2017,

**10,4 %** des ménages dont la personne de référence est âgée de 16 à 30 ans déclarent vivre **des privations matérielles**.

**Évolution du taux de privations matérielles** des ménages dont la personne de référence a entre 16 et 30 ans. (en %)



*Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire.*

*Source : INSEE, SRCV.*

**Définition :** Le **taux de privation matérielle** (ou taux de pauvreté en conditions de vie) mesure la part de ménages qui cumulent au moins 8 difficultés ou privations sur les 27 listées qui sont regroupées en quatre catégories (insuffisance de ressources, retards de paiement, restrictions de consommation, et difficultés de logement).

## LOGEMENT

En 2014,

**57 %** des 18-24 ans vivent **en permanence chez leurs parents**.



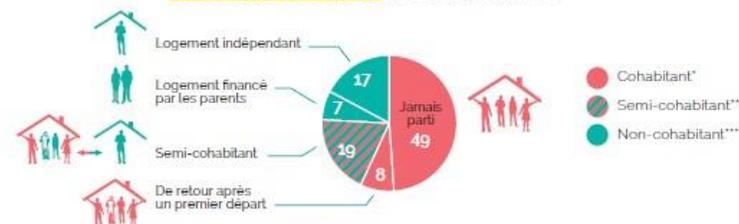
À 24 ans,

**54 %** des jeunes femmes **40 %** des jeunes hommes.



ont **complètement quitté le domicile parental**.

**Situation résidentielle** des 18-24 ans. (en %)



\* Les jeunes **cohabitants** vivent en permanence chez leurs parents, ou chez l'un d'entre eux.

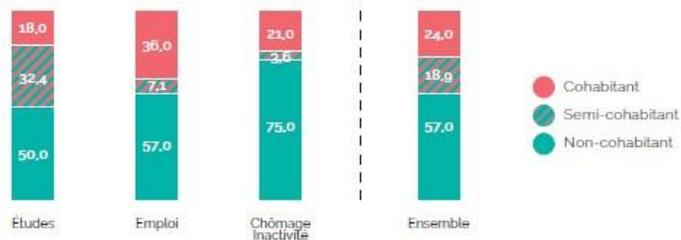
\*\* Les **semi-cohabitants** vivent en partie chez leurs parents, et en partie dans un autre logement.

\*\*\* Les jeunes **non cohabitants** ne vivent plus chez leurs parents.

*Champ : France, hors Mayotte.*

*Source : DREES-INSEE, enquête nationale sur les ressources des jeunes.*

**Situation résidentielle** des 18-24 ans  
selon leur situation d'activité en 2014. (en %)

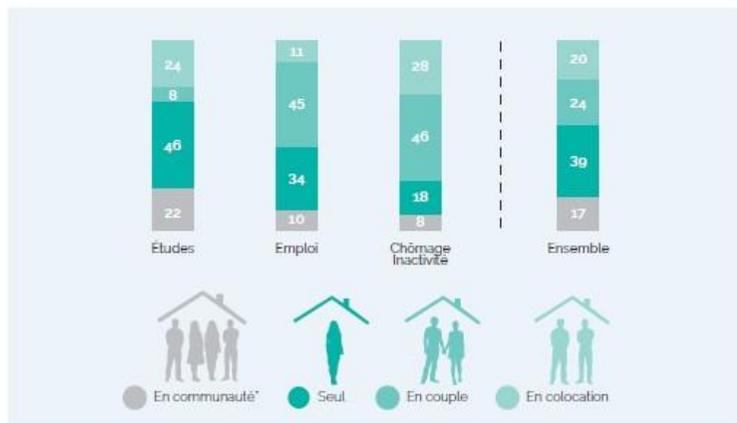


**Lecture** : 50 % des 18-24 ans poursuivant des études habitent exclusivement chez leurs parents, 32 % vivent en partie chez eux, et 18 % ne vivent plus chez leurs parents.

**Champ** : France, hors Mayotte.

**Source** : DREES-INSEE, enquête nationale sur les ressources des jeunes.

**Modalité d'occupation** du logement des jeunes  
semi-cohabitant ou non-cohabitant en 2014. (en %)



**Lecture** : 22 % des 18-24 ans poursuivant des études qui ne vivent plus exclusivement chez leurs parents sont logés en communauté, et 46 % vivent dans un logement ordinaire. Parmi ces derniers, 46 % vivent seul, 8 % vivent en couple, et 24 % vivent en colocation.

**Champ** : France, hors Mayotte, 18-24 ans ne vivant plus exclusivement chez leurs parents.

**Source** : DREES-INSEE, enquête nationale sur les ressources des jeunes.

\* Les jeunes vivant en communauté (internat, résidence universitaire, foyer de jeunes travailleurs, etc.) représentent 7 % des 18-24 ans.

**MOBILITÉ - PERMIS DE CONDUIRE**

En 2014,  
**65 %**  
des jeunes âgés de 18 à 24 ans  
ont le permis de conduire.

85 % des détenteurs du permis ont été aidés  
financièrement par leurs parents pour l'obtenir.



Part de 18-24 ans détenteurs du permis de conduire  
selon le lieu de résidence (en %)



**Lecture** : 77 % des 18-24 ans habitant en milieu rural (commune de moins de 2 000 habitants) sont titulaires du permis de conduire.

**Champ** : France, hors Mayotte.

**Source** : DREES-INSEE, enquête nationale sur les ressources des jeunes, calculs INJEP-MEDES.

En 2016,  
**62 %** des 18-30 ans résidant en métropole  
déclarent avoir renoncé à au moins une activité en raison  
de difficultés de déplacement et de transports.



Plus précisément, 57 % ont renoncé à une activité sociale (visite à des proches, loisir, vacances), 33 % ont renoncé à un emploi ou à une formation.

**Champ** : France métropolitaine.

**Source** : INJEP-CREDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse.

# SÉCURITÉ JUSTICE

## CLIMAT SCOLAIRE AU LYCÉE



En 2018,

# 25,5 %

des lycéens indiquent avoir été **victimes d'au moins** une situation de **violence physique** ou **psychologique** depuis la rentrée.

**Champ :** France entière, lycées publics et privés sous contrat.  
**Source :** MENJ-SMIS-DEPP, enquête nationale de climat scolaire et de victimation au lycée.

**Définitions :**  
Les violences physiques correspondent au fait d'avoir été au moins deux fois bousculé, frappé ou la cible de lancer d'objets.  
Les violences psychologiques équivalent au fait d'avoir reçu un surnom désagréable, été moqué pour sa bonne conduite, été victime d'ostracisme, avoir été insulté au moins trois fois, ou avoir été humilié.

## VIOLENCES ET INSÉCURITÉ

**Victimes d'agression ou de vol** en 2016 ou 2017. (en %)



**Lecture :** En 2018, 6,6 % des femmes âgées de 18 à 29 ans déclarent avoir été victimes de vols, avec ou sans violences, dans les deux années précédant l'enquête.

**Champ :** France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire.  
**Source :** INSEE-ONDRP-SSMSI, enquête Cadre de vie et sécurité.

**Définitions :**  
Les **violences physiques ou sexuelles** regroupent les attouchements, rapports sexuels non désirés, tentatives de rapports sexuels non désirés, gifles, coups, et toutes autres formes de violences physiques.  
Les **vols avec ou sans violence** correspondent aux vols ou tentatives de vols de biens personnels dans un lieu public, sur le lieu de travail ou d'études, avec ou sans violences physiques.

Les **chiffres clés** de la jeunesse 2021

En 2015,

**5,5 %** des femmes de 20 à 34 ans déclarent avoir été victimes d'au moins **un fait de viols, tentatives de viol, ou autres agressions sexuelles** (hors harcèlement sexuel et exhibitionnisme) au cours des douze derniers mois. Ils sont **1,5 %** parmi les hommes du même âge.

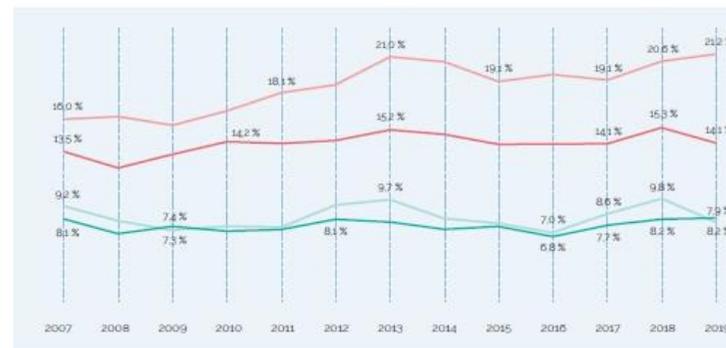
**Champ :** France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire.  
**Source :** INED, enquête Virage.



En 2019,

**21,2 %** des femmes de 14-29 ans déclarent **souvent ou parfois** se **sentir en insécurité** dans leur quartier ou leur village, ils sont **7,9 %** parmi les hommes du même âge.

**Évolution du sentiment d'insécurité** dans son quartier ou son village. (en %)



● Femmes 14-29 ans    ● Ensemble des femmes de plus de 14 ans  
● Hommes 14-29 ans    ● Ensemble des hommes de plus de 14 ans

**Champ :** France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire.  
**Source :** INSEE-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité.

## JUSTICE

En 2014,

# 5,2 %

des 10-24 ans ont été impliqués en tant qu'auteurs présumés dans une affaire pénale, ce qui représente 630 000 jeunes.



Parmi ces jeunes ...

- ... 25 % sont impliqués dans une affaire de **vol ou du recel**.
- ... 17 % sont impliqués dans une affaire d'**usage, détention ou trafic de stupéfiants**.
- ... 15 % sont impliqués dans une affaire d'**infraction à la circulation routière** et aux **transports**.
- ... 15 % sont impliqués dans une affaire de **violence volontaire**.

*Champ* : France entière, auteurs présumés dont l'affaire a été traitée au parquet en 2014.

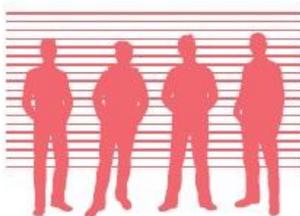
*Source* : Ministère de la justice, SG-SDSE, système d'information décisionnel pénal, INSEE, estimations de population.

*Notes* :

- Certains auteurs présumés peuvent être comptés plusieurs fois, car impliqués dans plusieurs affaires. Lorsqu'une affaire regroupe plusieurs infractions, seule la principale est retenue.

- Sont pris en compte les crimes, délits et contraventions de 3e classe au sens du Code pénal (amende encourue de minimum 1 500 €).

- Les chiffres présentés ne reflètent pas l'ensemble des faits de délinquance existant : il s'agit des faits connus de la justice, qui ont été élucidés avec au moins un auteur présumé identifié.



En 2014,

# 216 000

condamnations définitives ont été prononcées à l'encontre de jeunes de 10 à 24 ans.

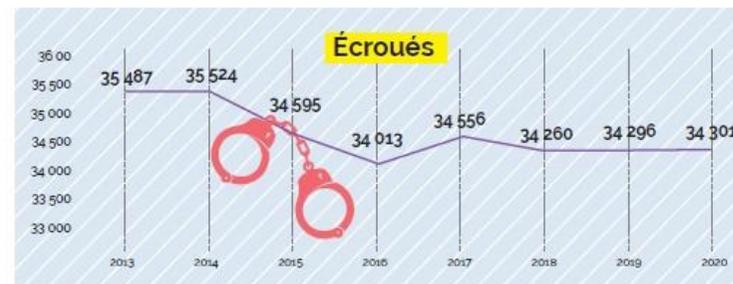


*Champ* : France entière, auteurs condamnés en 2014.

*Source* : Ministère de la justice, SG-SDSE, exploitation statistique du casier judiciaire national.

*Note* : Les condamnations définitives ont pu être prononcées après appel. Du fait des délais de procédure, le nombre de condamnations prononcées en 2014 ne correspond pas au nombre d'auteurs présumés poursuivis la même année.

Évolution du nombre de jeunes écroués au 1<sup>er</sup> janvier.



*Lecture* : au 1<sup>er</sup> janvier 2020, 34 301 jeunes âgés de 10 à 29 ans sont écroués.

*Champ* : France entière, mineurs et jeunes âgés de 18 à 29 ans.

*Source* : Ministère de la justice, DAP, statistiques trimestrielles des personnes écrouées.

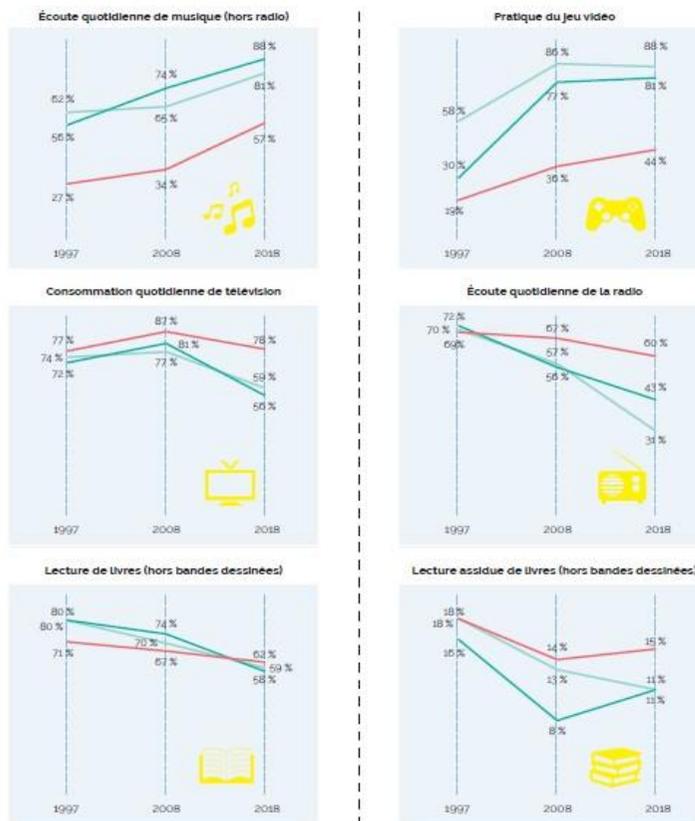
# LOISIRS / SPORT / CULTURE

Les chiffres clés de la jeunesse 2021

## CULTURE / LOISIRS

### Évolution des pratiques culturelles des jeunes. (en %)

● 15-19 ans ● 20-24 ans ● Ensemble des 15 ans et plus



**Lecture :** En 2018, 88 % des 15-19 ans écoutent de la musique tous les jours ou presque, 85 % ont joué à des jeux vidéo, 59 % regardent la télévision tous les jours ou presque, 31 % écoutent la radio tous les jours ou presque, 59 % ont lu au moins un livre (hors bandes dessinées) et 11 % sont des lecteurs assidus (20 livres ou plus, hors bandes dessinées).

**Champ :** France métropolitaine, personnes âgées de 15 ans et plus  
**Source :** DEPS, enquêtes sur les pratiques culturelles.

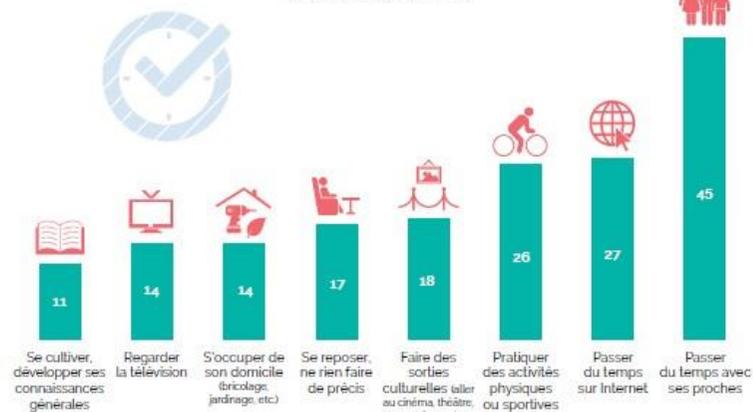
En 2019,

# 45 %

des 18-30 ans affirment qu'en général ils aiment occuper leur temps en passant **du temps avec leurs proches** (famille, amis).



### Occupation du temps libre des 18-30 ans. (en %)



**Champ :** France métropolitaine  
**Source :** INJEP-CREDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse.



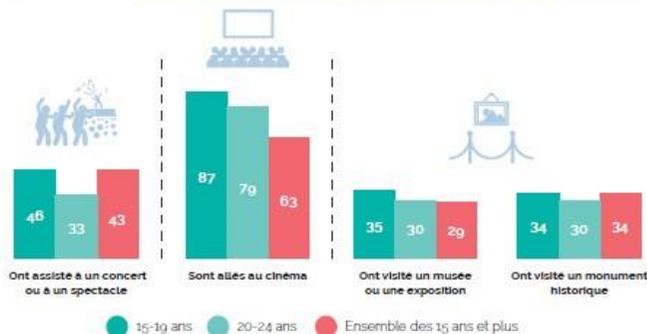
En 2018,  
**50 %** des 15-24 ans déclarent **regarder quotidiennement des vidéos sur Internet** (sur les réseaux sociaux ou les plateformes de diffusion), c'est le cas de **3 %** des 60 ans et plus.

En 2018,

**44 %** des 15-24 ans **ont fréquenté une bibliothèque**, c'est le cas de **27 %** de l'ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus.



Fréquentation des **concerts, spectacles, cinémas et lieux patrimoniaux**. (en %)



Lecture : 46 % des 15-19 ans ont assisté à au moins un concert ou spectacle au cours des douze derniers mois.

En 2018,

**20 %** des 15-24 ans **ont eu une pratique musicale en amateur**, et **45 %** ont eu un autre type de pratique artistique en amateur. C'est le cas respectivement de **11 %** et **35 %** de l'ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 15 ans et plus.  
Source : DEPS, enquêtes sur les pratiques culturelles.

## VACANCES

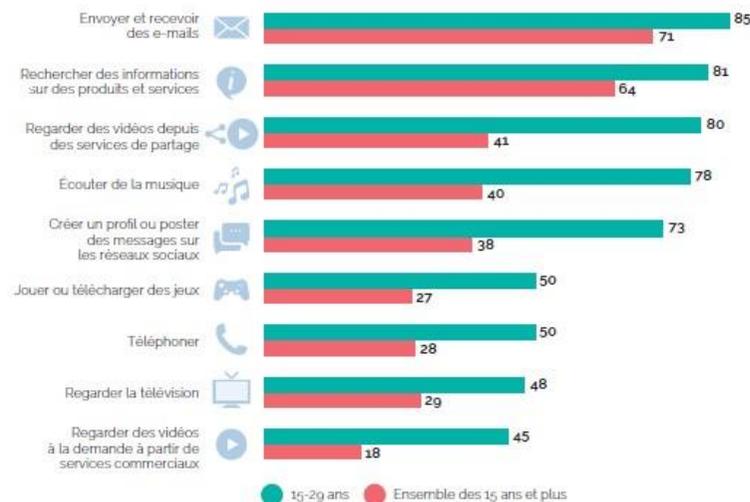


En 2018,  
**75,7 %** des 15-24 ans résidant en France **sont partis en voyage** pour motif personnel, toutes destinations confondues.

Champ : France.  
Source : DGE, enquête Suivi de la demande touristique (SDT).

## INTERNET

Part de la population qui a effectué ces **activités par Internet** au moins une fois au cours des trois derniers mois en 2018. (en %)



Lecture : 80 % des 15-29 ans ont envoyé ou reçu des mails au moins une fois au cours des trois derniers mois.

Champ : France hors Mayotte, personnes âgées de 15 ans ou plus et vivant en ménage ordinaire.  
Source : INSEE, enquête TIC-ménages.

En 2018,

**80 %** des 15-29 ans résidant en France ont réalisé un achat en ligne (produits ou services) au cours des 12 derniers mois. C'est le cas de **64 %** des individus de 15 ans et plus.



Champ : France hors Mayotte, personnes âgées de 15 ans ou plus et vivant en ménage ordinaire.  
Source : INSEE, enquête TIC-ménages.

En 2018,



C'est le cas de **64 %** de l'ensemble de la population.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 12 ans.  
Source : CREDOC, enquête Conditions de vie et aspirations.

En 2017,

**2,1 %** des 15-29 ans sont incapables d'utiliser des ressources et moyens de communication électronique, que cela soit par impossibilité matérielle ou par manque de compétences. On parle d'**illettrisme**. Ils sont **16,0 %** à avoir des capacités numériques faibles.

Niveau de **capacités numériques** (en %)



Champ : France hors Mayotte, personnes âgées de 15 ans ou plus et vivant en ménage ordinaire.  
Source : INSEE, enquête TIC-ménages.

Définition : L'indicateur de capacités numériques mesure l'utilisation d'internet ou de logiciels pour quatre domaines (recherche d'informations, communication en ligne, résolution de problèmes informatiques, utilisation de logiciels). Quatre niveaux de compétences sont alors définis.

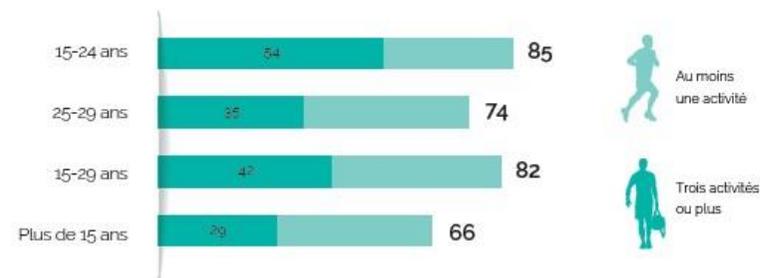
## SPORT

En 2018,



● 15-29 ans ● Ensemble des 15 ans et plus

Part de personnes qui ont pratiqué au moins une activité sportive dans l'année. (en %)



Champ : France entière.  
Source : INJEP, Ministère des sports, CREDOC, Baromètre national des pratiques sportives.

**Premier motif** de la pratique sportive en 2018. (en %)

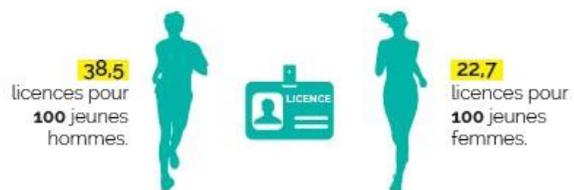


**Lecture :** 26 % des 15-29 ans qui ont pratiqué au moins une activité sportive affirment que le plaisir ou l'amusement sont le premier motif de pratique sportive.

**Champ :** France entière, pratiquants d'au moins une activité sportive.  
**Source :** INJEP, Ministère des sports, CREDOC, Baromètre national des pratiques sportives.

En 2019,

**3,6 millions** de licences ont été délivrées à des jeunes âgés de 15-29 ans, soit **30,6** licences pour 100 jeunes.



**Champ :** Fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports.

**Source :** INJEP-MEDES, recensement annuel des licences.

**Notes :**

- Ce recensement donne un nombre de licences, et non pas un nombre de licenciés. En effet, un individu peut détenir plusieurs licences.
- La crise sanitaire a retardé ou empêché la transmission de fichiers de certaines fédérations donc certaines données ont été estimées. Une révision des chiffres sera publiée fin 2020.

**Palmarès** des fédérations unisport olympiques délivrant le plus grand nombre de licences auprès des 15-29 ans en 2019.



**Lecture :** 654 577 licences ont été délivrées à des jeunes de 15-29 ans par la fédération de football.

**Champ :** Fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports.

**Source :** INJEP-MEDES, recensement annuel des licences auprès des fédérations sportives agréées par le ministère des sports.



# ENGAGEMENT PARTICIPATION

## BÉNÉVOLAT

En 2020,

# 40 %

des jeunes de 18 à 30 ans

**donnent une partie de leur temps bénévolement** au sein d'une association ou d'une autre organisation (parti politique, syndicat, etc.)..



**14 %** le font à **un moment précis de l'année** ou à l'occasion d'un événement.



**11 %** le font **quelques heures chaque mois** tout au long de l'année.



**15 %** le font **quelques heures chaque semaine** tout au long de l'année.

Les **chiffres clés** de la jeunesse 2021

Principaux **domaines d'engagement bénévole** des 18-30 ans en 2020. (en %)



**Lecture :** 37 % des 18-30 ans qui sont bénévoles dans une association s'engagent dans le domaine du sport.

**Champ :** France entière, jeunes donnant de leur temps bénévolement au moins à une période précise de l'année ou à l'occasion d'un événement.

**Source :** INJEP-CREDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse.

## PARTICIPATION CITOYENNE

En 2020,



**47 %** des jeunes **ont signé une pétition ou défendu une cause** sur internet, un blog, ou un réseau social au cours des douze derniers mois.

**19 %** **ont participé à une manifestation** une grève ou occupé des lieux.



**Champ :** France entière.

**Source :** INJEP-CREDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse.

En 2017,

**20,2 %** des 18-24 ans et **24,2 %** des 25-29 ans  
**inscrits sur les listes électorales** n'ont voté à aucun tour des élections  
 présidentielles et législatives.

C'est le cas de **13,8 %** de l'ensemble des inscrits sur les  
 listes électorales.



**Participation électorale** aux élections  
 présidentielles et législatives de 2017. (en %)



**Champ :** Inscrits sur les listes électorales en 2017, et résidant en France hors Mayotte en 2015.

**Source :** INSEE, enquête sur la participation électorale.

\* L'abstention systématique revient à n'avoir participé à aucun des tours des élections.

\*\* Le vote intermittent équivaut au fait de voter au moins à un des tours des deux élections, et de s'abstenir à au moins un des tours.

\*\*\* Le vote systématique correspond au fait de voter à tous les tours des élections présidentielles et législatives.

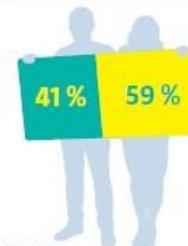


## SERVICE CIVIQUE

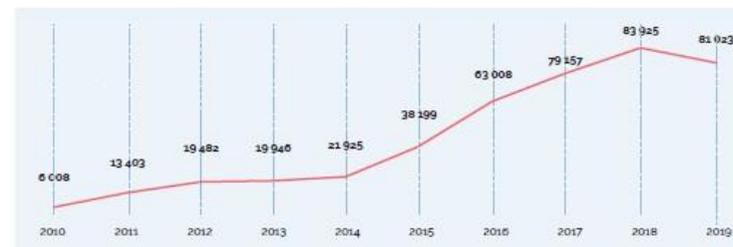
En 2019,

**81 023** jeunes

ont débuté **une mission de Service Civique**  
 dont **59 %** de femmes.



**Évolution du nombre de jeunes**  
 entrés en Service Civique dans l'année. (en nombre)



**Champ :** Jeunes âgés de 16 à 25 ans.

**Source :** Agence des Services et Paiements - Agence du Service Civique, calculs INJEP-MEDES

**Définition :** Le **Service Civique** est un engagement volontaire ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans. La mission s'effectue dans des associations, collectivités territoriales ou établissements publics, en France ou à l'étranger. Elle est indemnisée et s'étend sur une période de 6 à 12 mois.

**Niveau de formation initiale** des volontaires  
 du Service Civique en 2019. (en %)



**Lecture :** 7,2 % des volontaires du Service Civique ayant débuté leur mission en 2019 a un CAP-BEP.

**Champ :** Volontaires du Service Civique.

**Source :** Agence des Services et Paiements - Agence du Service Civique, calculs INJEP-MEDES



## ANNEXE 4

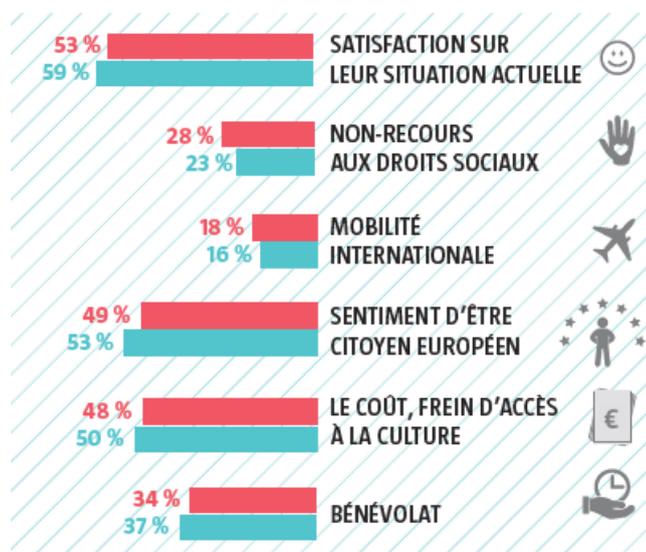
# LES CHIFFRES DE LA JEUNESSE : BAROMETRE REGIONAL PACA 2019, INJEP



Les jeunes de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse ont un **niveau de satisfaction à l'égard de leur vie actuelle assez bas**. Cela peut être aussi lié au sentiment important des jeunes de la région d'être en situation de non-recours aux droits sociaux. Ces derniers expriment aussi un faible sentiment d'être citoyen européen par rapport à l'ensemble des jeunes du pays.

- Alignée avec la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse a **la plus faible proportion de jeunes déclarant être satisfaits de leur vie actuelle** (soit - 6 points par rapport à l'ensemble du pays).
- Avec 28 % de jeunes qui déclarent **être ou avoir été en situation de non-recours**, la région se place en tête des régions de France, soit + 5 points de différence avec la moyenne nationale.
- La part des jeunes ayant réalisé un **séjour à l'étranger est légèrement supérieure** à l'ensemble des jeunes de France métropolitaine. 18 % des jeunes l'ont expérimenté contre 16 % au niveau national.
- Un peu moins d'un jeune sur deux (49 %) vivant en région Provence-Rhône-Alpes-Côte d'Azur et de Corse a **le sentiment d'être un citoyen européen**. Notons une différence de 4 points avec l'ensemble des jeunes de France.
- Les jeunes de la région sont 48 % à citer **le coût comme frein à l'accès à la culture**. Cette proportion est proche de celle observée en France métropolitaine qui atteint 50 %.
- 34 % des jeunes ont donné de **leur temps bénévolement au sein d'une organisation ou une association**. Ce résultat est inférieur à l'implication bénévole globale des jeunes du pays qui sont 37 % à s'engager bénévolement (soit - 3 points).

### INDICATEURS CLÉS EN RÉGION Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse / France<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Les données relatives à la mobilité internationale et la culture sont comparées uniquement aux jeunes métropolitains. En revanche les autres données sont comparées à l'ensemble des jeunes résidant sur le territoire français.

## CONNAISSANCE DES DISPOSITIFS SOCIAUX

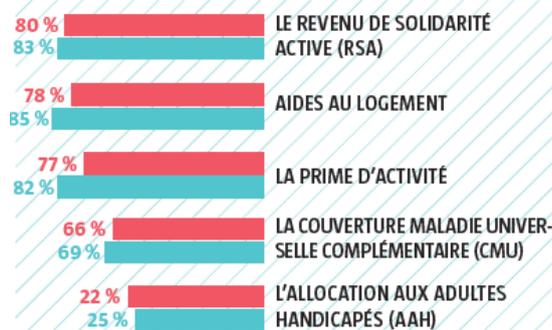


### LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) EST EN TÊTE POUR LES JEUNES DE LA RÉGION

Contrairement à l'ensemble national, les jeunes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse ont davantage entendu parler du revenu de solidarité active (RSA) (80 %, contre 83 % en France), puis des aides au logement (78 %, soit 7 points de moins que la moyenne nationale). La suite du classement pour les jeunes de la région est identique à celui du pays : la prime d'activité, la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), et l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Cependant, la prime d'activité et couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) a moins de notoriété chez les jeunes de la région que pour l'ensemble du pays, respectivement – 5 points et – 3 points d'écart.

### Avoir entendu parler des dispositifs d'aides sociales

Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse / France



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2019.

Champ : Ensemble des jeunes âgés de 18 à 30 ans.

## MOTIFS LIMITANT L'IMPLICATION BÉNÉVOLE

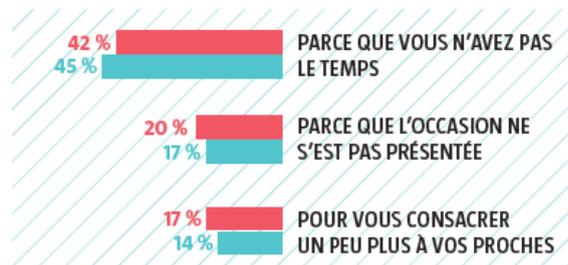


### LE MANQUE DE TEMPS EST LE PRINCIPAL FREIN À L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE

L'implication bénévole des jeunes de la région est plus faible que la moyenne Française. Le principal frein avancé est le manque du temps : 42 % des jeunes vivant de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse déclarent que le manque de temps les empêche de s'impliquer bénévolement. Viennent ensuite le manque d'opportunité (20 %), l'envie de se consacrer plus à ses proches (17 %). Les derniers freins atteignent des proportions légèrement supérieures aux moyennes nationales.

### Principaux freins pour lesquels les jeunes ne souhaitent pas donner de leur temps bénévolement

Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse / France



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2019.

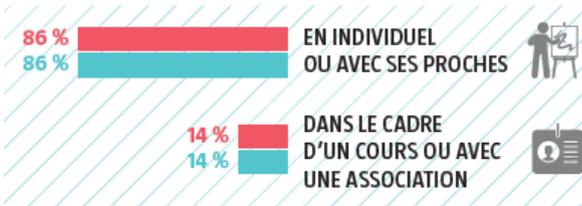
Champ : Ensemble des jeunes âgés de 18 à 30 ans.



### UN CONTEXTE DE RÉALISATION D'ACTIVITÉS ARTISTIQUES CRÉATIVES SIMILAIRE À CELUI DE L'ENSEMBLE DES JEUNES DE FRANCE

A pratiqué au moins une activité artistique créative au cours des douze derniers mois

Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse / France métropolitaine

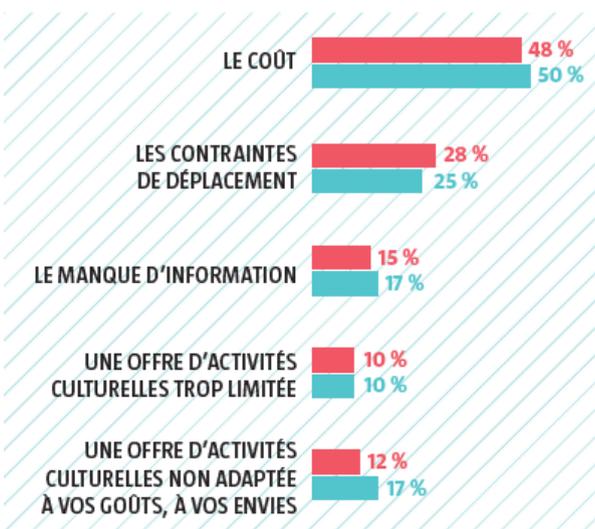


Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2019.  
Champ : Ensemble des jeunes âgés de 18 à 30 ans en France métropolitaine.

### LES CONTRAINTES DE DÉPLACEMENTS SONT PLUS SOUVENT ÉVOQUÉES COMME FREIN AUX ACTIVITÉS ET SORTIES CULTURELLES

Les freins limitant l'accès à la culture ou la participation à des activités culturelles à l'extérieur de chez eux

Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse / France métropolitaine



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2019.  
Champ : Ensemble des jeunes âgés de 18 à 30 ans en France métropolitaine

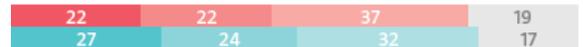
### LES JEUNES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET CORSE ASSISTENT MOINS SOUVENT À DES ÉVÈNEMENTS SPORTIFS

Répartition de la fréquence de réalisation des activités et sorties culturelles traditionnelles

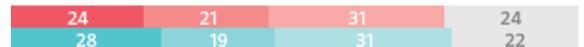
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse / France métropolitaine

Plus de 5 fois 3 à 5 fois 1 à 2 fois Jamais

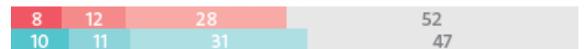
#### ALLER AU CINÉMA



#### LIRE UN LIVRE



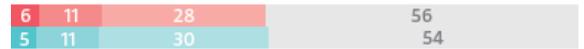
#### ALLER À UN ÉVÈNEMENT SPORTIF



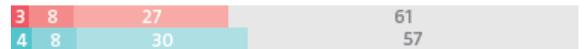
#### ALLER DANS UNE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE OU UNE MÉDIATHÈQUE



#### VISITER UN MUSÉE



#### ALLER À UN CONCERT



#### ALLER AU THÉÂTRE



#### PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ PONCTUELLE ARTISTIQUE



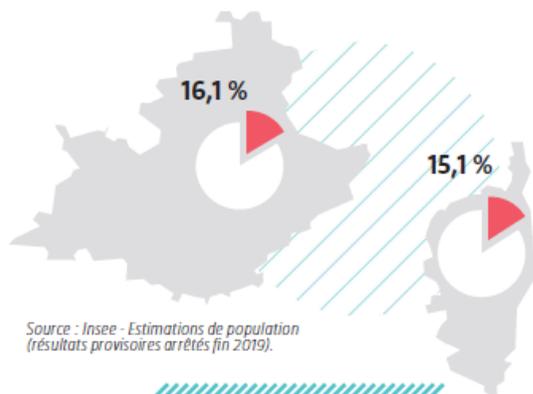
#### ALLER À UN BALLET, UN SPECTACLE DE DANSE OU OPÉRA



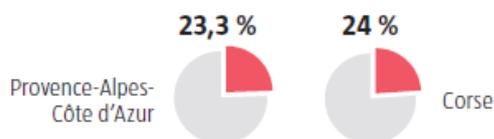
Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2019.  
Champ : Ensemble des jeunes âgés de 18 à 30 ans en France métropolitaine

## PROFIL DES MOINS DE 30 ANS EN 2018

### POPULATION DES 15-29 ANS dans la population totale

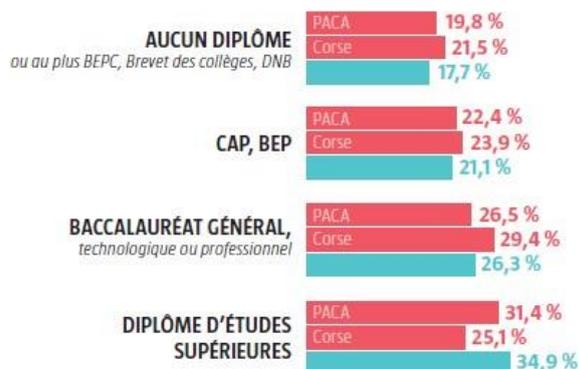


### TAUX DE CHÔMAGE DES MOINS DE 25 ANS



### DIPLÔMES DES 15-29 ANS

Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse / France





## ANNEXE 5

### PENSER LES GÉNÉRATIONS ?

Extraits de l'article « *Repenser les inégalités entre générations* »,  
Camille Peugny, Cécile Van de Velde, Revue Française de Sociologie,  
Presses de Sciences Po, 2013/4 Vol. 54

« La notion même d'« inégalités entre générations » est loin d'être sociologiquement neutre : elle signe le rapprochement conceptuel entre deux notions – « inégalités » et « générations » – issues de champs sociologiques jusqu'ici profondément cloisonnés, et dont la rencontre n'allait pas de soi. Cette approche se construit en effet sur la légitimation et la systématisation de la « génération » – et non pas de l'âge – comme outil d'analyse de la structure sociale, érigée au même titre que d'autres variables plus classiques, telles que le sexe, le milieu social, le revenu, etc. Elle remet donc en cause l'échelle temporelle usuelle d'analyse des inégalités, en introduisant la comparaison du parcours et du devenir de plusieurs générations aux mêmes étapes de la vie, mais à des périodes différenciées.

#### De la conscience de génération aux inégalités intergénérationnelles

L'approche en termes d'inégalités entre générations opère une modification de paradigme dans la perspective générationnelle qui, tout au long du XXe siècle, s'était davantage centrée sur la constitution d'une génération comme élément moteur du changement politique, social ou culturel. Comme en histoire, la génération constitue un concept à géométrie variable, perméable aux différents paradigmes qui en guident en amont la construction. De la conscience, aux valeurs, puis aux inégalités : une courte généalogie des travaux sociologiques sur les générations en laisse émerger trois temps principaux. Dans un ouvrage initialement publié en 1928, Karl Mannheim a orienté la sociologie des générations en mettant l'accent sur la « conscience » de génération et la stratification des « expériences » générationnelles. Après une longue éclipse, l'usage de la notion de génération connaît un renouveau au cours des années 1950 et 1960, à la suite des mouvements sociaux de jeunesse qui ont émaillé ces décennies. L'angle privilégié d'analyse se déplace alors vers les contre-valeurs générationnelles et leurs possibles implications politiques : le concept de génération est particulièrement associé à l'âge et à la force contestataire potentielle de la jeunesse. C'est à la fin du XXe siècle qu'il apparaît comme le fondement de nouvelles inégalités sociales, mesurées à l'aune des clivages socio-économiques qui distinguent les babyboomers et de leurs cadets.

« Faire génération » : expérience et conscience [K. MANNHEIM - Fin XIXème et début XXème siècle]

#### Comment « faire génération » ? [...] A quelles conditions des contemporains de naissance forment-ils une génération au sens sociologique ?

Selon Mannheim<sup>47</sup>, une génération se définit par une « unité » et une « intensité de liaison » qui ne se réduit pas à la seule contemporanéité de naissance. Ce dépassement s'incarne dans le passage de la « génération potentielle » à la « génération effective », c'est-à-dire entre les deux premiers niveaux de la génération que sont la « situation de génération » et l'« ensemble générationnel ». Une même situation de génération rassemble ceux qui entrent simultanément dans la vie. Ce premier niveau forme une génération potentielle, car même si elle crée a priori les conditions de participation à des événements et des expériences communes, cette situation ne suffit pas à garantir l'existence d'une génération au sens sociologique.

Pour que se forme un ensemble générationnel qui corresponde à une génération effective, il faut qu'interviennent des éléments de mise en liaison, tels que la « participation au destin commun » et, plus encore, la « conscience » de perspectives de vie partagées. Ces éléments sont portés par un phénomène de « stratification de l'expérience », qui différencie la réception d'une même expérience selon l'âge, et qui peut conduire à cette « affinité profonde des contenus qui remplissent la conscience de chacun » (Mannheim, [1928] 2011, p. 87) au sein d'une génération.

Ce processus se fonde sur le rôle jugé prépondérant des premières impressions et des expériences de jeunesse dans la formation de la conscience, individuelle et collective. Selon Mannheim, la « conscience » de génération se forge donc très tôt, dès les premières expériences de jeunesse, et se trouve accentuée en période de déstabilisation sociale ou de changements sociaux. C'est elle qui permet l'émergence de mouvements générationnels, assurant le changement social et culturel nécessaire au renouvellement d'une société. On retrouve, dans le rôle prépondérant donné par Mannheim à la « stratification de l'expérience » en fonction des années de jeunesse, certains fondements des thèses défendant l'existence d'un « effet cicatrice » à l'entrée dans la vie adulte, devenues centrales dans l'approche des inégalités entre générations.

<sup>47</sup> Karl MANNHEIM, 1893-1947, sociologue, philosophe

### **Contre-valeurs adolescentes et mouvements sociaux de jeunesse [milieu du XXème siècle S.EISENSTADT / M MEAD - A. SAUVY - E. MORIN]**

Sans pour autant abandonner totalement la question du « faire génération », c'est plus explicitement **autour des problématiques des valeurs, du conflit et de la contestation sociale qu'une sociologie des générations se restructure dans le courant des années 1950 et 1960**. Cette renaissance n'est pas sans lien avec les multiples mouvements sociaux de jeunesse qui ont émaillé ces décennies, et avec leur mise en résonance internationale, marquant la résurgence du « problème des générations » (Falargeau, 1990).

La génération est alors prioritairement assimilée à une classe d'âge et à la construction d'une « culture jeune », internationalisée et autonome. En témoignent nombre de travaux portant à cette période sur la naissance de cultures adolescentes, la déviance ou la construction de « groupes de jeunes ». Ils débouchent sur la problématique de l'intégration de ces classes d'âge nombreuses et éduquées, considérées comme une « génération » au sens d'acteur social et politique : c'est cette perspective qui sous-tend par exemple l'ouvrage *From generation to generation* paru en 1956, dans lequel Samuel Eisenstadt, sous le vocable générationnel, propose en réalité une analyse comparée des mouvements sociaux de jeunes selon le type de sociétés et les formes d'intégration sociale qu'elles proposent. Et c'est en 1969, un an après les multiples mouvements de jeunesse de 1968 et leurs échos internationaux, que Margaret Mead décrypte l'émergence d'un « fossé entre générations » qui, selon elle, s'est creusé dans les décennies d'après-guerre. Elle décrit un processus de renversement dans la transmission entre parents et enfants au cours de la seconde moitié du XXe siècle qui, initialement descendante, serait devenue prioritairement ascendante (Mead, 1971).

« Ces enfants vont faire parler d'eux, non seulement par leurs besoins, mais bientôt par leurs idées, leurs actes. » (Sauvy, 1959, p. 250) : quand, en France, le sociologue et démographe Alfred Sauvy annonce « la montée des jeunes » en 1959, il relaie des interrogations comparables quant aux valeurs nouvelles portées par ces larges classes d'âge et leur potentiel de rupture générationnelle (Sirinelli, 2003 ; Bantigny, 2007). La problématique générationnelle de la « révolte des jeunes » trouve ainsi de larges échos au sein de la sociologie française.

C'est sous ce même prisme du conflit potentiel qu'Edgar Morin, dans sa monographie de Plozévet, analyse dès 1967 les « énergies latentes » d'une contestation adolescente s'opposant à la génération adulte. Dans son chapitre « Jeunes et vieux », il décèle l'existence d'une « société adolescente », marquée par une autonomie de valeurs, par le développement d'activités, de jeux et de codes propres, et portée par le souffle d'une génération montante.

### **La montée des aspirations : vers une frustration générationnelle ? [2ème moitié du XXème siècle – P. BOURDIEU - R. ARON]**

À la fin des années 1960, **les interrogations se déplacent vers les effets sociaux de la montée des aspirations portées par la démocratisation de l'éducation. L'accent est mis sur les aspirations de générations nouvellement éduquées, et sur leur possible frustration sociale à venir. Émerge alors la figure d'une génération de jeunes diplômés déçus ou « désenchantés », selon l'expression de Pierre Bourdieu (1978), figure qui constitue aujourd'hui la pierre angulaire de l'approche en termes d'inégalités générationnelles**. Dans son ouvrage *Les désillusions du progrès*, Raymond Aron évoque par exemple la possible diffusion d'un sentiment de déclassement au sein de ces générations nouvellement éduquées : « Probablement des diplômés devront-ils demain occuper des emplois qu'ils jugent aujourd'hui indignes d'eux. » (1969, p. 146). Il y voit l'une des tensions de la « dialectique de la socialisation », et soulève la question de l'allocation future des places sociales.

**Le possible désajustement entre investissement scolaire et perspectives sociales est porteur, selon lui, d'une force de déstabilisation de l'ordre social au niveau des jeunes générations** : « Le rapport entre les qualifications données aux élèves et les métiers qu'ils auront à exercer, encore mal exploré, intéresse la stabilité, l'organisation de la société tout entière. » (ibid.). Même s'il s'agit alors de réflexions prospectives formulées dans un contexte de croissance, on peut y lire les **prémices d'une analyse plus ample de l'émergence d'un « syndrome de génération »**. La génération reste jusque-là, comme tout au long du XXe siècle, prioritairement approchée par son expérience de jeunesse.

### **Des inégalités entre les générations à la « génération sacrifiée »**

Le grand retournement des années 1970 va contribuer à modifier l'approche de cette possible frustration générationnelle, et à **conduire la sociologie des générations d'un paradigme de la contestation socioculturelle à un paradigme des inégalités socio-économiques entre générations**.

### **La dégradation continue de l'emploi des jeunes**

**Dès le milieu des années 1970, la question de l'insertion des jeunes sur le marché du travail émerge comme un sujet majeur. [...] C'est dire à quel point les deux décennies qui suivent les chocs pétroliers des années 1970 sont marquées par une détérioration continue du sort des jeunes. En effet, ce n'est pas seulement le chômage qui vient affecter le début de carrière des jeunes, mais plus généralement la précarisation de l'emploi et du contrat de travail. Ainsi, au milieu des années 1990, 20 % des jeunes actifs occupés sont en emploi temporaire. [...] À côté**

de ces études publiées dans l'orbite de la statistique publique, les difficultés liées à l'emploi des jeunes occasionnent également nombre de travaux de nature plus monographique ou ethnographique. Dans un contexte où l'insertion de plus en plus compliquée des jeunes sur le marché du travail allonge le temps de la jeunesse (Galland, 1984), certaines recherches portant sur les fractions les plus défavorisées des jeunes décrivent, dès la fin des années 1970, puis tout au long des années 1980, une « jeunesse sans avenir » confrontée à l'échec scolaire et à la précarisation de l'emploi (Pialoux, 1979 ; Lagrée et Lew Fai, 1989). **Plus généralement, et dans ce contexte, ce sont surtout les jeunes des « banlieues », des « cités » ou des « quartiers populaires » qui figurent au coeur de l'attention, pour décrire l'expérience de « la galère » vécue par les jeunes (Dubet, 1987) confrontés à l'exclusion sociale dans les « quartiers d'exil » (Dubet et Lapeyronnie, 1992). [...] La montée en puissance de dispositifs ciblés destinés à accompagner ces jeunes précaires va parallèlement faire émerger la problématique de l'« insertion » et donner lieu à des travaux longitudinaux fondés sur les récits de vie de cette « autre jeunesse » (Dubar, 1987 ; Demazière et Dubar 1997), ainsi que sur la production de cette catégorie par les institutions (Nicole-Drancourt et Roulleau- Berger, 1995).**

### Des générations inégales

[...] Il faut attendre le milieu des années 1990 pour qu'émerge réellement **la thématique des inégalités entre les générations**. Au fur et à mesure que perdure la période de « crise » ouverte dans les années 1970, le désavantage des jeunes générations, comparées aux cohortes des premiers-nés du baby-boom, apparaît avec force. Du côté de la sociologie quantitative, **cette émergence se traduit par la nécessité de tenter de distinguer ce qui relèverait d'un effet de l'âge ou d'un effet de la génération**. Il s'agit, dès lors, de comparer le sort des cohortes successives à âge équivalent pour tenter de mettre en évidence des dynamiques éventuelles dans la succession des générations.

C'est plus particulièrement le salaire qui constitue la première dimension analysée par les sociologues et statisticiens.[...] Toutes les cohortes nées jusqu'au début des années 1950 ont connu une élévation générale de leur niveau de vie, mais pour celles qui cherchent à s'insérer sur le marché du travail depuis le début des années 1980, ce mouvement de progression semble stoppé puisque les jeunes des années 1980 n'ont pas un niveau de vie plus élevé que celui de leurs parents vingt ans plus tôt. **Plus encore, pour les générations nées après 1950, la pauvreté augmente. Apparaît alors la thématique de « l'ascenseur social » dont est interrogée la capacité à fonctionner aussi rapidement vers le haut qu'auparavant. [...]**

**Au-delà des inégalités de salaire ou de revenus, les inégalités d'accès aux positions sociales les plus favorisées constituent un deuxième champ d'investigation pour l'analyse sociologique. Ces deux dimensions sont évidemment liées. [...] Comparées aux cohortes nées entre 1945 et 1950, « restées situées au long de leur carrière sur la crête d'une vague montante de cadres qui décroche pour les puînés », les cohortes nées vingt ans plus tard, elles, connaîtraient un sort beaucoup moins enviable [...] Au final, puisque l'accès au salariat d'encadrement, et plus généralement aux emplois situés vers le haut de la structure sociale, se ralentit pour les cohortes nées au début des années 1960, il n'est pas surprenant d'observer une dégradation des perspectives de mobilité sociale de ces dernières. Comparés à leurs homologues nés immédiatement après la fin de la Seconde Guerre mondiale, les enfants de père cadre ou exerçant une profession intermédiaire deviennent plus souvent employés ou ouvriers tandis que les enfants des classes populaires n'accèdent pas plus fréquemment aux emplois d'encadrement (Peugny, 2007). [...] Les individus nés une quinzaine d'années après les premiers-nés du baby-boom font face à une situation économique nettement dégradée : chômage, précarisation du contrat de travail, salaires orientés à la baisse, accès plus difficile aux emplois du haut de la structure sociale pèsent sur les trajectoires des cohortes récentes. Ces phénomènes, observés dans le champ économique et social, dessinent alors les contours d'une expérience partagée par des individus et feraient d'eux une « génération » proprement dite, et pas seulement une juxtaposition de « cohortes » composées d'individus n'ayant en commun que le fait d'être nés la même année ou à la même période. C'est cette thèse que défend Chauvel dans un travail qui marque la fin des années 1990 et constitue une référence pour l'analyse des inégalités entre les générations. **Ce qui unit les individus nés dans les années 1960 serait le risque partagé d'être victime de la rupture d'une « loi du progrès générationnel » : pour la première fois, en temps de paix, une génération pourrait connaître une dégradation de ses conditions de vie par rapport à celle qui la précède (Chauvel, [1998] 2010). Cette expérience particulière structurerait une « situation de génération » telle que décrite par Mannheim ([1928] 2011) et reposant sur une triple dynamique : « le déclin économique de la jeunesse », la dégradation des perspectives de mobilité sociale et l'exclusion symbolique et politique de la jeunesse (Chauvel, 2006a, p. 38).****

Cette troisième dimension est tout à fait centrale car **elle fait basculer l'analyse de la simple description d'inégalités dans le champ économique à une remise en cause de l'équilibre entre les générations.**

### Une « génération sacrifiée » ?

En effet, le salaire ou la nature de la profession exercée ne sont que des indicateurs du statut social des individus et des cohortes. La dénonciation du sort réservé aux cohortes les plus récentes va au-delà : **certaines travaux mettent en cause la mainmise des cohortes plus âgées sur les positions de pouvoir**. Ainsi, si Christian Baudelot et Roger

Establet concédent que « l'exercice du pouvoir et de l'autorité va toujours de pair avec l'âge », ils précisent que « la pyramide des âges coïncide aujourd'hui plus qu'hier avec une pyramide des statuts ». [...] ils évoquent l'avènement d'une « gérontoclassie » menaçant l'équilibre de la société (Baudelot et Establet, 2000, p. 61). [...] La très nette sous-représentation des jeunes générations parmi les élus ne serait alors que le symbole de la place que la société française vieillissante refuse de faire à sa jeunesse. [...] Henri Mendras (1988) décrit l'émergence d'une « vaste constellation centrale », il souligne particulièrement l'importance en son sein des « noyaux innovateurs » que sont les nouveaux salariés des secteurs éducatif, culturel ou médico-social, dont le nombre augmente très rapidement dans cette période de tertiarisation de l'économie. Si ces nouveaux emplois sont si importants, c'est parce que leur titulaire sont porteurs de valeurs qui vont progressivement essaimer dans toute la société, « davantage centrées sur les notions de liberté et d'épanouissement de l'individu » et caractéristiques d'un « libéralisme culturel » en plein essor (Grunberg et Schweisguth, 1983). Or, ces emplois récemment apparus sont majoritairement occupés par des jeunes qui jouent ainsi un rôle central dans le processus de changement social et politique.

[...] À nouveau, si ces cohortes nées dans les années 1940 font génération, ce n'est pas seulement parce qu'elles s'insèrent sur le marché du travail dans un contexte de forte croissance et de plein emploi, mais aussi parce qu'elles occupent une place centrale dans la société. En miroir, les marges de la société auxquelles semblent cantonnées les cohortes les plus jeunes à la fin des années 1990 alimentent l'expérience partagée par les jeunes générations. En définitive, les générations nées à partir des années 1960 feraient face à une double peine, confrontées d'un côté à une précarisation croissante dans le champ économique, et tenues d'un autre côté à l'écart des positions de pouvoir et des leviers du changement social.

Ce double constat est à l'origine du thème de la « génération sacrifiée » qui connaît en France un grand succès dans le débat public. Il est important de préciser ici que des interrogations sur le sort des jeunes générations émergent également dans d'autres pays. [...] La spécificité de l'approche française réside peut-être dans une propension plus poussée à mettre en concurrence les inégalités sociales et les inégalités générationnelles, en décrivant parfois des générations comme des groupes sociaux en lutte. [...]

#### Vers de nouveaux fronts de recherche

Les nombreux travaux empiriques menés dans les années 1990 interrogent différentes dimensions de la stratification sociale. [...] Le constat est important et fournit une grille de lecture féconde pour étudier les dynamiques de la société française. Près de deux décennies après les travaux pionniers, il semble néanmoins nécessaire de réfléchir à la manière dont se pose désormais la question des inégalités entre les générations [...]

#### Penser plusieurs générations

Tout d'abord, les travaux réalisés jusqu'au début des années 2000 questionnent la situation de cohortes qui, nées dans les années 1960, sont aujourd'hui largement quadragénaires. Ainsi, les données recueillies ne concernent pas les cohortes plus récentes, nées à partir de la fin des années 1960. Le premier défi est alors un défi d'actualisation des données et des résultats. [...] Ainsi, au fur et à mesure que se prolongent les difficultés économiques, il semble que le prisme de lecture des inégalités entre les générations doit être corrigé. [...] un fait majeur apparaît : toutes les cohortes qui arrivent à l'âge adulte depuis le début des années 1980 font face à une conjoncture nettement dégradée. Dès lors, la génération des individus nés dans les années 1940 semble « exceptionnelle » au sens statistique du terme, ayant bénéficié tout à la fois d'une première explosion scolaire (Thélot et Vallet, 2000) et de la diffusion massive du salariat moyen et supérieur qui accompagne la période des Trente Glorieuses.

Élargir le prisme d'analyse aux cohortes récentes semble d'autant plus fécond que les débats autour des inégalités entre générations ont débordé du champ académique et ont dérivé, dans l'espace du débat public, vers la mise en scène d'une opposition factice entre deux générations, et plus généralement vers la mise en accusation de celle des premiers-nés du baby-boom, présumée responsable d'une partie des difficultés des cohortes nées après elle. La thématique d'une génération – celle des baby-boomers – ayant vécu « au-dessus de ses moyens » ou ayant accaparé les positions de pouvoir est ainsi très présente dans les débats qui animent régulièrement les médias. Cette opposition construite entre deux générations dont l'une serait victime des abus de l'autre semble excessive notamment parce qu'elle conduit à les unifier de manière artificielle, à gommer d'autres appartenances des individus qui les composent, et au final à simplifier, voire à caricaturer, la réalité sociale. De fait, [...], ces cohortes, ou ces générations, sont très hétérogènes.

[...] Le sociologue doit prêter attention aux inégalités qui subsistent, voire augmentent, au sein des générations. Ainsi, si la prise en compte des inégalités intergénérationnelles a fait progresser l'analyse du processus de stratification sociale, elle ne doit pas occulter l'étude des inégalités intra-générationnelles.

#### Penser ensemble inégalités intergénérationnelles et inégalités intra-générationnelles

Les fractures qui traversent la jeunesse sont multiples (origine sociale, origine ethnique, statut, genre, territoire), mais dans une société où le diplôme exerce une emprise très forte sur l'ensemble du cycle de vie

(Coppé et Mansuy, 2004 ; Duru-Bellat, 2006 ; Dubet, Duru-Bellat et Vérétoit, 2010), **le principal clivage est bien celui qui passe entre les diplômés et les autres** (Cahuc et al., 2011). Les premiers peuvent connaître de vraies difficultés à l'entrée sur le marché du travail, notamment pour trouver un premier emploi à la hauteur de leur qualification (Giret, Nauze-Fichet et Tomasini, 2006), mais quelques années après, ils sont également ceux qui occupent le plus fréquemment un emploi stable et davantage conforme à leur niveau de qualification. À l'inverse, les jeunes qui quittent le système scolaire sans qualification (entre 15 % et 20 % des classes d'âge les plus récentes) font face à un taux de chômage massif (supérieur à 40 % parmi les non-diplômés depuis la crise financière de 2008) et plus généralement semblent promis à alterner emplois précaires et périodes de chômage en fonction des aléas de la conjoncture économique, du fait notamment de la faiblesse de la formation continue dans notre pays qui profite davantage aux diplômés de la formation initiale (Dupray et Recotillet, 2009). **Plus que jamais, le diplôme est devenu une arme centrale pour faire face à une conjoncture dégradée** (Maurin, 2007 ; Poullaouec, 2010). **Depuis les années 1950, la massification scolaire et l'augmentation des taux de scolarisation à tous les âges ont profondément transformé la société française. [...]. La massification scolaire est donc indéniable, même s'il ne faut pas non plus exagérer sa portée.** Pourtant, nombre de travaux récents invitent à ne pas non plus surestimer la portée du mouvement de démocratisation scolaire induit par cette hausse des taux de scolarisation. Si les enfants des classes populaires ont bénéficié d'une hausse sensible de leur durée moyenne de formation, c'est aussi le cas des enfants des milieux plus favorisés. Par ailleurs, **la filiarisation croissante des différents niveaux du système éducatif se traduit par une « démocratisation ségrégative »** (Merle, 2000 ; Duru-Bellat et Kieffer, 2008). [...] Plus encore, il est possible de montrer que le poids de l'origine sociale dans la probabilité d'être diplômé de l'enseignement supérieur long tend à augmenter au cours des deux dernières décennies (Peugny, 2013). L'exemple de la compétition pour les diplômes souligne ainsi à quel point les générations demeurent traversées par des inégalités sociales profondes. [...]

#### Articuler « inégalités sociales » et « solidarités familiales » entre générations

**Alors même qu'elle constitue en de nombreux points un observatoire privilégié de ces inégalités – intergénérationnelles et intragénérationnelles – et de leur articulation, la famille reste un relatif impensé de la sociologie des inégalités entre générations. [...]. L'expérience individuelle et familiale de ces inégalités reste peu intégrée dans l'analyse, tout comme le rôle des aides et transferts intrafamiliaux sur leur structuration.** Or, la dégradation récente des perspectives économiques se traduit déjà, dans de nombreuses sociétés d'Europe occidentale, par une augmentation des transferts familiaux ou de la cohabitation résidentielle, notamment des parents vers les jeunes adultes (Eurostat, 2013). **Elle invite la sociologie des inégalités entre générations à mieux prendre en compte les évolutions de ces aides et leurs effets différenciés sur les parcours sociaux.** Déjà, en 1920, François Mentré insistait sur la distinction entre « générations sociales » et « générations familiales ». Presque un siècle après, force est de constater que **ce clivage est devenu profondément structurant au sein de la sociologie des générations, qui peine à articuler ces deux échelles d'analyse générationnelle.** Si les approches en termes de générations sociales insistent sur leur différentiel de perspectives et sur les inégalités qui les clivent, celles centrées sur les générations familiales placent la focale sur le lien de filiation, pour souligner au contraire la vivacité des transferts financiers, des aides matérielles et des services circulant entre générations au niveau familial. Elles incluent alors non pas uniquement deux, mais plusieurs échelons générationnels censés incarner les différentes générations au sein des familles contemporaines – des grands-parents aux plus jeunes – et tentent de repérer les flux et les échanges qui les lient. Ces flux, ascendants ou descendants, sont regroupés sous l'expression de « solidarités familiales » : leur analyse s'inscrit délibérément dans la perspective d'une « redécouverte » du soutien familial au sein de sociétés désormais « multigénérationnelles », en contradiction de thèses formulées dans les décennies 1960 et 1970 qui annonçaient la mort de la fonction économique de la famille, ou son resserrement sur la cellule nucléaire (Attias-Donfut, 1995).

« **Inégalités sociales** » versus « **solidarités familiales** » entre générations : ces deux perspectives se sont en grande partie construites de façon opposée, jusqu'à défendre deux visions contrastées du lien entre générations et de ses évolutions. **Face à la thèse de l'accentuation des « inégalités » entre les cohortes du baby-boom et leurs cadets, cette approche des « solidarités » familiales descendant les générations met l'accent sur leur rôle de compensation au sein de la famille. [...]. Inversement, la sociologie des inégalités entre générations a plutôt insisté sur leur rôle d'accentuation des inégalités : ces mêmes flux intrafamiliaux ont plutôt été interprétés comme des facteurs aggravant à la fois les inégalités inter- et intragénérationnelles.** Au niveau intergénérationnel, le maintien prolongé des transferts financiers et de la cohabitation entre parents et jeunes adultes est devenu le symptôme d'une « dépendance familiale » imposée par les difficultés économiques, et donc pensé comme un vecteur supplémentaire de déclassement au sein de la société française. Au niveau intragénérationnel, la profonde inégalité de ces possibilités d'entraide et de soutien familiaux a été soulignée, conduisant à l'accentuation du poids de la famille d'origine sur les parcours sociaux au sein des jeunes générations, et donc au « retour des héritiers » (Chauvel, 2006 ; Baudelot 2011).

Or, au-delà de ces clivages interprétatifs, plusieurs enquêtes portant sur l'évolution de ces formes d'entraide familiale au sein de la société française mettent en évidence leurs effets complexes et nuancés sur les inégalités, en

**fonction des milieux sociaux, mais aussi d'autres variables telles que l'âge, le genre, le statut socioprofessionnel ou même le territoire** (Lafferrère, 2005 ; Déchaux et Herpin 2006). De plus, plusieurs travaux comparatifs ont récemment mis en lumière **la profonde imbrication des rapports sociaux et familiaux entre générations au niveau sociétal**. L'éclairant triptyque « liberté, égalité, fraternité » élaboré par André Masson permet par exemple de distinguer les différents modes d'imbrication de ces liens croisés : la pensée libérale, au nom de la liberté individuelle, induit à la fois une relative faiblesse des solidarités familiales et une forte inégalité sociale entre générations, dont le destin est rendu sensible aux évolutions de conjoncture, la pensée « sociale-démocrate » défend la protection d'une égalité sociale entre les âges et les générations, associée à une forte limitation des solidarités familiales ; enfin, la pensée « multi-solidaire » favorise la valorisation de la « fraternité » entre générations et tend à favoriser une double interdépendance entre jeunes et âgés – ascendante au niveau social via le système de retraites, descendante au niveau familial via l'entraide familiale – et, de facto, à favoriser à la fois les inégalités et les solidarités entre générations, comme en France (Masson, 2009). Enfin, plusieurs travaux sociologiques sur les modes d'entrée dans la vie adulte montrent que des « solidarités familiales » identiques peuvent renvoyer à des expériences individuelles et générationnelles particulièrement contrastées : leur « prix » individuel et familial renvoie notamment à des univers de normes qui les rendent plus ou moins légitimes et acceptables (Van de Velde, 2008).

**Or, la « crise » aiguise l'enjeu scientifique, mais aussi social, d'une lecture plus fine de ces interrelations, et soulève la question des conséquences potentielles d'un « retour » de la famille dans la protection des jeunes générations. Une telle**

**familialisation des parcours individuels est susceptible d'induire une recomposition des inégalités sociales entre générations, mais également au sein des jeunes générations elles-mêmes. [...] Ces évolutions invitent à une lecture plus dynamique des effets de l'accroissement conjointe des inégalités et des solidarités intergénérationnelles sur les rapports entre les âges.**

*De l'expérience à la conscience générationnelle : revenir au « problème des générations »*

Dans la même perspective, la formulation d'une théorie élargie des inégalités intergénérationnelles invite à dépasser leur seule objectivation statistique, **pour affiner les liens entre expérience des inégalités, conscience générationnelle et sentiments de justice – ou d'injustice – entre générations. Il s'agirait ainsi de prolonger la problématique de Mannheim du « faire génération », en mettant à l'épreuve le passage supposé entre le partage d'une communauté de destins et l'émergence d'une conscience, sociale et politique, de génération.**

[...] Il devient désormais envisageable, [...] d'identifier de quelle façon, à **quelles conditions, et pour qui l'expérience même de ces « inégalités » est susceptible de structurer un sentiment d'appartenance – même infragénérationnel –, des attitudes politiques communes, voire de favoriser la constitution d'une génération comme acteur politique.** Certains travaux ont interrogé la façon dont peuvent se nouer les liens entre déclassement générationnel et attitudes politiques : ils mettent alors en évidence une possible conversion de valeurs vers l'extrême-droite de certaines franges des « déclassés », et soulignent parallèlement, à l'aide d'entretiens qualitatifs, l'émergence d'une rhétorique spécifique de la « génération sacrifiée » parmi les jeunes adultes (Peugny, 2009). Plus récemment, une vaste enquête sur les représentations des inégalités souligne qu'un clivage entre « jeunes » et vieux » est bien perçu comme structurant au sein de la société française, et que ce sont les trentenaires d'une part, et les individus issus de « périphéries » d'autre part, qui y sont le plus sensibles (Forsé, Galland, Guibet-Lafaye et Parodi, 2013).

**L'émergence récente, dans les discours sociaux, de la thématique revendiquée de l'« injustice générationnelle » invite à poursuivre l'analyse de la dynamique de structuration de cette conscience et ses multiples manifestations politiques. À partir de quand, et pour qui, l'expérience de ces « inégalités » se mue-t-elle en un sentiment explicite d'« injustice », voire une défense de générations identifiées ? En complément des travaux philosophiques sur « l'équité entre générations », la sociologie des inégalités intergénérationnelles gagnerait ainsi à déceler les supports et les points de « cristallisation » de l'expérience des inégalités générationnelles, parmi les plus jeunes comme parmi les aînés, et à repérer empiriquement les inégalités jugées comme « excessives » et donc perçues comme des « injustices » générationnelles (Dubet, 2006). Une telle « grammaire des inégalités » permettrait de repérer les problématiques sur lesquelles se construit actuellement une rhétorique générationnelle articulant la conscience explicitée d'un destin commun, mais aussi différencié par rapport à celui d'autres générations en présence dans l'espace social.**

Émergent ainsi, à la lumière de quelques travaux récents, de nouvelles pistes d'analyse qui, au-delà des indicateurs déjà « classiques » et identifiés, invitent à s'émanciper du seul prisme économique pour investir de nouveaux supports de cristallisation des inégalités générationnelles. Il apparaît par exemple qu'un sentiment d'inégalité se structure aujourd'hui de façon transnationale, autour du triptyque sémantique de la « dette » – économique et symbolique –, de l'« héritage » et de la « crise ». « Nous ne paierons pas votre dette » : un « nous » générationnel se diffuse ainsi chez les jeunes Espagnols – en particulier les diplômés trentenaires –, et plus largement les jeunes Méditerranéens, autour de l'injustice perçue d'un brusque changement de « règles du jeu » (Van de Velde, 2011) ; il entre en résonance avec le discours générationnel prégnant chez les étudiants des sociétés anglosaxonnes ayant récemment augmenté le prix

des études, qui se focalise sur la dénonciation de l'injustice d'une gestion de crise qui se traduirait par le transfert de la dette publique vers la dette privée étudiante, comme au Royaume-Uni (Casta, 2010 ; Charles, 2013). Dans un tout autre domaine, c'est également autour des problématiques de la « dette » et du poids d'un « héritage » générationnel que se structure la montée en puissance de la rhétorique des inégalités générationnelles face à l'environnement. **Cette dénonciation des inégalités entre générations s'inscrit dans une chaîne générationnelle élargie, incluant les générations passées, présentes, mais aussi à venir : ce sont, dans ce cas, non pas les jeunes adultes mais prioritairement les générations futures qui sont perçues comme les plus pénalisées.** D'autres objets de cristallisation mériteraient bien entendu d'être investis – tels que la sphère du travail, le logement, la santé, les perspectives d'avenir – et constituent autant de défis de décloisonnement de ce champ sociologique, mais ces deux exemples plaident déjà pour une double extension temporelle et spatiale des échelles de constitution des générations, en interrogeant d'une part leur possible internationalisation au-delà du seul cadre national, et en élargissant d'autre part de façon dynamique la chaîne générationnelle à de plus nombreuses générations.



## ANNEXE 6 ILLUSTRATION : LUTTE CONTRE LA PRECARITE DES JEUNES / FRANCE URBAINE

Source : France urbaine.org

[Lutte contre la précarité des jeunes : les territoires urbains se mobilisent et proposent quatre scénarios d'expérimentation au gouvernement](#) (article du 4/05/2021)

La crise sanitaire de Covid-19 a aggravé les difficultés sociales auxquelles les jeunes sont confrontés. Les jeunes en emploi plus précaire subissent de plein fouet l'impact économique de la pandémie. Le taux de chômage a progressé davantage pour les jeunes (+2,6 points) que pour les autres classes d'âge en 2020.

Alors que 75 % des adultes de 18 à 24 ans vivent dans une zone urbaine, de nouvelles réponses doivent être portées par les grandes villes, agglomérations et métropoles pour lutter contre la précarité des jeunes.

Sur ce constat, France urbaine a souhaité disposer d'un panorama de la situation pour proposer aux territoires urbains volontaires des démarches expérimentales, respectueuses de la diversité politique des élus, susceptibles d'être mises en œuvre avec l'État et les collectivités concernées, et surtout s'inscrivant dans une logique de démonstration par la preuve.

[...] Un cadre et des objectifs de travail ont été définis, une douzaine d'auditions ont été menées auprès de membres de gouvernement, associations d'élus, têtes de réseaux des opérateurs et acteurs sociaux, organisations syndicales et des associations œuvrant au quotidien.

A l'issue de ce travail d'enquête et d'auditions, France urbaine propose **4 scénarios d'expérimentations** au gouvernement pour lutter contre la précarité des jeunes âgés de 18 à 25 ans :

- Privilégier l'accès aux biens et services essentiels contre la précarité
- Ouvrir un droit universel à l'accompagnement vers l'emploi
- Accompagner l'universalisation de la Garantie jeunes
- Créer un revenu de solidarité jeunesse

France urbaine propose que cette expérimentation soit confiée à 12 territoires urbains volontaires, soit trois territoires pour chaque scénario. Chaque expérimentation durera deux ans durant laquelle 1000 jeunes par territoire bénéficieront des actions menées.

L'association propose également la mise en œuvre d'un Comité de pilotage national des expérimentations, co piloté par France urbaine et l'État réunissant l'ensemble des acteurs concernés et la création d'un conseil scientifique, chargé de préparer le projet d'appel à manifestation d'intérêt, de proposer des critères scientifiques de validation communs aux projets d'expérimentation et de proposer les projets d'expérimentation à la labellisation par le comité de pilotage et de valider les protocoles d'évaluation proposés par les projets retenus.

Les élus des grandes villes, agglomérations et métropoles, engagés et constructifs, apportent ainsi leur contribution et des propositions concrètes visant à lutter plus efficacement pour la précarité des jeunes, qui, représentant l'avenir de la France, ne peuvent être laissés sur le bord du chemin. Les élus de France urbaine proposent également une méthode de travail innovante au gouvernement pour définir les politiques sociales adaptées aux enjeux de l'après-crise.

[Lutte contre la précarité des jeunes : France urbaine demande au gouvernement de clarifier les modalités de son soutien](#) (article 13/10/2021)

La préparation de l'expérimentation contre la précarité des jeunes avance, malgré l'absence de positionnement du Gouvernement

Au premier semestre 2021, France urbaine se saisissait de l'accord de méthode signé en février 2021 par lequel le gouvernement s'engageait à « *permettre à des territoires urbains volontaires d'expérimenter des actions pour l'insertion des jeunes et de lutte contre la précarité étudiante* » et proposait la mise en œuvre d'un projet d'expérimentation en vue de lutter contre la pauvreté des jeunes.

A ce jour, trois courriers ont été adressés au Gouvernement et plusieurs réunions de travail ont été organisées. Les échanges se poursuivent avec les services de l'Etat et les partenaires institutionnels afin d'identifier les partenariats possibles. En dépit d'une posture ouverte, aucun positionnement toutefois n'a à ce stade été obtenu sur les modalités de participation de l'Etat en matière de co-pilotage comme de contribution au financement du dispositif.

Le 27 octobre prochain, une trentaine de territoires ayant manifesté leur intérêt pour s'engager dans ce projet échangeront au sein de France urbaine sur ses suites. Dans un contexte incertain, à l'approche d'une élection présidentielle et avec une visibilité faible sur les contours du revenu d'engagement, il s'agira de déterminer comment la mobilisation des territoires peut s'affranchir des calendriers et dépasser les logiques descendantes au profit d'un

engagement volontariste et ouvert, conjuguant initiative locale et rigueur scientifique. Les prochaines semaines permettront ainsi de déterminer si ce projet d'expérimentation est susceptible d'initier de nouvelles manières de bâtir nos politiques publiques ou représentera un rendez-vous manqué entre l'Etat et les territoires.

#### Etat des lieux des mesures de soutien de la jeunesse en France

La pauvreté des jeunes n'est pas une problématique récente. **Un quart (24,8 %) des jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans vit sous le seuil de pauvreté en France** contre un septième pour l'ensemble de la population (Insee, Enquête revenus fiscaux et sociaux, 2016). Toutefois la crise sanitaire a amplifié ces phénomènes de précarisation : recours accru à l'aide alimentaire, dégradation de la santé psychique, difficultés d'accès au logement, fragilisation des parcours... Les conséquences de long terme sur les trajectoires des jeunes sont complexes à anticiper.

Les dispositifs actuels, certes enrichis par le plan "Un jeune une solution", ne permettent pas pour autant de couvrir l'intégralité des besoins ni d'atteindre l'ensemble des publics et apparaissent insuffisamment porteurs de transformations durables dans l'accompagnement des jeunes.

Huit ans se sont écoulés depuis la création de la garantie Jeunes en 2013. Les évaluations menées ont permis de constater des effets positifs de ce dispositif très ciblé couplant une allocation financière à un accompagnement renforcé. En novembre 2020, le gouvernement annonçait l'objectif d'une montée en puissance du dispositif devant désormais bénéficier à 200 000 jeunes ainsi qu'un doublement des bénéficiaires de l'accompagnement intensif des jeunes par Pôle Emploi (AIJ) afin de toucher 240 000 jeunes. Les critères d'entrée en garantie jeunes ont été élargis à compter de 2021. Le conseil d'orientation des politiques de jeunesse pointait toutefois en 2020 certaines limites de la garantie jeunes dont une cible centrée sur les jeunes sans emploi, sans travail et sans formation (NEET), une durée limitée et des contreparties parfois inadaptées à certains publics et préconisait "de faire évoluer le cadre réglementaire pour que l'ensemble [des] publics dits « en difficulté » deviennent un public cible de la Garantie jeunes" et de "combler les angles morts" du dispositif. Le COJ rappelait également que la prise en charge croissante de publics touchés par des problématiques sociales complexes (santé, logement, contraintes linguistiques...) nécessitait de ne pas opposer la logique d'« emploi d'abord » et celle d'accompagnement social global.

#### Le revenu d'engagement des jeunes rogné par l'Etat

Alors que les travaux sur un revenu universel étaient interrompus depuis plusieurs mois, le président de la République annonçait en juillet 2021 la création d'un revenu d'engagement des jeunes, renforçant et généralisant le principe de la garantie jeunes en l'élargissant à un public évalué un temps à 1 million de jeunes susceptibles de couvrir les NEETs, ainsi qu'une partie de la population étudiante et des travailleurs précaires.

A ce jour toutefois, ces objectifs semblent être revus à la baisse au profit d'un couplage des dispositifs déjà mis en œuvre (garantie jeunes et AIJ) au bénéfice de 500 000 jeunes. Les crédits relatifs au revenu d'engagement ne sont pas inscrits au sein du projet de loi de finances pour 2022.

La mise en place du revenu d'engagement rencontre de nombreux obstacles, un obstacle budgétaire et un obstacle de principe. Le portage d'un dispositif d'accompagnement généralisé assorti d'un soutien financier paraît se heurter à une critique déjà ancienne soulignant les risques d'effet d'aubaine et de trappes à inactivité, qui motivaient l'exclusion des jeunes du revenu de solidarité active :

- L'accès à un revenu voire à l'autonomie pour ces publics devrait ainsi s'opérer en premier lieu et essentiellement par l'accès à l'emploi
- L'octroi d'un revenu en supprimant l'incitation monétaire à accéder à l'emploi présenterait le risque de maintenir les jeunes dans une situation d'inactivité choisie.

Au discours gouvernemental mettant en lumière l'urgence sociale et une précarisation de la jeunesse nécessitant des mesures fortes s'est substitué ces dernières semaines l'argument de la reprise économique comme solution naturelle à ces difficultés.

Toutefois certains constats restent en vigueur en dépit de cette reprise :

- Il n'existe pas d'adéquation spontanée entre l'offre et la demande d'emploi et ce défaut d'appariement peut aussi donner lieu à une situation paradoxale associant une offre d'emploi au niveau global, un déclassement des jeunes diplômés et une exclusion des publics les moins formés,
- La pauvreté et le chômage des jeunes ont d'ores et déjà des effets sur leur trajectoire à court et long terme, cette situation présente un risque d'aggravation du fait des conséquences sociales, financières et psychologiques d'une crise inédite
- Des politiques de prévention insuffisamment développées présentent le risque de constituer des points de rupture et des décrochages particulièrement complexes et coûteux à renverser sans intervention précoce, ciblée et adaptée à chaque situation,
- Le développement de dynamiques territoriales coordonnées et innovantes constitue une réponse de proximité susceptible d'enrayer ces dynamiques.

Les nombreuses innovations initiées au niveau local pour mieux identifier les facteurs favorisant le retour à l'emploi et le déploiement de parcours plus cohérents pour les jeunes apparaissent parfois insuffisamment évaluées ou a minima capitalisées pour nourrir le débat politique et infléchir nos politiques publiques.

France urbaine propose une expérimentation coordonnée portant sur quatre scénarios : mise en place d'une plateforme d'accès aux biens et services essentiels, droit universel à l'accompagnement vers l'emploi via Pôle Emploi, accompagnement de l'universalisation de la garantie jeunes et création d'un revenu de solidarité jeunesse.

Mesurer les risques et éprouver, évaluer, chiffrer la qualité des réponses apportées favoriseraient, dans un contexte budgétaire contraint, la mise en œuvre de politiques publiques éclairées. Le projet d'expérimentation proposé présente certes des coûts. Assorti d'un dispositif d'évaluation rigoureux, il a toutefois l'avantage d'être encadré, limité dans le temps, localisé sur certains territoires, et de s'appuyer sur une dynamique collective et trans-partisane, tirant profit de l'autonomie des collectivités et de choix politiques locaux comme du souhait partagé de partir des territoires pour contribuer à une réflexion d'intérêt général.



## ANNEXE 7 ILLUSTRATION : COVID-19 : LA SANTE MENTALE DES JEUNES LOURDEMENT AFFECTEE

Source : Marie Ségur in *Futuribles* N°441 mars-avril 2021

Si la crise Covid-19 a durement touché les plus âgés (78 % des personnes décédées ont plus de 75 ans, selon Statista), le poids de ses retombées psychologiques semble, lui, être largement porté par les plus jeunes. Plusieurs études, en France et à l'étranger, concordent en effet sur ce point.

Consulté le 29 janvier 2021. : les enfants, les adolescents et les jeunes adultes ont vu leur santé mentale se dégrader dramatiquement depuis la première vague de confinement en mars 2020. Si les Français ne sont pas connus pour être les champions de l'optimisme (plusieurs enquêtes européennes et internationales montrent régulièrement que la France fait partie des pays aux populations les plus pessimistes, à forte tendance addictive et avec un nombre de suicides élevé), l'évolution actuelle a de quoi inquiéter.

### Un large gradient de symptômes

Irritabilité et agressivité, hyperactivité ou apathie, angoisses, troubles du sommeil, mais aussi états dépressifs majeurs, automutilation, voire tentatives de suicide : les symptômes de ce mal-être de la jeunesse sont aussi nombreux qu'inquiétants. Au printemps 2020, plusieurs études européennes et américaines rapportaient que 40 % des parents avaient observé des signes de détresse chez leurs enfants. Si ceux issus des familles les plus défavorisées sont, comme souvent, les plus durement touchés selon l'OCDE, une étude de 2018 publiée dans *Health Economics* avait, par exemple, démontré qu'une hausse du taux de chômage est largement corrélée à l'augmentation des problèmes de santé mentale chez l'enfant), cette situation semble toutefois s'étendre aujourd'hui à toutes les classes sociales.

Pour les très jeunes comme pour les étudiants, l'inquiétude pour la santé de leurs proches, le manque de visibilité sur l'avenir et la perte de contacts sociaux pèsent sur le moral. Entre le 17 avril et le 4 mai 2020, le Centre national de ressources et de résilience et le Fonds FHF (Fédération hospitalière de France) ont interrogé 69 000 étudiants français. Parmi eux, 27,5 % témoignent d'une anxiété sévère, 11,4 % ont eu des pensées suicidaires. Et cette tendance est internationale : en Grande-Bretagne, aux États-Unis, à l'échelle européenne..., les études s'accordent à dire que la situation est préoccupante. En Chine, en mars 2020, plusieurs chercheurs ont révélé que, sur 2 300 élèves du primaire confinés depuis 30 jours, 22 % avaient des symptômes dépressifs, 19 % des troubles anxieux significatifs. À titre de comparaison, en 2016, une enquête Ipsos assurait que 95 % des jeunes de 15-25 ans interrogés se déclaraient heureux et intéressés par la vie, seulement 7 % se déclaraient régulièrement « profondément déprimés ».

### Une dégradation qui s'accélère

La hausse des états dépressifs s'est fortement accentuée entre fin septembre 2020 et début novembre 2020. Ainsi, malgré un deuxième confinement moins strict, les 18- 24 ans et les 25-34 ans ont été plus nombreux à déclarer un trouble anxieux ou une dépression (+ 16 et + 15 points, respectivement, par rapport à la première enquête) selon Santé Publique France. La rentrée en virtuel pour la plupart des étudiants, leur isolement et leur précarité, le couvre-feu remis en place dès le mois d'octobre, la fermeture des lieux publics, des bars, des salles de spectacles, mais aussi la crise économique latente et les perspectives d'emploi de plus en plus bouchées... : autant de facteurs qui ne favorisent pas un bon équilibre pour les jeunes adultes et expliquent cette détérioration dramatique de leur santé mentale. Selon Rachel Bocher psychiatre, certaines personnes témoignent même de troubles proches de ceux d'un *stress* post-traumatique, le reconfinement étant venu raviver les blessures du premier. Elle est convaincue que cette situation n'est pas temporaire. Même si la crise sanitaire parvenait à être gérée courant 2021, les séquelles psychologiques pourraient être très lourdes et perdurer sur le long terme.

Quoi qu'il en soit, il est évident que cette situation exige de déployer rapidement de réels dispositifs d'accompagnement des personnes les plus touchées, mais aussi de nouvelles manières de former et de renforcer les liens sociaux autour des plus fragiles dans un contexte troublé. En effet, parmi les facteurs de résilience les plus importants pour aider un individu en détresse, on retrouve l'importance de solides relations sociales et la capacité à bien gérer ses émotions, grâce, notamment, au soutien de ses pairs.

### Un personnel de santé dépassé

Or, pour le moment, malgré les bons vœux du ministre français de la Santé, Olivier Véran, qui déclarait le 18 novembre qu'il fallait à tout prix éviter une « troisième vague qui serait celle de la santé mentale », les réponses institutionnelles sont insuffisantes, et pour beaucoup de professionnels, cette troisième vague psychologique et psychiatrique est, de

toute évidence, déjà là, sans moyens pour y faire face. Les infirmières scolaires sont largement en sous-effectif, les médecins généralistes ne sont pas formés à accueillir ces publics. Quant aux services de psychiatrie, ils peinaient déjà à répondre aux demandes avant la crise. Pourtant, dans les hôpitaux franciliens, les hospitalisations en pédiatrie pour raisons psychiatriques ont augmenté de 50 % fin octobre 2020 par rapport à la même période en 2019.

#### Quelques réponses innovantes proposées, mais trop peu soutenues par l'État

À l'heure où paraît cette note, une nouvelle fermeture des écoles n'a pas encore été actée, bien qu'elle ait été évoquée à de nombreuses reprises, et même recommandée par certains médecins. Outre les conséquences qu'une telle décision ferait peser sur l'économie, le risque d'accentuer la détresse des plus jeunes justifie sans aucun doute l'hésitation de l'exécutif à franchir une nouvelle fois cette étape, comme l'a déjà fait, pourtant, la Grande-Bretagne, en réponse à l'accélération de l'épidémie sur son territoire. Mais les étudiants, eux, ne voient aucune perspective d'amélioration alors qu'ils reprennent un deuxième semestre quasi intégralement à distance

Quelques professionnels ont souhaité répondre à cette situation inédite à leur échelle. L'hôpital Debré a par exemple déployé une plate-forme spécifique, [clepsy.fr](http://clepsy.fr), pour aider les parents à mieux accompagner leurs enfants, grâce à des fiches-outils. Mais cela est largement insuffisant. Début décembre 2020, un collectif de psychiatres appelait donc le gouvernement à agir, et vite. Ils exigent de l'exécutif un plan d'action concret et immédiat permettant de rendre plus visibles et plus accessibles les parcours de soins en psychiatrie, notamment via un financement par la Sécurité sociale, et offrant aux acteurs de la santé mentale les moyens de se coordonner pour une prise en charge plus globale.

De toute évidence, la prise en compte de la santé mentale des plus jeunes n'a pas été une priorité dans la gestion de la crise Covid-19 qui semble se faire, depuis mars 2020, dans l'urgence et sans projection dans le long terme. Pourtant, garantir le bien-être des jeunes générations apparaît aussi crucial qu'éradiquer le virus, au risque de voir l'épidémie virale se transformer en épidémie psychiatrique



## ANNEXE LE DECLASSEMENT & LA PEUR DU DECLASSEMENT

### 8

Synthèse Le déclassement, C. PEUGNY, 2009  
La peur du déclassement. Une sociologie des récessions, E. MAURIN, 2009

Selon la définition proposée par C. PEUGNY, « est déclassé tout individu qui ne parvient pas à maintenir la position sociale de ses parents ». Pour lui, ce phénomène social est la conséquence de la situation économique depuis les années 70 d'une part et de la massification scolaire de l'autre.

A partir des années 60, il relève un changement régulier du rapport entre mobilité ascendante et mobilité descendante. Et, bien que le mouvement « global » de la société reste positif (nombre de « mobiles » ascendants » > au nombre de mobiles « descendants »), les mobilités ascendantes sont plus difficiles pour les enfants des classes dites populaires et les déclassements sont plus nombreux pour les enfants des classes supérieures. Le diplôme ne garantit plus une certaine position sociale même s'il protège du déclassement. En parallèle, la situation économique au moment de l'entrée dans la vie active et dans les premières années joue un rôle décisif.

L'auteur définit également deux types d'expériences de déclassement. La première se caractérise par le « destin générationnel », c'est à dire le sentiment d'appartenir à une génération défavorisée, parce que la trajectoire descendante s'effectue malgré l'obtention d'un diplôme supérieur à celui d'un parent. La seconde concerne des enfants appartenant à une « lignée » de cadres mais qui se retrouvent isolés par leur échec personnel.

Selon C PEUGNY, la question du déclassement pose la question de l'articulation entre famille, école et marché du travail. L'augmentation du nombre de déclassés soulève, notamment la question du décalage croissant entre élévation du niveau de diplôme et structurations sociale. Elle révèle l'importance du rôle des pouvoirs publics pour sécuriser les trajectoires individuelles.

La peur du déclassement, analysée par E. MAURIN, s'intéresse à la notion psychologique et sociale de perception du risque de déclassement. Elle concerne des individus qui ne connaîtront peut-être pas de « mouvement » de déclassement. La question du déclassement et de sa perception a une triple dimension : sur le plan social, elle augmente le coût de la perte d'un statut ; sur le plan psychologique, elle entraîne une diffusion de la peur du déclassement ; sur le plan politique, les décisions et les comportements sont modifiés pour éviter d'être déclassé.

L'analyse de E MAURIN, à travers l'examen de trajectoires individuelles, expose la période 1945 et 1974 correspond à l'émergence d'une société à statut (dispositifs de protection de l'emploi et de garantie de progression salariale notamment). La crise économique de 1974 ne modifie pas cette situation : la protection reste la règle et les ajustements se fera par la mise en place des formes atypiques de travail (Ex : mise en place du CDD en 1979). Dans ce contexte, les « jeunes », derniers arrivés sur le marché du travail, sont les premières « victimes » du manque de perspective dans un emploi stable et stabilisé, tandis que que, dans le même temps, l'individualisation des relations de travail, fondées sur la concurrence entre salariés, s'intensifie. La peur du déclassement devient un problème central bien que les risques varient entre les individus. Dans les années 90, la récession cumulée à l'accentuation de la « démocratisation » de l'enseignement scolaire et supérieur entraîne une réduction des opportunités d'emploi pour les jeunes diplômés. Cependant, E MAURIN n'en déduit pas une « dévalorisation » de la valeur diplôme : il réduit fortement le risque de chômage, il limite fortement la précarité et permet d'accéder en grande majorité au statut de cadre. En revanche, une personne non-diplômée concentre plus de risques de ne pas obtenir un « statut ». En parallèle, il montre que si la démocratisation scolaire bénéficie surtout aux enfants d'ouvriers et de professions intermédiaires ; la d'échouer à l'école est plus forte pour les classes supérieures. La crise économique de 2008 a posé de nouveaux enjeux, la protection des salariés en place ayant favorisé la polarisation sociale, en cherchant à protéger prioritairement les salariés ayant un statut (protection contre les licenciements VS nouvelles embauches) ce qui freine le retour à l'emploi de ceux qui n'ont pas de « statut protégé ». En conclusion, l'auteur avance l'hypothèse selon laquelle la protection nuit à une partie des travailleurs quand, dans le même temps, elle accroît l'anxiété de ceux qui ont un emploi protégé. Dans ce cadre, la réduction des inégalités devient un enjeu majeur.



## ANNEXE 9

### JUNIOR ASSOCIATION

*Sources : réseau national des juniors associations*



## L'accompagnement de projets à l'initiative de jeunes mineurs

➡ **Les jeunes de moins de 18 ans** entrent le plus souvent dans une dynamique de projet par ses aspects les plus pratiques : recherche d'un local, besoin de se rencontrer, animation d'un skate park, mise en place d'une soirée, d'une action, volonté de faire « bouger » leur commune.

➡ En milieu rural, leur première motivation est souvent d'organiser quelque chose pour les jeunes, et ils ont le sentiment qu'il ne se passe rien les concernant. En milieu urbain, ils ont une volonté forte de changer l'image de la jeunesse vis à vis des adultes, des médias. En devenant acteurs sur leur propre territoire, ils recherchent tous à montrer qu'ils peuvent agir pour eux-mêmes ou pour les autres.

### Nous constatons deux portes d'entrées :

✳ **Des jeunes veulent agir** et ils recherchent des informations, des conseils. Il faut donc être repéré comme personne ressource pouvant leur permettre d'avancer dans leurs démarches. Internet est également un des outils pour les informer.

✳ Pour d'autres, et ils sont les plus nombreux, la première étape à franchir est qu'ils n'y croient pas eux-mêmes : ils n'imaginent pas qu'ils peuvent mener leurs propres actions, et qu'ils obtiendront le soutien d'adultes, de la mairie, de leurs parents, d'une association, de leurs professeurs... La première difficulté est de **les intéresser à la dynamique de projet**.

Il s'agit donc d'abord de **transmettre cette information** pour qu'ils puissent s'en emparer à plus ou moins long terme : information dans les collèges et les lycées, dans les communes, s'appuyer sur les structures existantes, etc.

Nous avons également constaté **l'impact du témoignage** : il permet de valoriser des jeunes et leurs actions, de simplement dire aux autres, c'est possible pour vous aussi. La valorisation passe par une présentation des projets lors d'événements locaux, lors de journées ou campagnes, par l'information dans la presse locale (lue par des adultes qui jouent le rôle de personne ressource).

Dans tous les cas, il s'agit de mettre en avant l'information suivante : **la dynamique d'un projet associatif permet, entre autres, reconnaissance, crédibilité et soutien**. Les jeunes sont également en demande d'apprentissages et d'autonomie. Nous revendiquons clairement nos missions éducatives vis à vis de ces jeunes :

✳ L'autonomie ne se construit que s'il y a des repères, des valeurs que l'on peut s'approprier, redéfinir ou même refuser.

✳ **L'autonomie, c'est procurer les moyens de gérer et de négocier ses dépendances** : Ce n'est donc possible que s'il y a des interlocuteurs et nous affirmons indispensable un travail d'accompagnement.

### Une démarche simple

Le dossier d'habilitation est téléchargeable sur le site Internet [www.juniorassociation.org](http://www.juniorassociation.org).

Ce dossier, une fois rempli, est à renvoyer à notre Relais Départemental qui contactera les jeunes.

Le Relais Départemental transmettra ensuite le dossier au Réseau National afin qu'il soit étudié lors d'une des commissions d'habilitation mensuelles.

## Le concept « Junior Association »

La Junior Association permet à des jeunes mineurs de **s'organiser dans une dynamique associative** et de s'approprier, entre pairs, un mode d'organisation démocratique et citoyen :

Il s'agit d'un **espace de liberté** permettant à un groupe de jeunes mineurs, souvent un petit nombre de jeunes, de se regrouper autour d'une envie, d'une idée, d'un projet... Association de fait, le groupe se donne une **identité**, en choisissant tout d'abord un nom, puis formalise son projet et réalise une ou plusieurs actions.

Il faut être **au moins deux** et une majorité de jeunes de moins de 18 ans. Le Réseau National des Juniors Associations propose une démarche d'habilitation valable une année scolaire et renouvelable. Il n'y a pas de déclaration en préfecture : C'est le Réseau National des Juniors Associations qui va fournir le cadre juridique nécessaire pour que les jeunes puissent être acteurs d'un projet collectif à travers la création de leur propre association.

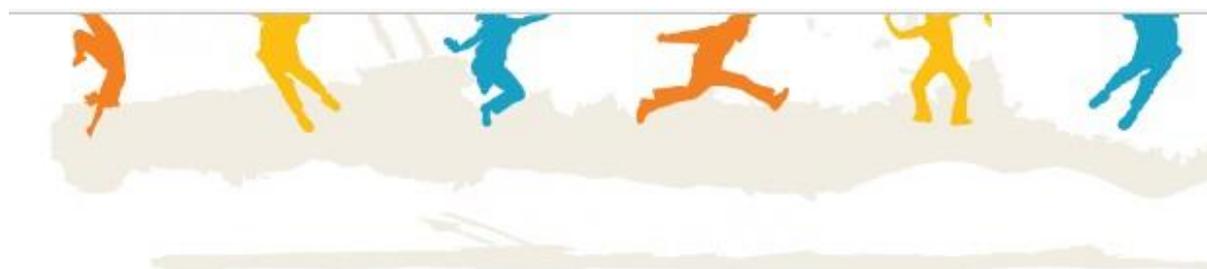
Le Réseau National des Juniors Associations propose également un **accompagnement** de ces jeunes. Ils bénéficient de personnes ressources qui, localement, peuvent les conseiller, répondre à leurs demandes, leurs questions.

- ✳ Chaque Junior Association peut bénéficier d'un **accompagnateur local** : un parent, un animateur, un professeur, un éducateur, un élu ... Il soutiendra les jeunes dans leurs projets.
- ✳ Elle peut bénéficier également de personnes ressources qui aideront les jeunes sur un plan logistique, thématique, sur le plan financier, etc.

### Conduite de projet par les jeunes

### Accompagnement de projets

<p><b>1. Clarifier l'idée : la finalité, les objectifs.</b> Discuter, échanger, mettre par écrit tout ce qui est dans la tête, puis essayer de regrouper les plus importantes, selon eux, par familles.</p>	<p><b>1. Décryptage de la demande (qui, quoi...)</b> La difficulté est de comprendre le projet des jeunes sans commencer à réfléchir à sa faisabilité, à émettre nos propres idées. Cela doit rester le projet des jeunes.</p>
<p><b>2. Faire l'état des lieux (diagnostic des ressources et des contraintes internes et externes).</b> Il s'agit d'une première liste des besoins, des potentiels du groupe, des moyens qui sont à disposition, ceux qui manquent, de ce qui sera facile à réaliser, ce qui sera plus difficile...</p>	<p><b>2. Repérage des motivations – compétences – moyens existants et/ou nécessaires.</b> Étape essentielle : elle valide la faisabilité du projet, Présentation de l'outil « Junior Association » , Question : réfléchir avec les jeunes, en quoi la Junior Association va les aider dans leur démarche de projet. Il s'agit également de donner toutes les informations indispensables à la réalisation du projet.</p>
<p><b>3. Formaliser le projet.</b> Pour une Junior Association, le dossier de demande d'habilitation permet de rendre très concret cette étape de formalisation. Il permet de reprendre les éléments des deux premières étapes .</p>	<p><b>3. Reformulation du projet – passage à l'écrit.</b> Importance de repérer le rapport à l'écrit des jeunes du groupe. Cela ne doit pas être un frein. Le fait d'écrire le projet permettra d'autant mieux d'évaluer les écarts, les évolutions...</p>
<p><b>4. Élaborer le budget prévisionnel.</b> Tout dépend du projet, car certaines actions ne demandent pas de moyens financiers. Indispensable en cas de demande de subventions. Il faut toujours plusieurs financeurs en n'oubliant pas les possibilités d'autofinancement, le projet n'en est que plus crédible. Un budget se présente toujours en 2 colonnes (recettes et dépenses) qui doivent être équilibrées (résultats égaux).</p>	<p><b>4. Analyse précise des coûts et des recettes.</b> Des outils essentiels pour toute Junior Association : - l'ouverture d'un compte bancaire - le plan de trésorerie - les outils comptables (budget, journal, facturier...) - connaître les possibilités de financements de projets de jeunes (Envie d'agir, appel à projet MSA...)  Ces informations sont à demander auprès de nos Relais Départementaux.</p>



### Conduite de projet par les jeunes

### Accompagnement de projets

<p><b>5. Chercher des partenaires.</b> Il s'agit de déterminer qui pourra faciliter, aider le projet : les parents, la commune, une structure... Définir ce que l'on va demander à ces personnes ressources (préparation d'une réunion, d'un rdv, etc.)</p>	<p><b>5. Identification des personnes et des structures ressources (carnet d'adresse).</b> L'accompagnateur peut faire bénéficier les jeunes de son carnet d'adresse, de ses contacts. Il devra sans doute également en favoriser d'autres en expliquant concrètement ce qu'est une Junior Association et comment est organisé le Réseau National et son maillage départemental et local, informant ainsi du soutien concret qu'ont déjà les jeunes.</p>
<p><b>6. Communiquer.</b> Il faut parler du projet, le faire connaître en commençant par son entourage, une association, un P.I.J., le collège, le lycée, etc. Il faut également valoriser le projet en créant un blog, en invitant la presse...</p>	<p><b>6. Mise à l'épreuve de la relation aux autres.</b> En définissant des partenaires, les jeunes doivent travailler sur la présentation de leur projet, son contenu : oser demander, frapper aux portes, accepter les refus sont autant d'étapes essentielles dans la conduite du projet par les jeunes eux-mêmes.</p>
<p><b>7. Bâtir le plan d'action.</b> C'est le tableau de bord du projet : il sert à savoir ce qu'il y a à faire, qui doit le faire et quand. Pour s'aider, on peut prendre un calendrier, noter les actions (séjour, manifestation...) et écrire toutes les tâches à faire avant (rétroplanning).</p>	<p><b>7. Identification de la stratégie, des tâches et de l'échéancier.</b> C'est le meilleur moyen pour aider à réfléchir sur une répartition des tâches, pour mesurer l'avancée du projet avec des étapes, des échéances, des réajustements... l'échéancier doit être réaliste, concret et il appartient aux jeunes.</p>
<p><b>8. Réaliser.</b> les jeunes co-agissent sur leur environnement.</p>	<p><b>8. Mise en œuvre effective, proximité de l'accompagnateur (présence rassurante).</b> Les jeunes se découvrent dans l'action, développent des compétences, apprennent les règles du jeu social.</p>
<p><b>9. Évaluer.</b> En reprenant les écrits des premières étapes, il sera facile de mesurer ce qui a bien fonctionné, ce qui a dû être modifié, ce qui n'a pas été réalisé : écrire un bilan est toujours intéressant, il est indispensable en cas de subventions pour rendre compte.</p>	<p><b>9. Bilan général des résultats et des acquis au regard de la situation de départ et des objectifs.</b> Indispensable pour la mise à distance et les suites à donner ou non. Parmi les missions de l'accompagnateur celles de valorisation des actions des jeunes est importante, vis à vis des parents, des institutions, de l'école, d'autres jeunes, etc.</p>
<p><b>10. Prolonger.</b> Un bilan complet envisage l'avenir : le projet s'arrête, le projet recommence, évolue ou se transforme-t-il ?...</p>	<p><b>10. A partir du bilan de l'action, identifier les potentialités de pérennisation du projet et mise en œuvre éventuelle.</b> Être attentif aux parcours individuels des jeunes. Le projet peut s'arrêter mais chacun peut continuer son aventure associative, participer autrement à la vie locale...</p>

## Les dix postures de l'accompagnateur :

Tout d'abord, Accompagner un projet à l'initiative des jeunes, cela veut dire que ce sont les jeunes qui porte projet. Les accompagner implique de valoriser leurs atouts et leurs initiatives :

### 01 Etre à l'écoute active :

C'est-à-dire avoir une oreille attentive pour comprendre le projet des jeunes (passer de l'écouter à l'écouter) questionner pour les amener à clarifier leur projet. Il faut être attentif notamment à la réalisation concrète du premier projet, surtout si leur présentation est imprécise ou trop générale (construction du groupe, notion d'entre-soi, prise de confiance en eux, estime de soi). Il ne faut pas hésiter à reformuler, tout en évitant ses propres idées préconçues et toute tentative d'interprétation.

En créant une Junior Association, les jeunes demandent à apprendre les règles du jeu social, à se situer dans leur environnement, à développer leurs capacités d'agir et de co-agir sur celui-ci. Il s'agit donc de les aider à découvrir les démarches et les procédures à mener par eux-mêmes.

### 02 Savoir encourager et mettre en confiance :

Avec ce travail d'écoute, d'accueil, de respect de leurs choix..., il s'agit de mettre en confiance et de signifier son intérêt et sa curiosité. En devenant une personne ressource, les jeunes perçoivent que l'on s'intéresse à leur projet et que nous essayons de faciliter l'expression de leur demande, de leurs besoins.

On peut être attentif à valoriser l'apprentissage de savoir-faire entre pairs ; on peut aider les jeunes à s'engager, à créer une « culture commune » au groupe en voie de construction.

« Réinventer le monde », c'est-à-dire avec leur propre cheminement, peut être une étape essentielle pour prendre confiance en eux-mêmes.

### 03 Analyser les besoins d'accompagnement des jeunes :

Aviser, à chaque moment, savoir quel est le conseil, le comportement les mieux adaptés à la situation. Nous parlons d'accompagnement individualisé : selon chaque Junior Association, ne pas aller plus vite que les jeunes et répondre à leurs demandes, savoir dire non quand cela n'est pas possible et expliquer pourquoi, etc.

### 04 Les amener à prendre conscience des conditions de réussite du projet :

Pour mettre toutes les chances de leur côté, il est important de mettre en lumière avec eux les éléments indispensables à la réussite du projet et d'évaluer aussi les risques d'échec.

### 05 Savoir valoriser leur projet :

L'implication de tous les jeunes n'est pas toujours facile. Baisse d'énergie, répartition des tâches plus difficile, il est pourtant essentiel de continuer à valoriser l'initiative et les actions déjà réalisées. Susciter un temps de régulation pour faire le point, mesurer le chemin parcouru, les associer dans une action ponctuelle, sont autant de formes possibles pour valoriser leur projet. Cette valorisation est importante pour eux-mêmes, mais également pour leur famille, les élus ou/et les autres secteurs de votre structure (Centre social, MJC, Maison de Quartier, Service Jeunesse, etc.).

Il s'agit également de rester parfaitement disponible aux jeunes tout au long de leur projet : le but est important mais pas plus que toutes les étapes par lesquelles les jeunes vont passer pour essayer de l'atteindre.

C'est aussi accepter le droit à l'essai, le droit à l'erreur et surtout s'interdire tout commentaire comme « je vous l'avais bien dit » ou « vous auriez dû m'écouter »...

### 06 Lâcher prise et s'effacer :

Dans une relation privilégiée entre les jeunes et leur accompagnateur, il s'agit de se mettre en retrait tout en étant présent si besoin, ne pas être maître à bord, ne pas faire peser le risque de dépendance, laisser aux jeunes prendre toute leur place dans leur projet. C'est également accepter que l'on n'est pas indispensable, que de toute façon notre intervention auprès d'un groupe de jeunes est provisoire et limitée dans le temps.

## 07 Protéger, prévenir,

Mettre en garde face à des sollicitations extérieures : faire prendre conscience, si nécessaire, des dérives ou des utilisations parfois excessives de la Junior Association. Le projet appartient aux jeunes et il faut être parfois vigilant qu'ils en restent bien les maîtres d'œuvre. Cela peut demander de questionner le projet, le désir des jeunes.

C'est aussi informer des réglementations à respecter, anticiper les informations utiles à leur projet (déclaration de séjour, droit sacem, demande pour une brocante, un vide-grenier, organiser une loterie, une tombola, un loto, autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boissons : une buvette sans alcool...).

## 08 Faciliter les relations jeunes <=> partenaires :

L'accompagnateur a un rôle d'explicitation vis-à-vis des interlocuteurs de la Junior Association : ce sont des projets associatifs portés par des jeunes mineurs avec les limites que cela peut présenter, mais qu'il ne faut pas renforcer (ces limites) par crainte ou par méfiance. Il est important de prendre du temps pour expliquer aux partenaires de la Junior Association, ce que font les jeunes et avec quels soutiens, expliquer comment fonctionne le Réseau National des Juniors Associations : de nombreux freins peuvent être ainsi levés.

## 09 Donner du temps :

Le facteur temps est indispensable à la réussite d'un bon accompagnement, c'est en détaillant sa pratique et les résultats obtenus, que l'accompagnateur fera reconnaître que l'accompagnement exige du temps, du relationnel, et un savoir-faire pour une vraie relation d'aide efficace et perspicace.

C'est également mettre en avant que le temps n'est pas le même pour tout le monde et qu'il faudra tenir compte de bon nombre de facteurs extérieurs : pour les jeunes cela peut être le rythme scolaire, le passage au lycée, la majorité, les amitiés qui se nouent et se dénouent...

## 10 Auto-évaluer son rôle d'accompagnement :

Savoir prendre du recul, analyser, se remettre en question sur sa pratique, échanger entre accompagnateurs et Relais Départementaux, permet une évaluation concertée. Il s'agit également de faire pleinement valider cette mission auprès de sa structure, les élus, les collègues, sa hiérarchie, l'évaluation est un bon outil pour mettre en avant tout le cheminement réalisé par les jeunes, et le soutien qu'ils ont concrètement obtenu auprès de vous.

### ➡ Nous insistons également sur les notions suivantes :

✳ La notion de contrat mutuel (la faisabilité du projet, les contraintes, ce que j'attends des jeunes, ce qu'ils attendent de moi) : elle change la relation que l'on peut avoir avec les jeunes.

Il s'agit donc de ne pas être seulement témoin des actions menées par les jeunes, mais d'agir avec eux, en concertation, en soutien, en complément.

✳ La notion de prise de risque : Cette question doit être posée dès le départ car là encore l'important est de ne pas faire porter un projet trop lourd aux jeunes, ou qui ne serait finalement pas accepté par les adultes (départ en vacances en pleine autonomie par exemple).

Nous vivons dans un monde de plus en plus réglementé et dans ce contrat mutuel entre les jeunes et les adultes, on ne peut pas se contenter d'ouvrir le parapluie : permettre aux jeunes de prendre des risques dans un cadre sécurisé, cela commence par le simple fait que ce soit possible, qu'une écoute s'installe. Il faut bien sûr mesurer les risques, et il s'agit souvent d'un véritable travail d'anticipation pour viser la réussite du projet (motivation des jeunes, demandes d'autorisations, accords des parents, soutiens des collègues et des élus...). Il ne faut pas non plus craindre la répétition des tentatives voire de l'échec (refuser l'échec peut conduire à faire à la place des jeunes).

## La Junior Association, c'est également :

### ➡ Un espace d'apprentissage et de construction associative.

La vie associative est reconnue comme étant l'espace d'engagement que privilégient nos concitoyens. Cette réalité s'applique particulièrement aux jeunes pour lesquels l'association est un espace expérimental qui permet la découverte de l'engagement, la création collective, l'élaboration de projet, le vécu en groupe et la prise de responsabilité. Qu'ils soient mineurs ou majeurs, la vie associative constitue un espace essentiel de découverte de la citoyenneté :

- ✳ se découvrir dans sa relation aux autres ;
- ✳ défendre ses idées et les confronter aux autres ;
- ✳ gagner en confiance en soi et en estime de soi ;
- ✳ acquérir des compétences sociales (défendre un projet, organiser une action, rencontrer les élus, rechercher des partenaires...).

**Rôle de l'accompagnateur : permettre l'expérience associative, au fur et à mesure de l'avancé du projet.**

### ➡ Un entre-soi, la construction du groupe.

L'écriture du dossier d'habilitation ne semble pas une difficulté pour présenter son projet. Il permet, et c'est important, de penser ensemble. S'agissant de projets associatifs, il y a une obligation d'un véritable exercice du dialogue, du dépassement des conflits et des divergences, de démocratie. Il faut donc éviter une relation exclusive avec le président pour privilégier une plus grande représentativité, un partage des rôles correspondant aux aptitudes, désirs et capacités de chacun ».

**Rôle de l'accompagnateur : soutenir les débuts d'une dynamique de groupe.**

### ➡ Une ouverture vers les autres.

Prenant confiance en eux, forts de premiers résultats concrets, nous constatons l'ouverture des projets, qui n'est pas forcément présente au départ, mais qui arrive avec le développement de nouvelles actions : vers les plus jeunes, vers de l'intergénérationnel, vers plus de solidarité. Ces projets s'enracinent dans leur quartier, dans leur village avec des jeunes, des adultes, d'autres associations, c'est à dire de tous ceux qui auront compris qu'ils ont en face d'eux, de véritables interlocuteurs.

**Rôle de l'accompagnateur : faciliter les contacts avec des partenaires locaux quand les jeunes sont prêts et demandeurs.**

### ➡ Favoriser un engagement à plus long terme.

L'expérience des Juniors Associations démontre que les jeunes ont envie d'agir et de s'engager pour une cause qu'ils ont volontairement choisie. Favoriser l'initiative des jeunes c'est faciliter l'accès à l'information sur les différentes possibilités à l'ensemble des jeunes, aux différents interlocuteurs... La Junior Association peut être une étape mais elle n'est bien sûr pas la seule. Il nous faut donc réfléchir aux liens possibles pendant que les jeunes sont membres de leur Junior Association : quels liens avec d'autres associations, d'autres formes d'engagement permettant aux jeunes de réaliser les passerelles possibles vers d'autres projets personnels ou professionnels.

**Rôle de l'accompagnateur : faciliter les contacts avec des personnes ressources, les passerelles vers d'autres formes d'engagement.**

Pour aller plus loin, nous vous conseillons de consulter notre site internet : [www.juniorassociation.org](http://www.juniorassociation.org) et d'entrer en contact avec nos Relais Départementaux (vous trouverez leurs coordonnées sur notre site), la démarche détaillée dans ce document pourra mieux se concrétiser grâce à un travail en concertation.



## Temoignages d'accompagnateurs locaux

### ▶ Jacqueline, accompagnatrice d'une Junior Association qui mène des actions de solidarité.

« Difficile de répondre en quelques lignes à la question existentielle que vous n'avez jamais pu résoudre : qu'est ce que je fais auprès d'une J.A., et à quoi je sers ?

Je sers à dire aux adultes que je ne suis rien : ni la présidente (voyez la jeune fille là-bas), ni le trésorier (voyez le jeune homme), ni la secrétaire bien que je passe mon temps à écrire et communiquer. Car ce qui manque le plus aux jeunes dans le domaine de la solidarité internationale où agit notre J.A. c'est de savoir à qui s'adresser, et en quels termes. Les pouvoirs, dont nous avons besoin, n'ont guère l'habitude d'écouter les jeunes s'il n'y a pas quelqu'un derrière. Alors je suis derrière, et j'essaie d'y rester le plus possible. Trouver la bonne porte, la bonne personne, parler aux parents, aider à cerner le contenu d'une lettre de motivation, la forme d'un dossier ou d'une intervention publique, voilà à quoi je sers sans doute. En Afrique, je suis aussi boîte à outils (« Tu n'aurais pas »... tout ce qu'ils ont oublié ou perdu : un médicament, des mouchoirs, un couteau, les sous pour la taxe d'aéroport...) et régulateur de conflits, là où plus qu'ailleurs on n'entend que les vieux (« Il faut que tu y ailles, parce qu'on leur a dit, mais... »). En somme, un échange d'énergies, parce qu'étant au naturel mal organisée, aussi peu administrative que possible, adepte de ma tranquillité et ignorante des réalités socio-politico-économiques africaines, c'est fou ce que j'ai dû progresser et m'instruire à cause d'eux. Alors, tant qu'ils sont devant... »

### ▶ Eddy, animateur au Centre social (21).

« Depuis quelques années, les jeunes de Pouilly-en-Auxois, petit village en milieu rural de Côte d'Or se retrouvaient au centre social pour participer à des activités sportives et culturelles. Avec le temps, est né chez eux un désir d'autonomie. Animateur au Centre social et Relais départemental, je leur ai présenté le dispositif. Très rapidement la Junior Association a été créée. Baptisée « Les Crevettes Polliennes », l'objectif est d'animer le milieu rural en organisant des activités pour les autres jeunes du canton. Mon métier a changé : d'animateur d'activités, je suis devenu accompagnateur, les jeunes prennent l'initiative des réunions, mon statut est celui d'invité pour mes capacités en conseil, notamment auprès du président et du trésorier ».

### ▶ Annie, professeur et accompagnatrice d'une Junior Association.

« Accompagner des jeunes, c'est une aventure autant pour les jeunes que pour l'adulte qui accompagne. C'est une expérience riche en rebondissements, riche en contacts, riche en acquisitions. Chaque action menée par la Junior Asso a fait l'objet d'une médiatisation dans la presse qui a fait très plaisir aux jeunes et qui du même coup les a valorisés aux yeux de leurs parents. Et c'est toujours bien agréable pour l'accompagnateur d'entendre les jeunes dire : "avec mes parents, le courant passe mieux," "à table, avec mes parents on discute désormais des actions de la junior asso," "ils sont fiers de moi", "ils me montrent enfin de l'intérêt"...

Une réussite : à chaque fois qu'il leur a fallu défendre le projet pour obtenir une subvention devant des institutionnels, les jeunes étaient très preneurs de conseils et c'était comme s'ils passaient un grand oral. J'ai assisté une fois à une rencontre où 2 adolescentes ont pris la parole devant une dizaine de membres du Rotary Club. C'était très prenant pour moi de les voir discourir et répondre de façon pertinente. J'avoue avoir ressenti un sentiment de fierté. Un autre aspect positif, c'est la relation adulte-jeune que j'ai vécue comme une relation de partenariat où chacun s'est enrichi de la richesse de l'autre. »

### ▶ Aminatou, Djouma, membres de la Junior Association « Afro Tchékani » et Maurice, leur accompagnateur local (extraits d'une interview).

**A :** « Au départ, nos accompagnateurs c'étaient plutôt des gens du Service Municipal de la Jeunesse de notre quartier. On les voit encore, mais au fur et à mesure du temps, on s'est un peu détachés, ils nous disaient qu'il fallait que l'on soit indépendants ».

**M :** « La Junior Association, en tant que professionnel qui côtoie pas mal de jeunes, je pense que cela structure énormément. Cela pose aussi des contraintes : se réunir, discuter... C'est intéressant parce que cela nourrit la réflexion, cela permet aussi de rencontrer des gens différents, des élus par exemple... La différence également avec des jeunes dans une maison de quartier, c'est qu'elles ont leur autonomie. Par exemple, je pense n'avoir jamais participé à l'une de leurs réunions... Alors que dans une maison de quartier, c'est l'animateur qui est le porteur d'un projet, qui va en avançant et qui participe aux temps de réunions. Avec la J.A., je suis totalement neutre. Je viens, on me dit les choses, et puis en fonction de ce qu'on me dit, je m'adapte et on avance ».

**D :** « L'important, c'est que l'on se dit à l'intérieur de nous, qu'on est une association, qu'on est un regroupement de jeunes et que sans le terme d'association, nous aurions peut-être moins envie de faire les choses. »

## Des outils à disposition des accompagnateurs locaux.

Tous ces documents sont téléchargeables à partir du site internet : [www.juniorassociation.org](http://www.juniorassociation.org).

### ➡ Le dossier d'habilitation

- ✳ Le dossier doit être rédigé par les jeunes eux-mêmes.
- ✳ Il doit être signé par l'un des Relais Départementaux, l'accompagnateur local et au moins deux représentants de la Junior Association.
- ✳ Même succinct, il doit présenter le projet et les activités choisis par les jeunes (important pour assurer les activités de la future Junior Association).
- ✳ Il doit mentionner obligatoirement l'ensemble des membres de la future Junior Association avec les noms, prénoms, dates de naissance et si possible email pour chacun.
- ✳ Il doit porter l'avis du Relais Départemental.

En cas d'avis défavorable, celui-ci doit être argumenté par le Relais Départemental.

- ✳ La demande d'ouverture d'un compte bancaire n'est pas obligatoire et il est possible de ne pas remplir ces informations (page 4 de la demande).

Le dossier peut être accompagné de tout document complémentaire : articles de presse, courriers ; calendriers...

### ➡ Les critères d'habilitation d'une Junior Association

- ✳ Une Junior Association est constituée d'au moins 2 jeunes mineurs, sans aucune autre limite de nombre.
- ✳ Les membres d'une Junior Association désignent au minimum deux représentants. Ils sont obligatoirement mineurs à la date de l'habilitation.
- ✳ Une Junior Association peut accepter des jeunes de plus de 18 ans, mais ils seront moins de 50% parmi les membres et ne seront pas les représentants de la Junior Association.
- ✳ Aucun animateur ou professionnel dans le cadre de ses fonctions, aucun élu d'une collectivité territoriale ou d'une association, aucune personne ressource, ne peut être membre d'une Junior Association quel qu'en soit le titre (membre de droit par exemple). Il ne peut donc en aucun cas représenter la Junior Association.
- ✳ L'habilitation est valable pour une année scolaire, soit de la date d'habilitation jusqu'au 31 octobre suivant. Chaque Junior Association doit demander une nouvelle habilitation (soit le renouvellement, soit en tant que Junior Association Majeure), informer qu'elle s'arrête ou qu'elle devient une association loi 1901. Une Junior Association peut arrêter son activité à tout moment en informant le Réseau National.
- ✳ La Junior Association Majeure permet de renouveler l'habilitation (une fois voire deux maximum) alors que les jeunes sont devenus majeurs et qu'ils souhaitent avoir le temps et notre soutien pour créer une association de loi de 1901.

### ➡ L'extranet à consulter :

Les Juniors Associations et les accompagnateurs disposent d'un espace sur le site internet qui leur est dédié (Pour y accéder, chaque accompagnateur local reçoit un login et un mot de passe au moment de l'habilitation d'une Junior Association qu'il accompagne).

Vous y retrouvez tous les documents nécessaires au bon fonctionnement du réseau ! Ces documents sont régulièrement complétés par de nouveaux outils et fiches.

### En voici les différentes thématiques :

#### ➡ Pour les Juniors Associations.

- ✳ Habilitation, renouvellement et Junior Asso Majeure ;
- ✳ Statuts types et règlements intérieurs ;
- ✳ La vie statutaire ;
- ✳ Des outils pour aider à monter, organiser vos actions ;
- ✳ Documents sur la solidarité / Humanitaire ;
- ✳ Documents sur l'Europe ;
- ✳ Demande d'ouverture de compte bancaire
- ✳ Les outils pour votre budget et votre compte ;
- ✳ Des pistes pour le financement de votre projet ;
- ✳ Démarches d'assurance ;
- ✳ Convention (local, animateur, ...) ;
- ✳ Logo et autres outils de communication ;

#### ➡ Pour les accompagnateurs locaux.

- ✳ Documents de suivi de projet des jeunes ;
- ✳ Méthodologie de projet et conduite de projet ;
- ✳ Outils d'intervention auprès des Juniors Associations ;

### Le site Internet, c'est aussi :

- La possibilité pour les jeunes des Juniors Associations de participer et d'échanger sur le forum, également de créer un blog.
- Deux guides qui sont téléchargeables : « Comment créer une Junior Association » et « De la Junior Association à l'association de loi de 1901 ».
- des cartes décrivant en ligne les projets des Juniors Associations, les coordonnées de tous les Relais Départementaux. Consultez également la carte des accompagnateurs locaux : elle permet d'échanger et valorise votre action auprès de jeunes mineurs, porteurs de projets associatifs.

La newsletter mensuelle du Réseau National des Juniors Associations est adressée à tous les membres des Juniors Associations et les accompagnateurs locaux qui ont inscrit leur email dans le dossier d'habilitation. Il est également possible de s'inscrire à partir du site internet.

Tous ces documents sont téléchargeables sur le site internet : [www.juniorassociation.org](http://www.juniorassociation.org).



## ANNEXE "TERRITOIRES VOLONTAIRES" : L'ENGAGEMENT INTERNATIONAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

### 10

Sources : [servicecivique.gouv.fr](http://servicecivique.gouv.fr) et [France-volontaire.org](http://France-volontaire.org)



*Votre collectivité souhaite s'engager pour la première fois en faveur du volontariat international ?*

*L'Agence du Service Civique est partenaire d'un nouveau programme « clés en mains » de soutien aux collectivités territoriales, soutenu par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, et mis en œuvre par France Volontaires : « Territoires volontaires ».*

*Si votre collectivité envisage de s'engager pour la première fois en faveur du volontariat international, voire simplement engager une action à l'international, et qu'elle souhaite bénéficier d'un accompagnement dédié, ce dispositif peut vous intéresser. Ce programme sera déployé pour un nombre limité de collectivités afin qu'elles puissent par la suite candidater à l'appel à projets Jeunesse annuel pour leurs projets de coopération décentralisée. Un premier appel à manifestation d'intérêt (AMI) est ouvert du 15 février au 30 mars 2022 pour sélectionner une vingtaine de collectivités bénéficiaires du programme.*



*Le volontariat international d'échange et de solidarité (VIES) est un instrument d'action puissant pour les collectivités territoriales que cela soit pour renforcer les partenariats de coopération décentralisée ou pour faciliter l'engagement solidaires des citoyens, particulièrement des jeunes.*

*Le programme Territoires Volontaires, mené avec le soutien de la Délégation à l'action extérieure des Collectivités Territoriale (DAECT) du ministère et l'Europe et des Affaires étrangères permet de rendre le VIES plus accessible aux collectivités territoriales, quelle que soit leur taille ou leur expérience à travers un dispositif d'accompagnement clé en main et un soutien financier renforcé.*

*Territoires Volontaires est porté en partenariat avec le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, l'Agence du Service Civique, Cités Unies France, Régions de France, Départements de France et l'Association des Maires de France.*

#### *Présentation*

*Le programme Territoires Volontaires, soutenu par la Délégation de l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT) a pour objectif :*

- d'accroître significativement le nombre de volontaires internationaux d'échange et de solidarité mobilisés par les collectivités territoriales et engagés en faveur des ODD ;*
- de faciliter l'accès au volontariat à toutes les collectivités territoriales, particulièrement éloignées de l'international et de ces dispositifs.*

*Le programme propose ainsi :*

- un accompagnement clés en mains par un opérateur reconnu pour la construction et la mise en œuvre de missions de volontariat de qualité ;*
- Un soutien financier renforcé ;*
- un outillage pour une montée en compétence de la collectivité.*

*Le programme s'appuie sur deux dispositifs de volontariat :*

- le volontariat de solidarité Internationale*
- le service civique à l'international*

*Il permet à la fois d'offrir une mobilité internationale solidaire vers des pays du Sud à des citoyens du territoire mobilisé, et d'accueillir en France des jeunes venant de territoires partenaires au Sud, dans le cadre de la réciprocité.*

#### *Leviers d'action*

*Le projet ambitionne de soutenir la réalisation de 250 missions de volontariat et d'accompagner 40 collectivités territoriales dont au moins la moitié s'engageront pour la première fois à l'international ou dans le volontariat international.*

*Territoires Volontaires s'appuie sur un réseau d'opérateurs nationaux et régionaux chargé d'accompagner les collectivités dans la construction et la mise en œuvre de leur projet.*

*Le programme prévoit également des espaces d'outillage et de renforcement de capacité des collectivités territoriales.*

*Dans le cadre du premier appel à manifestation lancé en février 2022, 24 collectivités territoriales de tout taille et de tout échelon ont été sélectionnées pour bénéficier de l'accompagnement du programme*



## ANNEXE 11

### REVENU DE BASE POUR LES JEUNES : L'EXPERIMENTATION DE LA HAUTE-GARONNE ANNULEE PAR LE PREFET

Source : Localtis, avec AFP, 9/03/2022

**L'expérimentation d'un revenu mensuel de base, allant jusqu'à 500 euros pour les jeunes âgés de 18 à 24 ans, prévue par le département de la Haute-Garonne, a été retoquée par le préfet, a annoncé ce 9 mars le conseil départemental.**

L'expérience, qui aurait été menée avec un échantillon de 1.000 personnes trop jeunes pour percevoir le revenu de solidarité active (RSA), ne repose pas sur des critères de ressources et n'est donc pas de la compétence du département, a estimé le préfet de Haute-Garonne, Étienne Guyot, dans le cadre du contrôle de légalité.

"Le département ne peut intervenir (...) en matière de solidarité et d'action sociale que pour instaurer des aides dédiées à un public spécifique, sur la base de critères objectifs (situation sociale et financière)", explique-t-il dans une lettre au conseil départemental de la Haute-Garonne que l'AFP a pu consulter. Mais le préfet a ainsi annulé l'expérimentation, en arguant d'"un risque de rupture d'égalité" et soulignant que la collectivité "ne peut décider de mener une expérimentation qui n'a pas fait l'objet d'une autorisation par la loi".

Le lancement de ce revenu de base devait débiter le 1<sup>er</sup> mars et les 1.000 jeunes bénéficiaires devaient être tirés au sort parmi 4.000 candidatures. Proposé en septembre dernier et voté en décembre, le dispositif entendait "prendre en compte la précarité des jeunes de moins de 24 ans, exclus du RSA comme étant une problématique de société réelle et non un simple phénomène transitoire". Il s'agissait de "pallier les défaillances du système de protection sociale actuel", tout en trouvant un "point d'équilibre entre la sécurisation des parcours et les effets incitatifs à l'emploi". Avec, visiblement, une logique très différente de celle du contrat d'engagement jeune que vient de lancer le gouvernement (voir notre [article](#) du 3 mars). Le tout devait être entièrement financé par le conseil départemental, pour un budget de 9 millions d'euros.

Lors d'une conférence de presse mercredi, le président PS du conseil départemental de Haute-Garonne, Georges Méric, l'a vivement regretté, estimant que ce revenu pour les jeunes était "une avancée (...) vers une véritable société inclusive, solidaire, de partage, c'est-à-dire une volonté d'innover". "Pourtant, nous avons présenté un projet d'expérimentation solide, financé, et prêt à être mis en œuvre sur notre territoire", mené avec des universitaires pour la définition et l'évaluation de la démarche, souligne le département. "Nous retirons provisoirement notre délibération (...) Nous continuerons de militer pour que la proposition de loi qui existe soit enfin débattue au sein du Parlement", a ajouté le vice-président du conseil départemental, Arnaud Simion. En 2019, cette proposition de loi visant à instaurer un tel revenu de base avait été rejetée à l'Assemblée nationale (voir notre [article](#)). Quinze départements, dont la Haute-Garonne, plaident de longue date pour l'ouverture du "RSA aux jeunes de 18-25 ans" et l'expérimentation d'"un revenu de base".

Pour mémoire :

NOTE DE PRESSE · 14/12/21

# Présentation de l'expérimentation du revenu de base pour les jeunes en Haute-Garonne

En septembre 2021, le président du Conseil départemental de la Haute-Garonne, Georges Méric, a annoncé sa volonté d'expérimenter un revenu de base pour les jeunes de 18 à 24 ans sur le territoire haut-garonnais.

Mardi 14 décembre, l'Assemblée départementale adoptera le projet d'expérimentation pour un lancement au 1<sup>er</sup> mars 2022.

Dans un monde bouleversé par la crise sanitaire et ses conséquences sur le plan économique et social, la précarité des jeunes ne peut plus être considérée comme « transitoire ». Leur exclusion des prestations sociales est devenue un problème de société.

La pauvreté recouvre aujourd'hui des situations très diverses et dépasse les cadres traditionnels du chômage. Les nouvelles formes de précarité nécessitent de corriger les inégalités sociales, au nom de l'équité républicaine.

En expérimentant un revenu de base pour les jeunes, le Conseil départemental porte l'ambition d'élaborer un nouveau modèle de solidarité pour pallier les défaillances du système de protection sociale actuel, et redonner aux jeunes confiance en l'avenir en leur donnant les moyens de se projeter, de se réaliser.

L'objectif est de trouver le point d'équilibre entre la sécurisation des parcours et les effets incitatifs à l'emploi.

Après un travail engagé depuis deux mois avec six chercheurs du Laboratoire interdisciplinaire Solidarités, Sociétés et Territoires (LISST) de l'Université Toulouse Jean-Jaurès, sur la démarche scientifique d'évaluation du projet, l'Assemblée départementale vote l'expérimentation du revenu de base pour les jeunes, mardi 14 décembre.

Ce projet a également fait l'objet d'une consultation avec les partenaires jeunesse du Département et du groupe de jeunes ayant participé à la concertation sur la stratégie jeunesse de la collectivité, engagée depuis 2017.

Le Département de la Haute-Garonne a la volonté d'être un territoire d'expérimentation et d'innovation sociale.

Pour rappel, il milite depuis 3 ans avec 18 autres Conseils départementaux pour la mise en place d'un revenu de base. En l'absence d'une loi d'expérimentation, dont l'Assemblée nationale a refusé de débattre en janvier 2019, le Département de la Haute-Garonne a malgré tout décidé de mettre en œuvre un projet expérimental de revenu de base pour les jeunes, de 18 à 24 ans, qui sont à la fois exclus du RSA et les premières victimes du ralentissement de l'économie.

*Le monde a changé et nous ne pouvons plus penser la précarité de la jeunesse uniquement sous le prisme de l'incitation au travail.*

*Depuis 30 ans, nous ne vivons plus dans une société de plein emploi, où les parcours professionnels sont linéaires. Nous devons nous adapter en changeant de paradigme.*

*Le Gouvernement, qui a longuement tergiversé sur cette problématique, a accouché d'une souris en proposant un simple « contrat d'engagement » qui n'est rien d'autre qu'un élargissement du dispositif de « garantie jeune ». Ce dispositif s'inscrit dans une logique obsolète de la contrepartie, basée sur la défiance envers les jeunes. Ce n'est pas à la hauteur des enjeux.*

*A contrario, le revenu de base jeunes que nous souhaitons expérimenter est un revenu de solidarité et d'autonomie. Loin de s'opposer à la valeur travail, ce dispositif part de l'hypothèse que sécuriser les parcours de vie est le meilleur moyen d'ouvrir les possibles et d'assurer une insertion sociale, citoyenne et professionnelle réussie.*

déclare Georges Méric,  
PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA HAUTE-GARONNE.



### Rappel de la proposition de loi de 2018 pour un revenu de base

Les objectifs dégagés il y a trois ans, de la proposition de loi sur le revenu de base sont toujours d'actualité :

- résorber la grande pauvreté et assurer un niveau de vie minimal (revenu d'existence) ;
- réduire le non recours aux prestations sociales (35 % des personnes qui ont droit aux minima sociaux ne les demandent pas et 37 % des jeunes en Haute-Garonne) ;
- réduire la stigmatisation des bénéficiaires de minima sociaux et sortir de la défiance envers les pauvres vus comme des individus en échec ;
- favoriser l'autonomie du projet de vie et l'intégration citoyenne en assurant un minimum de revenu ;
- faciliter le retour à l'activité et à l'emploi.

La proposition de loi de 2018 se fondait sur quatre grands principes :

- ❶ Le revenu de base **remplace des allocations** (RSA et prime d'activité) dans un but de simplification.
- ❷ Il est **versé automatiquement** pour résorber le non recours et pour neutraliser les décalages temporels entre le moment de la déclaration des revenus et le moment de versement de l'allocation.
- ❸ Il n'est **pas conditionné à une recherche active d'emploi** pour ne pas stigmatiser les bénéficiaires.
- ❹ Il **garantit un revenu minimum dégressif en fonction des autres revenus d'activité** pour maintenir une incitation à l'activité. Cette dégressivité est la grande différence entre le revenu de base et le revenu universel.

### Les caractéristiques de l'expérimentation d'un revenu de base jeunes en Haute-Garonne

- L'expérimentation se déroulera sur une durée de 18 mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.
- Elle porte sur un échantillon de 1 000 jeunes représentatifs des jeunes du territoire et tirés au sort.
- Le montant du revenu de base est fixé à 500 € maximum par mois versés automatiquement. Il est dégressif en fonction des revenus sur le critère du foyer fiscal de référence du jeune.
- Le revenu n'est pas conditionné à la recherche active d'un emploi ou d'une formation.

Il s'agira ainsi d'un véritable « revenu d'existence » qui permettra aux jeunes de faire face aux dépenses du quotidien : se loger, se nourrir mais aussi accéder à la culture. Il sera cumulatif avec les autres dispositifs existants d'aide aux jeunes.

L'expérimentation sera entièrement financée par le Conseil départemental, pour un budget de 9 M€ maximum.

Les jeunes bénéficiaires participeront à l'enquête des chercheurs qui évaluent l'expérimentation.

### La démarche scientifique de l'expérimentation

Afin de mener à bien cette expérimentation et d'évaluer les résultats, le Conseil départemental travaille en partenariat avec l'Université Toulouse Jean Jaurès et avec six chercheurs du Laboratoire interdisciplinaire Solidarités, Sociétés et Territoires (LISST) qui accompagnent scientifiquement le projet.

Les chercheurs composent un groupe interdisciplinaire en :

- sociologie,
- psychologie du développement de l'enfant et de l'adolescent,
- sociologie de la santé,
- aménagement du territoire et urbanisme.

L'objectif de cette expérimentation vise à évaluer scientifiquement l'impact de ce revenu de base sur la trajectoire de vie des jeunes participants.

Les dimensions suivantes seront notamment analysées : l'insertion dans le logement, l'insertion dans l'emploi, la participation sociale et citoyenne, le bien-être, la santé, le rapport à l'entourage, le rapport aux institutions.

En parallèle, un « groupe témoin » de 1 000 jeunes ne percevant pas le revenu de base sera constitué afin de garantir la valeur scientifique de l'expérimentation.

Des entretiens réguliers seront effectués avec l'ensemble des participants (des deux panels) tout au long de la période d'expérimentation. Les impacts attendus de cette expérimentation se mesurant aussi sur le long terme, l'étude se poursuivra au-delà des 18 mois.

## Vers une expérimentation nationale pour changer de modèle

À l'issue de l'expérimentation haut-garonnaise, le Conseil départemental sera en mesure de présenter des résultats consolidés, qui permettront de définir les meilleures conditions de son application à une échelle nationale. Sur cette base de travail, le Département sollicitera une nouvelle fois l'État pour obtenir l'adoption d'une loi d'expérimentation nationale ainsi que la création d'un fonds dédié.

### Comparatif entre le revenu de base jeunes haut-garonnais et le contrat d'engagement jeunes de l'État :

	Revenu de base jeunes (Département de la Haute-Garonne)	Contrat d'engagement jeunes (État)
Âge	18 - 24 ans	- 26 ans
Montant	500 € maximum Cumulable avec les autres aides jeunes	500 € maximum Non cumulable avec d'autres aides jeunes
Conditionnalité	Aucune	Programme « intensif » d'insertion de 15 à 20h par semaine minimum. Sous « condition d'assiduité » et d'acceptation des offres de stage, formation ou emploi
Sanction	Aucune	Suspension en cas de refus d'une offre de stage, formation ou emploi
Objectif	Donner les moyens aux jeunes de se réaliser, pour une insertion sociale, citoyenne et professionnelle réussie	Une entrée « rapide » dans l'emploi

### Les jeunes haut-garonnais en chiffres

La Haute-Garonne compte 146 163 jeunes de 18 à 24 ans (source INSEE), dont 66,5 % sont scolarisés (94 439 jeunes), 34,5 % ont un emploi (50 492) et 12,8 % sont demandeurs d'emploi. Par ailleurs, 49 % d'entre eux vivent seuls ou en colocation.

Le taux de non recours aux aides existantes pour les jeunes est de 37 % en Haute-Garonne.







# CONSEIL DE PROVENCE

52 avenue de Saint Just

13004 MARSEILLE

Tel : 04 13 31 27 03

Mail : [conseil.de.provence@departement13.fr](mailto:conseil.de.provence@departement13.fr)

Site web : <https://www.departement13.fr/conseildeprovence/>



---

Délégation Générale du Conseil de Provence